



Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ



La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de M. James CHERON



Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance	4
Remerciements	4
Délégations de Pouvoirs	4
Adoption de Procès-Verbaux	7
D_19_2024 : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget Principal Ville de Montereau	8
D_20_2024 : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Centre Municipal de Santé.....	10
D_21_2024 : Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA.....	12
D_22_2024 : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Résidence Belle Feuille	18
D_23_2024 : Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget annexe Résidence Belle Feuille	19
D_24_2024 : Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Résidence Belle Feuille	20
D_25_2024 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 - Budget Principal Ville de Montereau.....	20
D_26_2024 : Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 - Budget annexe Centre Municipal de Santé ..	21
D_27_2024 : Affectation de l'excédent d'exploitation 2023 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A.....	22
D_28_2024 : Affectation de l'excédent d'exploitation 2023 - Budget annexe Résidence Belle Feuille	23
D_29_2024 : Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2023.....	23
D_30_2024 : Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2023.....	24
D_31_2024 : Rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes 2023.....	25
D_32_2024 : Plan d'actions triennal 2024-2026 en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.....	26
D_33_2024 : Vote des taux d'imposition 2024	27
D_34_2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget Principal Ville de Montereau.....	34
D_35_2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget annexe Centre Municipal de Santé.....	37
D_36_2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A 38	
D_37_2024 : Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget annexe Résidence Belle Feuille	39
D_38_2024 : Tarifs municipaux	52
D_39_2024 : Organisation de la vie municipale - Indemnités des Elus	54
D_40_2024 : Modification du tableau des effectifs	56
D_41_2024 : Renouvellement de la convention relative à l'organisation des concours et des examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour 2024	61
D_42_2024 : Accord relatif à l'organisation du service minimum en cas de grève	62
D_43_2024 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au contrat de concession de mobilier urbain, de supports digitaux de l'information municipale et d'affiche publicitaire de la ville de Montereau-Fault-Yonne.....	63
D_44_2024 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancienne usine Bernier et réaffectation en centre des Arts numériques de la Ville de Montereau-Fault-Yonne.....	67
D_45_2024 : Rentrée des Associations 2024 - Attribution de récompenses pour la Cérémonie des Champions.....	71
D_46_2024 : Dispositif Aquapass : partenariat tarifaire pour l'accès à la Piscine des Rougeaux des communes de Cannes Ecluse, Noisy Rudignon, La Grande Paroisse, Saint-Germain-Laval, La Brosse Montceaux, Esmans, Salins, Valence-en-Brie, Barbey, Montmachoux, La Tombe, Laval-en-Brie, Courcelles-en-Bassée, Chatenay-sur-Seine	74
D_47_2024 : Subvention exceptionnelle à l'association Club 130	76
D_48_2024 : Contrat de ville 2024 - 2030	77



D_49_2024 : Brigade Cynophile de la Police Municipale	80
D_50_2024 : Approbation des horaires de l'éclairage public suite à la consultation citoyenne du 2 mars 2024, après transformation des lampes SODIUM en LED	82
D_51_2024 : Ombrières photovoltaïques sur le parking gare de Montereau : approbation du pacte d'associés et des statuts - Modification de la délibération n° D_17_2024.....	86
D_52_2024 : Classement dans le domaine public communal du Chemin de la Fontaine des Rougeaux	89
D_53_2024 : Patrimoine communal : cession à l'euro symbolique de la parcelle AI 84 située 6 square Lamartine 77130 Montereau à Confluence Habitat	90
D_54_2024 : Création d'une chambre funéraire 4 route de Provins : avis du Conseil Municipal.....	92
D_55_2024 : Acquisition des parcelles cadastrales AL 290, 411, 419p, 422p, 425p, 426p, 428p, 430p, 471, 473, 475p, 476 et 479p à la SNCF Réseau pour l'aménagement d'une piste cyclable Route de Laval	93
D_56_2024 : Acquisition à la Société TECHNOGRAVURA France d'un ensemble immobilier à usage industriel situé 3 rue de la Maison Garnier 77130 MONTEREAU (Parc d'Entreprises des Ormeaux) en vue d'y installer une école de production	95
D_57_2024 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.....	98
Questions orales éventuelles.....	99



M. Le Maire. - Bonsoir chers collègues. Bienvenue à cette séance de Conseil municipal

Vous avez eu communication de l'ordre du jour. Je mentionne un additif qui vous a été envoyé ce jour concernant le marché du gaz, que nous observerons en fin de séance du Conseil municipal.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres à cette fonction.

- M. Philippe STUTZ est nommé secrétaire de séance.

REMERCIEMENTS

- De la part de Mme Romane DUPRÉ, Bureau des étudiants de Montereau, pour la subvention accordée à leur association qui contribuera à la réalisation de leurs projets pour l'année 2024, à mener à bien leur première soirée ainsi que d'autres actions visant à développer les liens et à unir les étudiants de Montereau et ses alentours.
- De la part de Mme Nelly CROCQUESEL, Présidente de l'Unité Locale de la Croix Rouge Française de Montereau pour la subvention qui leur a été accordée au titre de l'année 2024 qui leur permettra d'affirmer leurs actions auprès des plus démunis.
- De la part de M. Nicolas CHARPENTIER et des membres du syndicat CGT de l'Hôpital de Melun pour le soutien de la municipalité pour la défense des hôpitaux publics.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Maire a été amené à signer les documents suivants :

Pôle Conseil et contentieux

➤ Contentieux

Signature, le 14 novembre 2023, d'une convention d'honoraires avec la SELARL BF2A, encadrant la prise en charge, au titre de la protection fonctionnelle, de la défense des intérêts d'un agent municipal dans le cadre d'une procédure pénale diligentée à son encontre ;



Signature, le 8 décembre 2023, d'une convention d'honoraires avec la SELARL ROMAIN DARRIÈRE, encadrant la prise en charge, au titre de la protection fonctionnelle, de la défense des intérêts du Directeur Général des Services, dans le cadre d'une procédure en appel ;

Signature, le 15 décembre 2023, d'une convention d'honoraires avec le Cabinet YL Avocats - AARPI, encadrant la représentation et la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal pour enfants de MELUN à l'audience du 21 décembre 2023 suite aux émeutes de l'été 2023 ;

Signature, le 11 janvier 2024, d'une convention d'honoraires avec la SELARL ROMAIN DARRIÈRE, encadrant l'assistance et la défense des intérêts du Maire de MONTEREAU, dans le cadre d'une procédure diligentée en référé devant le Président du Tribunal Judiciaire de FONTAINEBLEAU ;

Signature, le 12 janvier 2024, d'une convention d'honoraires avec le Cabinet YL Avocats - AARPI, encadrant la représentation et la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal pour enfants de MELUN à l'audience du 21 mars 2024 faisant suite aux émeutes de l'été 2023.

Service de la commande publique

➤ **Marchés**

Signature du marché « Organisation de séjours intelligents pour les jeunes de 6 à 14 ans » :

- ✓ Le 26 février 2024 : Lot 1 Séjour de découverte du milieu marin avec UCPA TOOTAZIMUT. Accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 5 000 €HT (Prix unitaire par jeune et par jour 76.88 €TTC)
- ✓ Le 26 février 2024 : Lot 2 Séjour de découverte du milieu montagnard avec UCPA TOOTAZIMUT. Accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 5 000 € HT (Prix unitaire par jeune et par jour 87.14 € TTC)
- ✓ Le 20 février 2024 : Lot 3 Séjour de découverte en bord de mer avec l'ASSOCIATION PEP DECOUVERTES. Accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 €HT (Prix unitaire par jeune et par jour 94.25 € TTC)
- ✓ Le 26 février 2024 : Lot 4 Séjour sportif de découverte à la montagne avec UCPA TELLIGO. Accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 10 000 €HT (Prix unitaire par jeune et par jour 111.70 €TTC)

➤ **Avenants**

Signature le 22 janvier 2024 de l'avenant n°1 au marché « Organisation de séjours pour les personnes de 60 ans et plus – Lot 1 « séjour en Tunisie » avec la société FVH INTERNATIONAL TRAVEL – TIBO TOURS pour une modification des dates du séjour, sans incidence financière.

Signature le 2 février 2024 des avenants n°2 de transfert, au marché « Fourniture de vêtements de travail pour la police municipale, les agents de sécurité école et les ASVP – Lot 1 « Textile – vêtements été et hiver » et le lot 2 « Combinaison police municipale » avec la société MARCK & BALSAN, dans le cadre du rachat de son fonds de commerce en faveur du groupe ABILIS LOGISTIQUE, sans incidence financière.

Signature le 9 février 2024 de l'avenant n°1 au marché « Services de restauration scolaire en liaison froide et autres services municipaux – Lot 3 « restauration relevant du service du Bel Age » avec la société SAVEURS ET VIE pour la révision des prix unitaires à hauteur de 5.6%.



➤ **Déclaration sans suite**

- **Pour infructuosité**

Déclaration sans suite pour infructuosité le 12 décembre 2023 de la procédure « Prestations de services de formation au permis B pour l'emploi ».

Vie Culturelle

Signature le 4 janvier 2024, d'une convention entre la Commune de Montereau-fault-Yonne et l'Association Scènes en Seine concernant les interventions de la conteuse Céline Harlingue-Lemaire dans les écoles de Montereau, de janvier à juin 2024, dans le cadre du festival « Brin d'Impro » pour un montant de 3 630,00 €.

Médiathèque Alain Peyrefitte :

Signature le 26 octobre 2023, d'un contrat entre la Commune de Montereau-fault-Yonne et la Compagnie Scène en Seine pour son spectacle conté du samedi 20 janvier 2024, pour un montant de 280 € TTC.

Urbanisme :

23/01/2024 : décision de renonciation à préempter le terrain d'agrément situé 13, rue de Varennes cadastré section AY 595 (lot C) propriété de Mme SIMEAUX Christiane vendu au prix total de 19 035,00 € (dix-neuf mille trente-cinq euros).

23/01/2024 : décision de renonciation à préempter le terrain d'agrément situé 13, rue de Varennes cadastré section AY 594 (lot B) propriété de Mme SIMEAUX Christiane vendu au prix total de 10 170,00 € (dix mille cent soixante-dix euros).

23/01/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 5 Ter, Chemin des Récollets cadastré section AX 263 propriété de M. ANOUMANTOU GINO CASIMIR et Mme LANCLAS Magali vendu au prix total de 188 000,00 € (cent quatre-vingt-huit mille euros).

23/01/2024 : décision de renonciation à préempter le terrain à bâtir situé 77B, rue de Varennes Prolongée cadastré section AX 278 propriété de M. TOPPANI Dominique vendu au prix total de 38 000,00 € (trente-huit mille euros).

23/01/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (abri de jardin édifié sur terrain à bâtir) situé 22, route de la Grande-Paroisse cadastré section AT 200, AT 201, AT 202 propriété des Consorts MOUGINOT vendu au prix total de 80 000,00 € (vingt-mille euros).

23/01/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 23, Bd des Messieurs cadastré section AV 212 propriété de Messieurs DRIOT Claude et Philippe vendu au prix total de 105 000,00 € (cent cinq mille euros).

01/02/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (1 appartement) situé 13, Place du Vieux Marché cadastré section AP 552, AP 554 (lot 4) propriété de la SARL L'ARC EN CIEL vendu au prix total de 107 000,00 € (cent sept mille euros).

01/02/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (1 appartement + 1 garage) situé 9, rue des Arches cadastré section AZ 239, AZ 425 (lots 2, 16) propriété de la SCI A2M vendu au prix total de 50 000,00 € (cinquante mille euros).



01/02/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 29, Av. de la Libération cadastré section AY 81 propriété de la SCI LE MARRONNIER vendu au prix total de 119 000,00 € (cent dix-neuf mille euros).

01/02/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 13, rue Bonnevin Carré cadastré section AY 62 propriété des Consorts DEDECKER vendu au prix total de 200 000,00 € (deux cent mille euros).

09/02/2024 : décision de renonciation à préempter le terrain à bâtir situé 7, 9 rue des Récollets cadastré section AZ 112, AZ 418, AZ 428, AZ 429, AZ 432, AZ 434 propriété de la SAS ERCE FONCIER vendu au prix total de 201 000,00 € (deux cent un mille euros).

09/02/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier situé 15, rue des Arches cadastré section AZ 191 propriété de Mme TUAL ép. GEORGET Christine vendu au prix total de 255 000,00 € (deux cent cinquante-cinq mille euros).

09/02/2024 : décision de renonciation à préempter le bien immobilier (local professionnel) situé 12 bis, rue Port des Fossés cadastré section AV 656 propriété de M. SICSIC Benoit vendu au prix total de 65 000,00 € (soixante-cinq mille euros).

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance suivante :

- Le 29 janvier 2024

M. Le Maire. - Vous avez eu communication du procès-verbal de la séance du 29 janvier dernier. Avez-vous des observations ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.
Y a-t-il des avis contraires ? Non.
Des abstentions ? Non.

Il est adopté.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

M. Le Maire. - Nous avons un certain nombre de comptes financiers à observer ce soir. Je passe la parole à Madame Bourgeois-El Abidi.

Mme Bourgeois-El Abidi. - Chers collègues bonsoir. Je vous propose de parcourir l'ensemble des comptes Financiers uniques du budget principal, des budgets annexes Activités économiques et Centre de Santé, ainsi que des comptes administratifs et de gestion du budget annexe de la résidence Belle Feuille, en précisant que ces deux documents sont naturellement conformes respectivement dans leurs inscriptions budgétaires.

Je vous présenterai également et par anticipation l'affectation des résultats pour chacun de ces budgets.

Un rapide rappel du contexte. Après des crises successives sans précédent subies depuis 2020, l'année 2023 a été également toute particulière compte tenu des contraintes budgétaires importantes,



qui ont pesé sur l'ensemble des collectivités territoriales, résultant d'une crise géopolitique impactant de manière exponentielle les coûts de l'énergie.

Certaines d'entre elles ont fait le choix de réduire les dispositifs publics, voire même de fermer des équipements. D'autres collectivités ont eu recours à l'augmentation des taux d'impôts, parfois même ont-elles cumulé ces décisions.

La municipalité de Montereau a quant à elle continué à garantir un service public de qualité, tout en continuant à investir dans la réhabilitation, ainsi que la construction d'équipements publics, le tout en préservant le pouvoir d'achat des Monterelais, en ayant recours ni à l'augmentation des taux d'impôts ni à l'augmentation des tarifs municipaux.

L'ensemble des élus de la municipalité tient à remercier tous les services municipaux, l'ensemble des partenaires, ainsi que les Monterelais naturellement, qui ont participé à la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique écologique, économique et de solidarité, initié en octobre 2022, et au sein duquel la stratégie sur la mise en œuvre de l'éclairage public a été adoptée par le Conseil municipal du 5 décembre 2022.

La gestion saine des deniers publics par la recherche permanente de l'utilité de l'euro dépensé se conjugue à la mobilisation des énergies collectives et des partenaires pour bénéficier de subventions pour soutenir nos actions, nos dispositifs et nos projets.

La confiance renouée depuis 2017 avec les financeurs se démontre au quotidien. Toutes ces initiatives permettent de continuer à développer Montereau, à renforcer son attractivité en préservant les Monterelais, et à garantir un service public de qualité.

N° D_19_2024 – Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget Principal Ville de Montereau

En exercice : 35 Présents : 27 Votants : 26

Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. DERVILLEZ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature,

Vu la candidature de la commune de Montereau du 28 juin 2021 pour participer à l'expérimentation du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2022,



Exposé :

La comptabilité des collectivités territoriales se caractérise par une étroite liaison des référentiels budgétaires et comptables et s'appuie sur la production d'un compte administratif par l'ordonnateur et d'un compte de gestion par le comptable public.

Pour autant, aucun de ces états financiers ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité, ainsi que l'image fidèle, donnée par ces comptes, du patrimoine et des résultats de la gestion de cette dernière.

Dans cet esprit et selon l'article 242 de la loi des finances n°2018-1317 pour 2019, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par les collectivités territoriales volontaires, qui a pour objet de substituer, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, un compte financier unique (CFU).

Les résultats du Compte Financier Unique 2023 du budget Principal Ville de Montereau se présentent ainsi :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 48 995 965.25 €
- Dépenses : 45 808 973.07 €
- Solde de réalisation : 3 186 992.18 €
- Résultat antérieur reporté : 4 334 461.15 €
- Soit un résultat cumulé de : 7 521 453.33 €

Section Investissement :

- Recettes : 11 095 786.98 €
- Dépenses : 8 954 622.25 €
- Solde de réalisation : 2 141 164.73 €
- Résultat antérieur reporté : - 2 860 702.13 €
- Différence des Restes à réaliser (recettes –dépenses) : - 2 549.13 €
- Soit un résultat cumulé de : - 722 086.53 €

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi. - Le compte financier unique 2023 du budget principal de la Ville fait apparaître un solde de réalisation de 3 186 992,18 € en section de fonctionnement et un solde de 2 141 164,73 € en section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 7 521 453,44 €. Il est proposé d'affecter 2 822 487,33 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, les restes à réaliser, ainsi que de nouveaux projets, et d'affecter 4 698 966 € au compte 002.

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

M. Dervillez. - Chers collègues, je mets aux voix l'approbation du Compte Financier Unique 2023, budget principal de la Ville de Montereau.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

C'est adopté.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ : (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget Principal Ville de Montereau joint en annexe.
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2023 du budget Principal Ville de Montereau définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

N° D_20_2024 – Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Centre Municipal de Santé

En exercice : 35 Présents : 27 Votants : 26

Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. DERVILLEZ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature,

Vu la candidature de la commune de Montereau du 28 juin 2021 pour participer à l'expérimentation du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2022,

Expose :

La comptabilité des collectivités territoriales se caractérise par une étroite liaison des référentiels budgétaires et comptables et s'appuie sur la production d'un compte administratif par l'ordonnateur et d'un compte de gestion par le comptable public.

Pour autant, aucun de ces états financiers ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité, ainsi que l'image fidèle, donnée par ces comptes, du patrimoine et des résultats de la gestion de cette dernière.

Dans cet esprit et selon l'article 242 de la loi des finances n°2018-1317 pour 2019, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par les collectivités territoriales volontaires, qui a



pour objet de substituer, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, un compte financier unique (CFU).

Les résultats du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Centre Municipal de Santé se présentent ainsi :

Section Fonctionnement :

- Recettes : 1 123 467.24 €
- Dépenses : 1 389 905.77 €
- Solde de réalisation : - 266 438.53 €
- Résultat antérieur reporté : 272 728.35 €
- Soit un résultat cumulé de : 6 289.82 €

Section Investissement :

- Recettes : 36 877.40 €
- Dépenses : 356 317.29 €
- Solde de réalisation : - 319 439.89 €
- Résultat antérieur reporté : 329 071.29 €
- Différence des Restes à réaliser (recettes –dépenses) : 117 832.69 €
- Soit un résultat cumulé de : 127 464.09 €

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi. - Le compte financier unique 2023 du budget annexe consacré au Centre Municipal de Santé fait apparaître un solde de réalisation de - 266 438,53 € et un résultat antérieur reporté de 272 728,35 €, soit un résultat cumulé de 6 289,82 € en section de fonctionnement et un solde de réalisation de - 319 439,89 €, avec un résultat antérieur reporté de 329 071,29 € et un résultat cumulé de 127 464,09 €.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 6 289,82 € au compte 002.

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

M. Dervillez. - Je mets aux voix l'approbation du compte Financier Unique 2023, budget annexe Centre Municipal de Santé.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ : (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Centre Municipal de Santé joint en annexe.
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2023 du budget annexe Centre Municipal de Santé définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.



N° D_21_2024 – Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA

En exercice : 35 Présents : 27 Votants : 26

Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. DERVILLEZ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature,

Vu la candidature de la commune de Montereau du 28 juin 2021 pour participer à l'expérimentation du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'avenant (en date du 5 mai 2023) à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier précisant qu'un CFU sera produit pour le budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA,

Expose :

La comptabilité des collectivités territoriales se caractérise par une étroite liaison des référentiels budgétaires et comptables et s'appuie sur la production d'un compte administratif par l'ordonnateur et d'un compte de gestion par le comptable public.

Pour autant, aucun de ces états financiers ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité, ainsi que l'image fidèle, donnée par ces comptes, du patrimoine et des résultats de la gestion de cette dernière.

Dans cet esprit et selon l'article 242 de la loi des finances n°2018-1317 pour 2019, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par les collectivités territoriales volontaires, qui a pour objet de substituer, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, un compte financier unique (CFU).

Les résultats du Compte Financier Unique 2023 du budget Activités Economiques assujetties à la TVA se présentent ainsi :

Section exploitation :

- Recettes : 461 254.61 €
- Dépenses : 247 122.95 €
- Solde de réalisation : 214 131.66 €
- Résultat antérieur reporté : 104 071.21 €
- Soit un résultat cumulé de : 318 202.87 €



Section Investissement :

- Recettes : 506 639.92 €
- Dépenses : 509 973.07 €
- Solde de réalisation : -3 333.15 €
- Résultat antérieur reporté : - 215 598.57 €
- Différence des Restes à réaliser (recettes –dépenses) : 253 734.66 €
- Soit un résultat cumulé de : 34 802.94 €

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi. - Le compte financier unique du budget annexe consacré aux activités économiques 2023 fait apparaître un résultat de 214 131,66 € en section d'exploitation et un résultat de - 3 333,15 € en section d'investissement.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation de 318 202,87 € au compte 1068 en excédent d'exploitation capitalisé pour 65 766,02 € et en excédent d'exploitation reporté pour 353 436,85 €.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de la résidence Belle Feuille font apparaître un solde de réalisation de 61 809,70 € en section de fonctionnement et de 907,03 € en section d'investissement.

Il est proposé d'affecter l'excédent de 60 621,56 € en excédent antérieur reporté.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Le Maire. - Merci Madame l'adjointe aux finances. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Jégo. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans la logique du Débat d'Orientations Budgétaires de notre dernier Conseil, nous ne pourrions pas voter ce budget puisqu'aucune des suggestions que nous avons faites n'ont été prises en compte. C'est normal puisque vous êtes la majorité, et donc la minorité ne compte pas.

Nous sommes inquiets de l'aveuglement qui semble être le vôtre et en entendant Madame l'adjointe, j'avais le sentiment de ne pas être autour de la table du Conseil de municipal de la Ville de Montereau et d'entendre parler d'une autre commune.

Ce budget vient s'inscrire dans la logique de ce que vous faites depuis quelques années. Je ne donnerai pas des tonnes de chiffres. Premier chiffre : vous avez doublé la dette. Vous l'avez augmentée de plus de 100 %. Vous aviez 15 M€ de dettes et vous en avez 30 M€ et cela ne va pas s'arrêter là.

Depuis que vous êtes en place, Monsieur le Maire, vous avez embauché 150 personnes, augmentant le personnel communal d'au moins 25 %. Je ne parle pas de la SPL, dont vous êtes le PDG, rémunéré d'ailleurs, qui embauche elle aussi et qui pèse sur les finances de la Ville puisque le déficit de la SPL est couvert par le budget municipal.

Une telle explosion du nombre des embauches c'est du jamais vu. Vous avez fait des coupes drastiques sur ce qui fait le cœur de la vie sociale de notre commune, c'est-à-dire les subventions aux associations. Je n'ai jamais connu, et je n'ai pas le souvenir au cours des 30 dernières années d'avoir vécu 25 % de baisse des aides aux associations. C'est pourtant votre résultat depuis quelques années.

Évidemment, on ne peut pas se réjouir de ce budget, d'autant plus que ces coupes sombres ne permettent pas d'améliorer la situation financière. Vous avez pu découvrir comme nous tous, en tout cas pour notre part, nous sommes assez stupéfaits des jugements d'une grande association française, Contribuables associés, qui pointe du doigt votre gestion.



Je sais bien que vous allez nous expliquer que ce n'est pas vous, que ce sont les autres, que c'est l'Etat, qu'il y a pire ailleurs. Je connais toutes vos explications.

Vous ne nous convaincrez pas ce soir de ne pas être inquiets de la situation dans laquelle vous allez laisser la Ville dans 23 mois et des efforts qu'il faudra faire pour essayer de redresser cette pente dramatique, mais en attendant des échéances plus politiques, ce sont les Monterelais qui en font les frais.

Je m'étonne, et je suis choqué, que ce soir vous n'ayez pas souhaité, comme vous le faites à chaque Conseil municipal, avoir une pensée et une minute de silence pour cette dame, qui n'a pas de nom, qui s'est jetée du douzième étage de la tour des Grès, jeudi dernier, avec son chien, sans doute abattue par sa situation personnelle, que nous n'avons pas à juger, et vers qui personne n'est venu tendre la main.

Je sais bien que la Mairie n'est pas responsable de tout, que chaque individu a son libre choix, mais c'est juste la traduction de quelque chose que nous ne retrouvons pas dans votre budget, c'est-à-dire la prise en compte de la misère sociale de cette Ville. Vous êtes sur les paillettes. Vous allez nous proposer de créer un musée culturel d'art numérique. Vous êtes à côté de la plaque ! Vous n'avez pas compris que dans une ville qui a encore 60 % de taux de chômage, il y a une misère qui grandit à vitesse grand V, que l'inflation, dont vous vous plaignez en tant qu'élu, les habitants la prennent de plein fouet, et que cela crée une misère jamais vue à Montereau.

Je pense que ce budget aurait dû être un budget de lien social, de main tendue à ceux qui sont le plus en difficulté, mais sûrement pas la poursuite de l'endettement, des embauches à la Mairie à "gueule-que-veux-tu", et de la baisse des subventions aux associations, parce que cette baisse ce sont des coupes sombres dans le lien social, dans les derniers acteurs qui restent présents sur le terrain au quotidien, les bénévoles des associations.

Alors vous nous expliquerez que les associations que vous avez ponctionnées ne faisaient rien, qu'elles étaient ceci cela. Vous allez avoir plein de bonnes explications parce que vous êtes très doué et très brillant pour trouver des responsabilités chez les autres.

J'ai eu le bonheur de vous entendre récemment à la télévision expliquer doctement que vous n'étiez pour rien dans les problèmes dans les lycées d'Ile-de-France et que c'était des partis politiques extrémistes qui créaient artificiellement des situations.

A un moment donné, il faut assumer ce que l'on fait. Il faut assumer une forme d'aveuglement et une forme de déni. Ce budget n'est pas un bon budget. Il est surtout la traduction d'une politique municipale qui ne va pas dans le bon sens, qui ne va pas redresser la situation. Vous avez maintenu effectivement la fiscalité. Vous avez dit que d'autres villes ont augmenté leur fiscalité, c'est vrai, mais vous n'êtes pas capable de rallumer la lumière la nuit, sous prétexte que les lampes à sodium coûteraient trop cher.

J'ai connu une époque, pendant des dizaines d'années, où c'était les mêmes lampes à sodium et elles étaient allumées en pleine nuit. Vous nous inventez toute une série d'explications pour essayer de justifier l'injustifiable. Vous ne nous en voudrez pas. Nous n'allons pas allonger le débat. Vous avez cru bon, pour des raisons qui m'échappent, de décaler le Conseil municipal, qui est passé de 19 h 00 à 20 h 00. Il faudra nous dire si maintenant c'est une habitude ou pas.

Je souhaite simplement que vous essayiez de réfléchir à ce que je vous dis ce soir avec ce qui peut être mon expérience, avec toute la force de conviction : Montereau ne va pas bien. Les Monterelais souffrent. Pour certains, la crise est en train de les mettre à genoux et en difficultés sociales. Si on ne met pas le paquet, ce qui n'est pas le cas dans votre budget, sur l'aide sociale, sur le soutien aux plus en difficulté, on ne sera pas dans le rôle qui doit être celui d'une ville, et nous serons peut-être très



contents de nous, qui avons la chance d'être bien dans notre peau autour de cette table, mais il y aura des milliers d'habitants de Montereau qui ne trouveront pas leur compte.

Voilà toutes les raisons qui font que nous ne voterons pas le budget. Évidemment, vous allez m'expliquer pourquoi j'ai tort et pourquoi tout était affreux à l'époque où j'étais Maire, et pourquoi c'est merveilleux depuis que vous l'êtes. Nous connaissons vos discours. Si vous pouviez nous les épargner, ce serait mieux. Mais comme je suis sûr que vous les avez préparés, je vais vous laisser faire votre petit numéro. Il ne convaincra personne et même plus vous-même puisque vous savez très bien que ce que je dis est vrai et que les chiffres que j'ai donnés, vous ne pouvez pas les contester.

M. Le Maire. - Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Vous me demandez de ne pas intervenir, et vous me reprocheriez après de ne pas le faire, en disant que le Maire aura méprisé la parole de l'opposition si on ne vient pas apporter quelques explications.

Vous avez démarré votre propos en vous demandant si vous étiez bien au Conseil municipal de la Ville de Montereau. Je m'interroge aussi parce que tout ce que vous venez de dire est totalement hors de propos. Vous avez commenté le budget pour l'année 2024, alors que nous en sommes aux comptes financiers de l'année 2023. Je suis désolé que vous en soyez au dessert quand nous sommes à peine à l'apéritif de cette belle soirée.

M. Jégo. - C'était pour ne pas vous faire perdre votre soirée.

M. Le Maire. - Il faut rompre parfois avec la monotonie dans nos organisations. Néanmoins, puisque je vous respecte, je vais tenter, non pas de vous convaincre, mais de vous donner un certain nombre d'explications vous rassurant sur le fait que vous pourrez voter la délibération qui vous est présentée, puisque vous avez démarré en disant que vous ne pourriez pas voter ce budget. Cela tombe bien puisque ce n'est pas le budget qui est à voter.

Vous dites que nous avons doublé la dette : je suis arrivé dans cette Mairie pour travailler à vos côtés à la fin de l'année 2007. Le premier budget que j'ai pu observer ici est celui de l'année 2008. En 2008, la dette par habitant de Montereau était de 1 236,15 €. En 2023, la dette par habitant est 1 225 €.

M. Jégo. - Mais Surville était en chantier et il ne se passe plus rien !

M. Le Maire. - C'est une réduction de 11 € de la dette par habitant.

M. Albouy. - Il y a plus d'habitants.

M. Le Maire. - Voilà une petite différence d'appréciation.

M. Jégo. - Il y a surtout une différence de travaux. Il y avait 200 M€ de travaux en Ville Haute, Monsieur le Maire.

M. Le Maire. - Financés par l'ANRU...

M. Jégo. - Non. En grande partie financés par la Mairie, ce que vous ne pouvez plus faire, d'où le fait qu'il n'y a plus de travaux.

M. Le Maire. - ... l'ANRU, dont les crédits ont été considérablement lessivés. Lorsque l'ANRU a été lancée en 2014, vous étiez député. Visiblement, vous n'avez pas eu le poids pour renouveler l'engagement financier de l'Etat au bénéfice de l'ANRU.



Vous expliquez ensuite que nous avons embauché 150 personnes. C'est certainement vrai. Je vous avoue que je ne fais pas le compte tous les jours de l'addition.

Embaucher 150 personnes ne veut pas dire créer 150 postes. Il y a des personnes qui partent à la retraite, qui sont remplacées. Certaines déménagent. D'autres vont voguer à d'autres occupations professionnelles.

Vous faites semblant de confondre une embauche et une création d'un nouveau poste.

D'ailleurs, j'ajoute que nous assumons totalement la création d'un certain nombre de nouveaux postes, puisque sans création de nouveaux postes nous n'aurions aucun professionnel de santé dans notre Centre de santé, dans ses deux pôles médico-municipaux.

Peut-être que vous souhaitez que l'on n'embauche pas de médecin, de sage-femme, de kiné, d'orthophoniste, de dentiste, de psychomotricien, de cardiologue. Nous pensons que c'est utile, notamment pour les habitants de Montreuil qui sont dans la difficulté à trouver des personnels de santé.

Nous pensons aussi qu'il est utile de créer des postes pour relocaliser le service de ménage, puisque nous avons constaté que l'entreprise prestataire allait chercher des salariés parfois bien loin de Montreuil pour des emplois qui, au contraire, considérant à la fois le faible taux de qualification qui est nécessaire et le taux de chômage trop important à Montreuil, ces emplois pouvaient être pourvus par des Monterelais(aises).

Ce n'est pas une charge supplémentaire. Simplement, c'est une charge qui était assurée avant dans le cadre d'un paiement à une entreprise prestataire, qui devient de la masse salariale.

D'ailleurs, nous sommes aussi très fiers cette année de relocaliser la production des repas dans la cuisine centrale, pour les mêmes raisons et avec les mêmes effets.

Je passe sur les coupes drastiques sur les subventions. Nous avons déjà évoqué ce sujet à plusieurs reprises.

Premièrement, ceci n'est pas réel dans la globalité. Il y a des associations qui cessent leurs activités, qui diminuent leurs activités, et la reconduction systématique des subventions, année après année, centimes pour centimes, est peut-être de la fainéantise, en tout cas une mauvaise gestion de l'argent public. Il s'agit d'accompagner les associations à la juste hauteur de leurs besoins.

J'étais samedi avec une association, et j'avais d'ailleurs ressorti le montant des subventions. En 2021 : 46 000 €, en 2022 : 35 000 €, c'est-à-dire moins, en 2023 : 46 000 € et en 2024 : 62 000 €. C'est une adaptation aux besoins de l'association, selon ses activités, qui naturellement, année après année, peuvent évoluer.

Vous avez fait allusion à la formidable association à laquelle vous semblez apporter beaucoup de confiance : "Contribuables associés". Je crois, Monsieur Jégo, que vous devriez changer vos références. Cette association, affiliée à l'extrême droite, est par nature et par définition opposée à l'impôt.

L'objectif de cette association est qu'il n'y ait plus d'impôts. Plus d'impôts, c'est plus d'argent public. Expliquer qu'il faut faire plus de service public, plus de solidarité, et en même temps ne plus lever l'impôt, c'est fortement contradictoire. Vous qui avez un jour commis un livre *"Marine Le Pen arrivera au pouvoir. Sauf si..."*, ne versez pas dans le populisme des associations d'extrême droite, qui travaillent tous les jours à faire rentrer Marine Le Pen à l'Élysée.



Je suis coi quand je vous entends dire : "60 % de taux de chômage à Montereau". Cela fait bien trop longtemps...

M. Jégo. - Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit de HLM. C'est une erreur de langage. Cela peut arriver.

M. Le Maire. - Oui cela peut arriver.

M. Jégo. - Il n'y a que vous qui êtes infallible, et le Pape ! Ce sont les deux personnes infallibles sur terre !

M. Le Maire. - S'il vous plaît. Cela fait beaucoup d'erreurs sur les quelques premières minutes...

M. Jégo. - Je vais répondre à vos petits mensonges.

M. Le Maire. - Si vous considérez le fait de dire qu'il n'y a pas 60 % de chômage à Montereau est un mensonge...

M. Jégo. - Je viens de le retirer. J'ai dit que c'était 60 % de logements sociaux.

M. Le Maire. - Je vous laisse à vos considérations. Pardon, mais il n'y a plus 60 % de logements sociaux à Montereau, non plus. C'était avant. Nous ne sommes plus avant.

Enfin, vous avez expliqué justement qu'avant on pouvait allumer et que vous ne compreniez pas pourquoi aujourd'hui on ne peut pas allumer. Il semble que vous ayez raté un certain nombre d'éléments de crise. Vous ne les avez pas tous ratés. La crise sanitaire, vous êtes passé à la caisse, en important des masques venant de loin.

Vous avez dû rater la crise énergétique, qui fait que le coût de l'énergie a été multiplié. Les Monterelais l'ont bien compris. Vous, visiblement pas.

Je vous le redis : le coût de l'énergie entre 2022 et 2023 a été multiplié pour nous par quatre. C'est ce que les Monterelais ont compris. C'est pourquoi ils ont pris des décisions que nous avons entérinées ici. Nous en reparlerons en fin de Conseil municipal.

C'est bien pour cela que nous avons engagé une accélération de la transformation de l'éclairage public pour pouvoir allumer tous les candélabres aux horaires souhaités par les habitants de Montereau. Nous avons vu qu'ils souhaitent que nous allumions encore de nuit, ce qui sera fait, non pas en octobre, comme vous le répandez partout, mais au fur et à mesure que les candélabres et les armoires électriques seront convertis. De sorte à pouvoir allumer, éclairer, tout en économisant pour les finances publiques, mais aussi pour la planète puisque nous consommerons beaucoup moins d'énergie. S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je vais sortir, puisque le Maire ne peut pas assister au vote des comptes financiers et administratifs.

Je laisse le soin à Monsieur Stéphane Dervillez de faire procéder aux différentes délibérations qui ont été présentées par Madame l'adjointe aux Finances et mises au débat, le débat étant clos.

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

M. Dervillez. - Je mets aux voix l'approbation du compte Financier Unique 2023, budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA.

Qui est contre ? 0 voix.



Qui s'abstient ? 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

C'est adopté.

Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ : (7 abstentions : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA joint en annexe.
- **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2023 du budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

N° D_22_2024 – Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Résidence Belle Feuille

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Le solde d'exécution 2022 quels qu'il soit, du Budget annexe Résidence Belle Feuille en nomenclature M22, doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2023.

Il est proposé d'affecter le déficit de fonctionnement en dépenses au compte 002 solde d'exécution reporté pour un montant de 1 188.14€ et inscrire en recettes d'investissement au compte 001 solde d'exécution reporté l'excédent d'investissement de 31 899.80 €

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi.- Une note du Trésor Public nous a informés que nous devons régulariser l'affectation des résultats 2022 de ce budget, sans incidence sur le budget 2023 ni sur celui de 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter en dépenses de fonctionnement au compte 002 le déficit de 1 188,14 € et d'inscrire en recettes d'investissement au compte 001 l'excédent de 31 899,80 €.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :



- **D'AFFECTER** les résultats 2022 du budget annexe de la Résidence Belle Feuille aux comptes :
 - **002 – en dépenses de fonctionnement**
solde d'exécution reporté :
Pour un montant de 1 188.14 €.
 - **001 – en recettes d'investissement**
solde d'exécution reporté :
Pour un montant de 31 899.80 €.

N° D_23_2024 – Approbation du Compte de Gestion 2023 - Budget annexe Résidence Belle Feuille

En exercice : **35** Présents : **28** Votants : **35**

Après présentation du budget primitif de la Résidence Belle Feuille de l'exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif et le compte de résultat,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, et au vu des tableaux joints en annexes,

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Le Maire.- Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

Je sors pour la prochaine délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **De statuer** sur l'ensemble des opérations de la Résidence Belle Feuille effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **De statuer** sur l'exécution du budget de la Résidence Belle Feuille de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **De déclarer** que le Compte de Gestion de la Résidence Belle Feuille dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(Sortie de M. le Maire)...



N° D_24_2024 – Approbation du Compte Administratif 2023 - Budget annexe Résidence Belle Feuille

En exercice : 35 Présents : 27 Votants : 33

Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. DERVILLEZ

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du Compte Administratif dressé par le Maire,

Considérant que Monsieur James CHERON, Maire, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de la Résidence Belle Feuille en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (voir tableau joint).

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Avant le vote, Monsieur le Maire quitte la salle

M. Dervillez.- Je mets aux voix l'affectation du compte administratif 2023, budget annexe Résidence Belle Feuille.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

➤ **De déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2023 de la Résidence Belle Feuille définitivement closes et les crédits non utilisés annulés

(Retour de M. le Maire)...

N° D_25_2024 – Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 - Budget Principal Ville de Montereau

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

L'excédent de fonctionnement 2023 du Budget Principal Ville de Montereau doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2024.



Le résultat de fonctionnement 2023 du Budget Principal Ville de Montereau s'élève à 7 521 453.33 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement avec les restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 722 086.53 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent de 7 521 453.33 € :

- en investissement au 1068 pour un montant de 2 822 487.33 € pour, d'une part, couvrir le besoin de financement après restes à réaliser et pour d'autre part, financer de nouveaux investissements 2024
- en fonctionnement au 002 pour un montant de 4 698 966.00 €.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Le Maire.- Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 7 521 453.33 € au Budget Primitif 2024 aux comptes :

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :
Pour un montant de 2 822 487.33 €.

002 – Excédent reporté :
Pour un montant de 4 698 966.00 €.

N° D_26_2024 – Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 - Budget annexe Centre Municipal de Santé

En exercice : **35** Présents : **28** Votants : **35**

L'excédent de fonctionnement 2023 du Budget annexe Centre Municipal de Santé doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2024. Le solde d'exécution d'investissement est excédentaire.

Il est proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement de 6 289.82 € au compte 002 – Excédent antérieur reporté pour un montant de 6 289.82 €.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Le Maire.- Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2023 du budget annexe Centre Municipal de Santé d'un montant de 6 289.82 € au Budget Primitif 2024 au compte :
 - **002 – Excédent antérieur reporté :**
Pour un montant de 6 289.82 €.

N° D_27_2024 – Affectation de l'excédent d'exploitation 2023 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

L'excédent d'exploitation 2023 du Budget des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2024.

Le résultat d'exploitation 2023 du budget annexe Activités économiques assujetties à la T.V.A. s'élève à 318 202.87 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement avec les restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 34 802.94 €.

Il est proposé d'affecter cet excédent de fonctionnement de 318 202.87 € :

- en investissement au 1068 pour un montant de 65 766.02 € pour, d'une part, couvrir le besoin de financement après restes à réaliser et pour d'autre part, financer de nouveaux investissements 2024
- en exploitation au 002 pour un montant de 252 436.85 €

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Le Maire.- Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'AFFECTER** l'excédent d'exploitation 2023 d'un montant de 318 202.87€ au Budget Primitif 2024 aux comptes :
 - **1068 - Excédent d'exploitation capitalisé :**
Pour un montant de 65 766.02 €
 - **002 – Excédent d'exploitation reporté :**
Pour un montant de 252 436.85 €



N° D_28_2024 – Affectation de l'excédent d'exploitation 2023 - Budget annexe Résidence Belle Feuille

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

L'excédent d'exploitation 2023 du Budget annexe Résidence Belle Feuille doit être affecté avant l'élaboration du Budget Primitif 2024.

Le résultat d'exploitation 2023 du budget annexe Résidence Belle Feuille s'élève à 60 621.56 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire.

Il est proposé d'affecter cet excédent d'exploitation de 60 621.56 € :

- en exploitation au 002 pour un montant de 60 621.56 €

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Le Maire.- Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'AFFECTER** l'excédent d'exploitation 2023 d'un montant de 60 621.56€ au Budget Primitif 2024 au compte :
 - **002 – Excédent antérieur reporté :**
Pour un montant de 60 621.56 €

N° D_29_2024 – Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2023

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

La Ville de Montereau a bénéficié en 2023, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale, d'une somme de 6 851 393 €.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de l'affectation de ce fonds au financement d'opérations et d'actions de développement social, conformément à la loi.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi.- Nous devons prendre acte de l'affectation de cette dotation, dont la commune a bénéficié en 2023 au financement d'opérations et d'actions dédiées au développement social.



Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'utilisation de cette dotation d'un montant de 6 851 393 €, telle qu'elle figure au tableau qui vous est présenté aux termes de cette délibération.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

Article 1 : d'approuver l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2023 telle que présentée au tableau ci-dessous.

LIBELLE	COÛT 2023	AFFECTATION DSU
Rémunération des mamans sécurité	431 982,02	378 992,87
Rémunération des policiers municipaux	1 102 431,75	967 201,78
Rémunération des médiateurs sociaux	422 264,39	370 467,26
Rémunération des agents du centre superviseur urbain	345 341,62	302 980,23
Subventions aux associations	850 439,00	746 119,76
Subvention au C.C.A.S.	350 000,00	307 067,19
Subvention à la Caisse des Ecoles	380 000,00	333 387,24
Subvention au Foyer Belle Feuille	499 064,00	437 846,23
Charges d'exploitation piscine	1 125 415,54	987 366,26
Charges d'exploitation crèche Confluent des Bambins	1 836 950,04	1 611 620,25
Charges d'exploitation Maison des Parents	465 436,81	408 343,93
TOTAL	7 809 325,17	6 851 393,00

N° D_30_2024 – Utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2023

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

La Ville de Montreuil a bénéficié en 2023, au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.), d'une dotation d'un montant de 2 662 492 €.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de l'affectation de ce fonds au financement d'opérations et d'actions de développement social, conformément à la loi.



Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi.- Nous devons prendre acte de l'utilisation de ce Fonds en 2023, qui s'élève à la somme de 2 662 492 €.

Je vous renvoie au tableau joint au cahier du Conseil, qui donne plus d'informations au regard de l'utilisation de ce Fonds ;

M. Le Maire.- Sur le tableau il est écrit "montant 2022", mais il s'agit bien sûr du montant 2023, ce qui sera corrigé dans le document annexé à la délibération adoptée.

Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.
C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

Article 1 : d'approuver l'utilisation du fonds du F.S.R.I.F. 2023 telle que présentée au tableau joint.

N° D_31_2024 – Rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes 2023

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D_25_2021 du conseil municipal du 27 mars 2021 déclarant grande cause municipale de l'année 2021, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ;

Vu la délibération n°D_88_2021 du conseil municipal du 30 juin 2021 relative au plan d'actions triennal en matière d'égalité professionnelle femmes hommes ;

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2024 ;

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Le rapport, en deux parties, présente les actions menées par la Municipalité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les nouvelles orientations pour l'année 2024 et fait état de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Mme Bourgeois-El Abidi.- La loi du 4 août 2014 nous impose de présenter au Conseil municipal ce rapport et d'en prendre acte, avant le vote du budget.

Ce rapport, qui vous a été transmis avant le Conseil municipal, est divisé en deux parties. Il présente premièrement, les actions menées en 2023, par la municipalité à destination du public ainsi que les nouvelles orientations pour l'année 2024, et fait deuxièmement état de notre politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

Article 1 : **De prendre acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint à la présente délibération, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

N° D_32_2024 – Plan d'actions triennal 2024-2026 en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.132-1,

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération n°D_25_2021 du conseil municipal du 27 mars 2021 déclarant grande cause municipale de l'année 2021, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes,

Vu la délibération n°D_88_2021 du 30 juin 2021 relative au plan d'action triennal 2021-2023 en faveur de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes,



Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024,

Considérant la volonté de la ville de poursuivre son investissement en matière d'égalité des droits entre les femmes et les hommes, déclarée grande cause municipale pour l'année 2021,

Considérant que le plan d'actions triennal (2021-2023) relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et adopté par délibération n° D_88_2021 du 30 juin 2021 est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de le renouveler pour 2024-2026, en conservant les axes d'actions suivants :

- Evaluer, prévenir et le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers et cadres d'emplois,
- Favoriser l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- Lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations,

Considérant que le plan d'actions triennal prévoit également la mise en place d'un mode de gouvernance de la politique d'égalité professionnelle,

Mme Bourgeois-El Abidi.- Le plan d'actions triennal 2021-2023, que nous avons voté le 30 juin 2021 est arrivé à échéance.

Il vous est proposé de le renouveler pour 2024-2026, en conservant les mêmes axes d'actions énumérés aux termes de cette délibération.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

Article 1 : d'approuver le plan d'actions triennal en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération, lequel sera transmis au Préfet de Seine-et-Marne.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'exécution de la présente délibération.

N° D_33_2024 – Vote des taux d'imposition 2024

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Comme chaque année, avant le vote du budget primitif, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux communaux d'imposition directes.



Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer en 2024 un maintien de la fiscalité, sans l'augmenter, en votant les taux suivants :

	<u>Taux 2023</u>	<u>Vote des taux 2024</u>
Taxe sur le foncier bâti :	53.83% (y compris 18% transférés du département en 2021)	53.83%
Taxe sur le foncier non bâti :	59,60%	59,60%
Taxe Habitation :	25,20% (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principales)	25,20%

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Lemoine.- Il est proposé de voter la reconduction des taux d'imposition communaux pour la 16^{ème} année consécutive.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- Si je suis intervenu sur le budget à l'occasion du vote du compte administratif c'est simplement parce que je savais parfaitement que vous aviez des réponses toutes prêtes, et que je n'aurais pas la possibilité de répondre à vos réponses.

Aujourd'hui, à l'occasion du vote de ces taux, je me permets de dénoncer ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous prenez vraiment les gens pour de petits enfants naïfs. Vous avez cette propension à affirmer les choses avec une espèce de détermination qui fait que celui qui ne vous connaît pas pourrait vous croire, mais la vérité n'est pas dans ce que vous dites.

Quelques exemples de ce que vous avez dit. Je vous ai dit que depuis que vous êtes Maire vous avez embauché 150 personnes de plus. Evidemment qu'il y a eu des départs et que des personnes sont parties en mutation, mais quand on regarde les effectifs globaux de la Ville de Montereau, ils ont augmenté de 150 personnes. C'est une réalité. N'essayez pas de me faire passer pour quelqu'un qui ne comprend rien et qui ne saurait pas qu'il y a des départs.

Quand vous avez évoqué l'histoire de la dette, alors là vous êtes formidable et exceptionnel !

M. Le Maire.- Merci !

M. Jégo.- Un flot, un tsunami de mauvaise foi à ce niveau-là, je ne pensais même pas que cela pouvait exister ! Vous êtes arrivé pour travailler à mes côtés en 2008. Combien la Ville avait-elle d'habitants à l'époque ? Beaucoup moins qu'aujourd'hui. Nous étions en plein chantier de rénovation urbaine où, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas l'AURU qui payait le chantier de rénovation urbaine. Elle en payait une grande part, mais nous avions nos 20 % à payer.

Évidemment, nous étions au cœur de la transformation de Surville. Je fermerais mon bec si vous étiez montés à 30 M€ d'emprunts et que la Ville soit en travaux. Je me serais tu ce soir si les immeubles HLM faisaient l'objet des réhabilitations, quand il s'agit des passoires thermiques, que vous avez promises depuis quatre ans. Je me tairais s'il y avait partout des constructions neuves, si Surville était en chantier, si le square Beaumarchais, dont vous avez publié dans votre campagne électorale il y a quatre ans des vues merveilleuses, était réalisé, et si nous étions sur la même logique que l'ANRU.



Vous dites : *"Après, tout a été gâché. Vous étiez député, et vous n'avez pas pu l'empêcher"*. Certes, sans doute. J'étais député à l'époque, et le Président de la République s'appelait François Hollande. J'avais assez peu d'influence sur ce sujet, tout comme vous, vous en avez assez peu au sein de la Région quand on voit l'état de délabrement des lycées dont vous avez la charge.

Pour cela, il suffit de lire la presse et d'écouter, y compris nos voisins de Champagne-sur-Seine ou de Melun qui ne cessent de se plaindre de cette question.

Ne caricaturez pas ! Cela se voit. C'est gros comme le nez au milieu de la figure. Effectivement, là où vous pourriez comparer c'est quand vous vous êtes assis à ce fauteuil. J'ai été frappé par le cumul des mandats. La dette de la Ville était de 15 M€. Elle est aujourd'hui de 30 M€. C'est un fait.

Vous la ramenez par habitant et vous dites qu'à l'époque où vous êtes arrivé, il y avait 11 € de moins par habitant (1 200 €). Ce n'est pas vrai. Quand vous êtes arrivé au poste de Maire, il y avait 780 € par habitant. Et sept ans après, nous sommes à 1 200 € par habitant. Voilà votre bilan personnel ! Ne faites pas le bilan de la Mairie et ne faites pas à la place des habitants qui l'ont fait le bilan des années où vous n'étiez pas en responsabilité sur cette question.

Oui, vous avez bien doublé la dette et quand vous avez pris ce poste de Maire me succédant, la dette de la Ville était de 15 M€, et elle est aujourd'hui de 30 M€. C'est incontestable. Vous pouvez vous tortiller dans tous les sens et chercher les chiffres par habitant, par poisson rouge ou par ce que vous voulez, vous n'arriverez pas à démontrer que vous avez doublé la dette.

Vous expliquez que les subventions aux associations... Alors là c'est formidable ! Nous versions collectivement, à l'époque où vous êtes devenu Maire, 1,7 M€ aux associations de Montereau. Nous versions cette année 1,4 M€, mais c'est beaucoup mieux ! Cela marche beaucoup mieux ! On met moins d'argent, mais c'est beaucoup mieux ! Et vous avez trouvé une association qui a dit être contente parce que vous lui avez mis 20 000 € de plus. Je peux vous en trouver des dizaines qui disent qu'elles ne sont pas contentes, qu'elles ont arrêté leurs activités, qu'elles ont quitté la commune, qu'elles ne font plus d'activité parce que vous avez supprimé des subventions.

N'allez pas expliquer à qui que ce soit sur terre qu'en passant de 1,7 M€ de subventions aux associations à une époque où il y avait 20 000 ou 19 000 habitants, à 1,4 M€ aujourd'hui avec 21 000 habitants que cela va mieux. Ce n'est pas vrai. Cela ne peut pas marcher comme cela.

C'est peut-être comme cela que vous gérez les lycées, mais ce n'est pas ainsi que vous arriverez à convaincre les gens que cela va mieux en mettant beaucoup moins d'argent. Ce n'est pas vrai. On sait bien qu'à la marge on pouvait toujours gagner un peu. On pouvait gagner 40 000 € ou 50 000 € par an. Mais 250 000 € de moins : on passe de 1,7 M€ à 1,4 M€. C'est formidable et vous êtes content de vous ! Ce n'est pas vrai ! C'est pourquoi la vie sociale s'effondre. Il faut voir les choses en face.

Vous nous parlez de l'éclairage public et vous nous dites : *"Vous avez oublié qu'il y avait une hausse de l'énergie"*, avec votre mépris et votre morgue habituelle. Je n'ai pas oublié. On sait très bien qu'il y a eu environ 30 % d'augmentation de l'énergie pour les villes qui étaient bien gérées et qui avaient eu de bons contrats d'énergie, qu'elles avaient su gérer.

Vous avez éteint un lampadaire sur trois. Vous avez fait 30 % d'économies. Allez dans les rues de Montereau, un lampadaire sur trois est éteint. Vous avez rattrapé la hausse de l'énergie et votre affaire de LED est juste un prétexte pour essayer de trouver une formule pour vous sortir du guêpier dans lequel vous vous êtes mis tout seul, puisque la conséquence de l'extinction de la lumière en pleine nuit c'est l'explosion de l'insécurité. En tout cas, sur des faits bien précis sur ce sujet.

N'allez pas expliquer que tout est de la faute de ceux, qui avant même que les LED n'existent n'en ont pas installées. C'est bien de le faire. D'ailleurs, je me demande pourquoi vous passez le marché des



lampes à LED seulement aujourd'hui puisque vous êtes Maire depuis sept ans. Qu'est-ce qui vous a empêché depuis sept ans de mettre des lampes à LED ? Qu'avez-vous fait depuis sept ans là-dessus ? Vous avez regardé le sodium défoncer les budgets de la Mairie puisque c'était si urgent, puisque votre prédécesseur était si nul de ne pas avoir mis des lampes à LED dans toute la Ville. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait depuis sept ans ? Il va falloir vous habituer à avoir un bilan. Il va falloir vous habituer à assumer ce que vous n'avez pas fait. Il va falloir vous habituer à écouter la critique et à laisser répondre la critique. Cela ne peut pas être autrement sur cette question-là.

Vous ne pouvez pas continuer ainsi à raconter tout et n'importe quoi. Oui, nous sommes inquiets. Oui, nous voterons les taux. Il faut bien que la Ville ait ses recettes, mais nous ne voterons pas le budget. Jean-Marie Albouy aura l'occasion de s'exprimer sur le budget. Et nous sommes très inquiets.

J'ajoute et je termine par là. C'est le paroxysme de la dialectique politicienne que plus personne ne supporte. Expliquer que quand une association nationale, qui a des millions d'adhérents, dit quelque chose qui ne vous convient pas, elle est du mauvais camp politique et qu'elle serait d'extrême droite. Je ne connais pas "Contribuables associés". C'est une association qui existe depuis au moins 30 ans, qui n'est pas plus d'extrême droite que d'extrême gauche. Elle milite pour que les impôts soient utilisés de façon correcte et pour que la dépense publique soit la plus raisonnable. Elle vous a mis 2/20 et c'est ce qui vous énerve. Ce n'est pas que ce soit Marine Le Pen qui arrive au pouvoir. C'est que vous avez 2/20 alors qu'une ville voisine comme Moret-sur-Loing, que vous avez cherché à gérer, a 14/20. D'ailleurs, les Morétains doivent être bien heureux de ne pas vous avoir élu à la Mairie parce qu'ils auraient vu ce que seraient devenues leurs finances municipales. Alors que des villes comme Lieusaint ont des notes de 13 ou 14 dans la bonne gestion des finances, vous, vous avez 6,4.

Ce n'est pas agréable, mais il faut regarder les choses en face. Il ne faut pas dire que si les lycées vont mal c'est la faute de LFI et si les finances de la Ville de Montereau s'effondrent c'est la faute du Rassemblement National. C'est un peu court, jeune homme ! Il faut de temps en temps assumer ce que l'on fait dans la vie. Il faut le faire avec une forme de respect des gens qui ont voté pour vous et leur dire la vérité, pas votre vérité déformée, telle que vous nous l'avez servie.

Vous avez sans doute un deuxième service. Je m'attends à ce qu'il arrive et je vous répondrai avec autant de force et de vigueur sur cet aspect des choses, car il arrive un moment où le mensonge se voit comme le nez au milieu de la figure. Je vous le redis. Vous êtes sur les sujets et tout à l'heure vous avez menti. Vous avez caricaturé. Vous avez dissimulé les choses pour essayer de vous sortir d'une situation que vous n'arrivez plus à maîtriser.

M. Le Maire.- D'autres interventions ? Je ne sais pas si je vous fais le deuxième service ! J'hésite. Vous reprochez à la Ville de Montereau de ne pas construire de logements. Ce n'est pas de sa compétence. Si vous attendez dans le budget de la Ville de Montereau qu'elle construise des logements, il va falloir repasser. Vous n'en avez jamais construit. J'observe d'ailleurs que nous remplaçons la Communauté de communes, avec l'accord de la Communauté de communes naturellement, dans le soutien à la construction de logements...

M. Albouy.- A votre demande.

M. Le Maire.- Puisque dans le protocole CGLLS signé par la Communauté de communes, dans laquelle elle n'a pas voulu s'impliquer, c'est bien la Ville de Montereau qui se substitue à elle à hauteur de 300 000 € par an pendant 10 ans, c'est-à-dire 3 M€. Compétence de la Communauté de communes non exercée par la Communauté de communes, pour effectivement accompagner le bailleur local à construire des logements.

Effectivement, avant, l'ANRU finançait beaucoup. Vous disiez 80 %. Quand vous avez construit des écoles à Surville, elles étaient financées à 80 % par l'ANRU et peut-être des compléments d'autres d'ailleurs. Vous n'aviez que 20 % à mettre.



Aujourd'hui, quand on construit un village associatif, c'est extrêmement important pour le lien social. J'imagine que si vous demandez plus de subventions, même si les comptes des associations sont pleins... c'est pourquoi je veux saluer le travail effectué par Sofiane Reguig et les services de la Ville pour, en partenariat avec les associations, regarder quels sont les états de trésorerie des associations. On ne continue pas à perfuser quelqu'un qui est en pleine forme. C'est cela la gestion de l'argent public. Ce n'est pas donner systématiquement à des associations qui parfois n'en ont pas réellement besoin au regard de l'état de leur trésorerie et de leurs projets en cours.

En revanche, nous avons besoin de construire un village associatif. Quand vous construisiez des équipements publics -je ne parle pas de logements, puisque la Mairie de Montreuil n'a jamais construit de logements- dans le cadre de l'ANRU 1, vous étiez financés à hauteur de 80 %. Aujourd'hui, c'est 30, 20 ou 10 %. Il faut aller chercher d'autres financements, autre part, y compris dans le budget de la Ville.

Je suis désolé aussi que vous croyiez toujours qu'il n'y a pas de LED à Montreuil et que depuis que je suis Maire, je n'ai pas changé une ampoule. C'est ce que vous avez dit tout à l'heure. Si aujourd'hui nous avons 25 % d'éclairage public en LED c'est parce que depuis 2018 nous avons, soit dans les nouveaux aménagements, soit dans le cadre de remplacements, mis des ampoules LED à la place des éclairages au sodium. Je ne vous reproche pas qu'il y ait eu des éclairages au sodium. C'étaient des technologies anciennes, mais d'autres communes, dans d'autres endroits, ont anticipé, ont démarré plus tôt et ont été plus vite.

Montreuil n'est pas toujours à la pointe. Par exemple, nous expérimentons en ce moment des signalétiques sonores pour accompagner les personnes malvoyantes à traverser les carrefours à feux. C'est la première fois que nous le faisons à Montreuil. Mes parents me disaient qu'en Suède, dans les années 70, cela existait déjà. On n'est pas toujours à la pointe de l'innovation, y compris des innovations sociales et des politiques d'inclusion. Tant pis, on rattrape notre retard comme on peut le faire.

Enfin pour l'association "Contribuables associés" ce n'est pas moi qui décrète qu'elle est proche de l'extrême droite. Si vous tapez le nom sur *Wikipedia*, peut-être que ce n'est pas une information très sûre, mais c'est une référence, la première ligne indique : "*L'association défend une politique à la fois conservatrice et économiquement libérale et est réputée proche de l'extrême droite*". Ce n'est pas James Chéron. C'est *copyright*, quelqu'un qui contribue à *Wikipedia* et qui a été confirmé par tous les contributeurs. Ils sont des dizaines, des centaines de millions dans le monde, sur cette association. Mais vous pouvez avoir les nouveaux amis qui sont les vôtres. Je vous invite à changer vos lectures. Vous parlez d'explosion de l'insécurité. La Presse du jour est plutôt assez éloquente sur le sujet. Je ne parle pas des mauvais canards, qui sont tenus par vos anciens collaborateurs politiques et qui écrivent de façon très indépendante, mais parfois un peu orientée, et qui expliquent qu'il y a une explosion de l'insécurité à Montreuil.

Je peux vous renvoyer vers les journaux indépendants, par exemple *Le Parisien*, qui explique que la Ville de Montreuil est strictement dans la moyenne des villes de plus de 20 000 habitants de la région Ile-de-France, sans aucune distinction, alors que nous savons toutes les difficultés sociales de notre commune. On a tous en mémoire les titres des articles : "*Surville, la cité maudite*". Ce n'est pas hier. Ce n'est pas moi qui étais Maire.

Il y a un article assez intéressant dans *La République de Seine-et-Marne* aujourd'hui. C'est un journal, me semble-t-il sérieux, qui fait un comparatif sujet par sujet des communes de notre département. Pour ce qui est des cambriolages il y a un certain nombre de lignes et : "*C'est beaucoup mieux pour Montreuil*".



Concernant les trafics de stupéfiants, il y a un certain nombre de lignes et il est écrit : *"D'autres s'en sortent mieux, comme Montereau"*.

M. Jégo.- Le tout est d'être content de soi !

M. Le Maire.- Le tout est d'être objectif. Concernant les vols de véhicules, il y a un certain nombre de lignes, puis il est écrit : *"Il y a des villes qui s'en sortent beaucoup mieux : à Montereau"*.

Concernant les vols violents sans arme, il y a des lignes, puis : *"Les chiffres sont plus faibles, notamment à Montereau"*.

Voilà la réalité. Ce n'est pas votre vérité, mais chacun a bien compris que votre stratégie c'est le chaos, et de faire croire qu'à Montereau, qui est une ville que vous n'aimez peut-être plus...

M. Jégo.- C'est vous que je n'aime plus. Ce n'est pas Montereau !

M. Le Maire.- Je lis la Presse. Je lis même *Challenge*, avec des lignes très intéressantes sur le bilan financier du *World impact summit*, qui est dans le rouge. Les comptes de l'événement sont dans le rouge. Il y a la Presse sérieuse et ce que l'on voit sur les réseaux.

D'ailleurs, vous avez beaucoup parlé de la Région Ile-de-France et je vous en remercie. Je suis très honoré de travailler auprès de la Présidente Valérie Pécresse sur ce beau sujet qui est celui des lycées, car cela participe à quelque chose qui, selon moi, est fondamental : l'éducation. C'est un investissement sur le temps long.

Vous disiez que j'avais tellement peu d'influence que rien ne fonctionnait. J'ai tellement peu d'influence au sein de cette Région, qu'au-delà de la mobilisation, me semble-t-il jamais vue, des moyens de la Région pour l'ensemble des projets de la Ville de Montereau, le budget lycées d'avant c'était 600 M€, aujourd'hui la Région consacre 1,7 Md€ à l'éducation. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais il me semble que cela montre qu'il y a une progression particulièrement sensible.

S'il reste encore du travail naturellement, considérant un héritage bien douloureux, je crois que du travail est fait et on le voit d'ailleurs dans nos établissements avec des moyens extrêmement importants, qui sont notamment affectés à nos trois lycées : nos deux lycées de Montereau, le lycée André Malraux et le lycée Flora Tristan, mais aussi le lycée Gustave Eiffel à Varennes-sur-Seine qui accueille beaucoup de nos habitants.

Dans le commentaire particulièrement éclairé qui vous sert de référence de cette association d'extrême droite "Contribuables associés", la commune de Varennes-sur-Seine a exactement la même note que nous en matière de...

M. Jégo.- La multiplication des vices n'en fait pas des vertus !

M. Le Maire.- Monsieur le Maire de Varennes-sur-Seine sera heureux de lire cette prose.

Concernant les taux d'imposition de l'année 2024 inchangés... Monsieur Albouy. J'avais demandé s'il y avait d'autres interventions tout à l'heure, mais vous n'aviez pas levé la main. Je vous donne la parole.

M. Albouy.- Merci Monsieur le Maire. C'est normal que je n'ai pas levé la main puisque tout à l'heure je n'avais pas projeté de faire une intervention, mais comme vous mettez toujours en cause la Communauté de communes, dont je suis un membre, comme vous, conseiller communautaire, où j'ai quand même suivi les débats depuis le début de la mandature, je tiens quand même à vous rappeler que c'est vous, en tant que Maire de Montereau, en tant que Président de Confluence Habitat, je ne vais pas ressortir tout le dossier et tous les courriers, qui avez essayé de convaincre, par tous les



moyens, les élus de la Communauté de communes qu'il fallait absolument que ce soit vous personnellement et la Ville de Montereau qui vous occupiez de Confluence Habitat.

Vous l'avez fait à plusieurs reprises dans des Conseils communautaires. Vous avez envahi la salle du Conseil communautaire avec vos partisans. Vous avez envahi des mairies. Vous avez même pris en otage certains maires, notamment celui de Varennes, qui s'est senti pris en otage.

Vous riez, mais le jour où cela arrivera et que les Monterelais viendront se révolter dans la mairie et feront la même chose que ce que vous avez fait à vos collègues, je pense que vous apprécierez beaucoup moins.

Il y avait une possibilité, à l'époque, d'avoir une autre solution pour Confluence Habitat. Cette solution apportait 77 M€ d'investissement sur les logements actuels. Elle prenait en charge l'ANRU, la totalité du personnel de Confluence Habitat, alors que vous avez préféré le pacte avec la SAC, où il est prévu 25 % de diminution du personnel au sein de Confluence Habitat. C'est votre solution qui a été choisie parce qu'à un moment donné nous avons cédé face à vos pressions. Sinon, nous en serions encore aujourd'hui à débattre et à faire le bras de fer. Cela ne sert à rien.

Vous avez donc voulu absolument gérer cet office HLM. Combien de fois avez-vous expliqué au Conseil communautaire que c'était l'affaire des Monterelais, que c'était votre affaire, et que c'était vous ? Vous avez fait des courriers, plein de choses. Maintenant, assumez-le !

Nous aurions pu avoir 77 M€. Résultat : nous avons 15 M€, dont une partie prise en charge par la Mairie de Montereau. Alors qu'avec les 77 M€, aucun euro n'aurait été pris en charge par les collectivités territoriales. C'est votre choix. Vous l'assumez, mais arrêtez en permanence de reprocher à vos collègues du Conseil communautaire vos propres décisions, vos propres options. Il faut à un moment donné assumer. Ce sont vos options qui ont été choisies pour vous faire plaisir. Aujourd'hui, vous les assumez.

M. Le Maire.- Bien sûr Monsieur Albouy. Quand Confluence Habitat est un office, dont 99 % des logements sont situés sur le territoire de la Ville de Montereau, quand Confluence Habitat est un office dont 100 % des emprunts sont garantis par la commune de Montereau, il me semble légitime que ce soit la commune, les élus de la commune, de la majorité municipale de la Ville de Montereau, qui puissent présider aux destinées de ce bailleur public. Je ne vois pas quelle légitimité aurait été celle d'autres élus.

Merci pour la minute des envahisseurs. Cela m'a rappelé mon enfance, peut-être à certains autres aussi. Après, je vois que vous croyez toujours au miracle de l'argent qui tombe du ciel, d'entreprises bien lointaines, qui ne s'intéressent pas au territoire, et qui ont d'ailleurs promis exactement la même chose à beaucoup d'autres territoires, qui lorsqu'ils ont satisfait à ce chant des sirènes ont été ensuite bien déçus.

L'entreprise à laquelle vous souhaitiez brader Confluence Habitat étant réputée pour des méthodes qui ne sont pas toujours très recommandables.

Je mets les taux d'imposition aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? 2 voix (M. Albouy, Mme Pinto Janeiro).

Des abstentions ? Aucune.

La délibération est adoptée en tenant compte de ce vote.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (2 contre : M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO)

➤ DE FIXER pour 2024 les taux de taxes directes locales ainsi qu'il suit :

	<u>Taux 2023</u>	<u>Vote des taux 2024</u>
Taxe sur le foncier bâti :	53,83%	53,83%
Taxe sur le foncier non bâti :	59,60%	59,60%
Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres :	25,20%	25,20%

N° D_34_2023 – Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget Principal Ville de Montereau

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le projet de Budget Primitif 2024 de la Ville de Montereau (transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 5 mars 2024 conformément à la précision de la DGCL de communiquer le projet de budget 12 jours calendaire avant le Conseil Municipal) qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M57, s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	21 093 916,00€
- Recettes :	21 093 916,00€

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	51 176 035,00€
- Recettes :	51 176 035,00€

**Soit un Budget Primitif total
d'un montant de : 72 269 951,00€**

Le référentiel M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 personnel) dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section.

L'autorisation de fongibilité et le pourcentage autorisé (maximum 7.5%) doit être prévue tous les ans dans la délibération d'adoption du budget primitif et inscrite dans la maquette du budget au niveau des modalités de vote du budget (voir point III).

Il est proposé d'autoriser ces virements dans les limites suivantes :



- Fonctionnement 7.50 %
- Investissement 7.50 %

VU l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Lemoine.- Monsieur le Maire, nous sommes ce soir devant un temps majeur et indispensable de la vie annuelle des collectivités territoriales, puisque nous allons nous prononcer, cette fois, sur chacun des budgets de la Ville de Montereau pour 2024.

L'objectif est naturellement de continuer à décliner nos ambitions municipales et de renforcer l'attractivité de notre Ville, à laquelle nous sommes tous attachés.

Ces budgets que je vous propose d'exposer simultanément s'inscrivent à nouveau dans la trajectoire de la mandature de la municipalité malgré les crises imprévues et subies :

- 0 % d'augmentation des taux d'impôts pour la 16^{ème} année consécutive.
- 0 % d'augmentation des tarifs des services municipaux.
- Des services publics étoffés et de qualité pour satisfaire le nombre croissant de

Monterelais.

Je tiens naturellement à exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble des élus qui ont contribué à l'élaboration de ces ambitieux et solides budgets municipaux, ainsi qu'à tous les services qui nous ont accompagnés : Halima Aït Elhaj, DGA chargée du Pôle des ressources internes, Aliette Blanstier, Directrice des Finances, et les équipes pour leur travail collaboratif, ainsi que leur implication dans la construction de ces budgets.

Le budget principal soumis à votre approbation s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 51 176 035 €.

Cette section comprend naturellement l'ensemble des charges destinées à faire fonctionner de manière optimale nos services publics et équipements municipaux en intégrant le coût de l'énergie qui, s'il est inférieur à celui de 2023, demeure malgré tout deux fois plus élevé qu'en 2022.

Ces dépenses tiennent également compte de la ventilation des dépenses entre les charges à caractère général et la masse salariale compte tenu de l'internalisation de la gestion de l'entretien intégral des équipements par des agents municipaux, que je remercie pour leur parfaite implication, ainsi que la relocalisation de la confection des repas pour les restaurants scolaires, les crèches, le portage des repas à domicile.

Cette ventilation justifie évidemment l'évolution maîtrisée de la masse salariale en tenant compte également de la recherche continue de nouveaux praticiens de santé, les POM étant unis dans le seul service prévoyant une augmentation des effectifs hors internalisation de l'activité.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, je souligne que les montants indiqués des dotations de l'Etat pour l'exercice 2024 sont identiques à ceux perçus en 2023 par mesure de prudence, et compte tenu des économies annoncées par le gouvernement sur le budget de l'Etat, bien qu'espérons-le les dotations aux collectivités territoriales soient sanctuarisées. Les ajustements seront effectués dès la notification des dotations et lors des prochaines décisions modificatives.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à hauteur de 21 093 916 € et tient strictement compte des perspectives évoquées lors du Débat d'Orientations Budgétaires s'agissant de maintenance, de création et de réhabilitation de patrimoine.



Sans être aussi exhaustif que lors du dernier Conseil municipal, nous pouvons citer :

- La conversion de l'éclairage public en LED, démarche engagée par le Maire en 2018 compte tenu de la vétusté du parc particulièrement énergivore, coûteux en dépenses publiques et sans aucune démarche de transformation durant les précédentes mandatures.
- La réhabilitation et la réouverture de la cuisine centrale en septembre 2024 pour produire des repas à partir de denrées locales et au plus près de notre territoire.
- L'aménagement du nouveau CSU et le déménagement des équipes dans les locaux de la Police Municipale en cœur de ville.
- La réhabilitation, l'extension de l'école Clos Dion avec la création d'un restaurant scolaire, dont les travaux s'étaleront jusque début 2025.
- La transformation d'un terrain engazonné en un terrain synthétique pour la pratique du football et du rugby au stade Jean Bouin.
- La création d'un parc de jeux pour chiens.
- La finalisation du projet de création du Centre des Arts Numériques et la finalisation de la première partie de la Halle gourmande pour y installer un brasseur.
- Les études pour la mise en œuvre de la première tranche de réhabilitation de la Collégiale.

Ces investissements parmi tant d'autres s'inscrivent dans la stratégie de développement maîtrisé et de promotion des atouts de notre territoire, ainsi que dans une confiance avec les partenaires financiers retissée depuis 2017.

La section d'investissement s'équilibre conformément aux orientations budgétaires avec l'inscription prévisionnelle d'un emprunt de 5 M€ maximum, qui pourrait d'ailleurs être moindre, selon les subventions obtenues auprès de nos partenaires.

Assurément, l'Etat, l'Europe, la Région, grâce au Vice-Président efficace de cette institution, et le Département, par la voix de notre collègue également conseillère départementale, Majdoline Bourgeois El-Abidi, soutiennent des actions particulièrement innovantes, ambitieuses et enthousiastes que la municipalité porte. Leur engagement s'est manifesté régulièrement depuis le début de cette mandature.

Qui est contre ce budget ? L'opposition, soit 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

M. Albouy.- La minorité.

M. Le Maire.- La minorité de l'opposition. Il faut s'assumer Monsieur Albouy !

M. Jégo.- Vu comment vous gérez, on s'assume !

M. Le Maire.- Qui s'abstient ? 0 voix.

Le budget principal est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

Article 1 : D'approuver le projet de Budget Primitif 2024 de la Ville de Montereau tel qu'il lui a été présenté.

Article 2 : D'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :



- Fonctionnement 7.50 %
- Investissement 7.50 %

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

N° D_35_2024 – Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget annexe Centre Municipal de Santé

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le projet de Budget Primitif 2024 du Centre Municipal de Santé (transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 5 mars 2024 conformément à la précision de la DGCL de communiquer le projet de budget 12 jours calendaire avant le Conseil Municipal) qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M57, s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 235 846.00 €
- Recettes : 235 846.00 €

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 2 491 450.00 €
- Recettes : 2 491 450.00 €

**Soit un Budget Primitif total
d'un montant de : 2 727 296.00 €.**

Le référentiel M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 personnel) dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de la section.

L'autorisation de fongibilité et le pourcentage autorisé (maximum 7.5%) doit être prévue tous les ans dans la délibération d'adoption du budget primitif et inscrite dans la maquette du budget au niveau des modalités de vote du budget (voir point III).

Il est proposé d'autoriser ces virements dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7.50 %
- Investissement 7.50 %

VU l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Lemoine.- S'agissant du budget annexe Centre Municipal de Santé :

La section de fonctionnement s'élève à 2 491 296 € et concerne principalement la masse salariale, ainsi que les petits équipements nécessaires à la réalisation des actes pour les patients.



La section d'investissement s'élève à 235 846 € et concerne l'acquisition de matériels et équipements pour les praticiens déjà recrutés ou qui rejoindront prochainement nos équipes.

Sur le budget annexe Centre Municipal de Santé, y a-t-il des votes contre ?

M. Jégo.- Pareil, même vote.

M. Le Maire.- Contre le Centre Municipal de Santé !

M. Jégo.- Non, contre le budget tel que vous le formatez.

M. Le Maire.- Qui vote contre ? 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

Qui s'abstient ? 0 voix.

Le budget annexe Centre Municipal de Santé est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

Article 1 : d'approuver le projet de Budget Primitif 2024 du Centre Municipal de Santé tel qu'il lui a été présenté.

Article 2 : d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7.50 %
- Investissement 7.50 %

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

N° D_36_2024 – Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le projet de Budget Primitif 2024 du budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A. (transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 5 mars 2024 conformément à la précision de la DGCL de communiquer le projet de budget 12 jours calendaire avant le Conseil Municipal) qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M4 (comptabilité des Services Publics locaux), s'équilibre en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 414 452,00€
- Recettes : 1 414 452,00€



EXPLOITATION :

- Dépenses :	740 705,00€
- Recettes :	740 705,00€

Soit un Budget Primitif total des activités économiques assujetties à la T.V.A. d'un montant de : 2 155 157,00€.

VU l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Lemoine.- Le budget d'activités économiques s'élève quant à lui à hauteur de 740 705 € en exploitation et 1 414 452 € en investissement, tenant compte de l'acquisition du bien foncier pour y installer après quelques menus travaux l'école de production portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les partenaires financiers sont également mobilisés autour de ce projet structurant pour nos jeunes et les filières industrielles de la métallurgie, ainsi que de l'énergie.

Sur le budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA, y a-t-il des votes contre ?

M. Jégo.- Pareil.

M. Le Maire.- Je demande à chacun de lever la main. Cela s'appelle le respect de la liberté individuelle. C'est noté : 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

Qui s'abstient ? 0 voix.

Le budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

Article 1 : D'approuver le projet de Budget Primitif 2024 du budget annexe Activités Economiques assujetties à la T.V.A tel qu'il lui a présenté.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

N° D 37 2024 – Adoption du Budget Primitif 2024 - Budget annexe Résidence Belle Feuille

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le budget primitif 2024 de la Résidence Belle Feuille (transmis aux membres de l'assemblée délibérante le 5 mars 2024 conformément à la précision de la DGCL de communiquer le projet de budget 12 jours calendaire avant le Conseil Municipal) qui est à examiner, présenté selon l'instruction comptable M22 (Comptabilité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux), s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :



INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	83 304,00€
- Recettes :	83 304,00€

EXPLOITATION :

- Dépenses :	761 931,00€
- Recettes :	761 931,00€

**Soit un Budget Primitif total
d'un montant de : 845 235,00€**

VU l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

M. Lemoine.- Enfin, s'agissant du budget annexe de la résidence Belle Feuille, celui-ci s'équilibre à hauteur de 761 931 € en exploitation et à 83 304 € en investissement, tout en préparant activement le projet de création de la prochaine résidence autonomie comprenant des espaces mutualisés avec la résidence étudiante.

En conclusion, ces budgets reflètent significativement nos engagements en matière de maîtrise des dépenses, de recherche d'économies, de prudence dans l'évaluation des dépenses et des recettes, de recherche systématique de subventions, de maintien des taux municipaux. "Chaque euro dépensé doit être un euro utile" !

Assurément, ils contribueront encore à la poursuite des services essentiels de qualité et à des tarifs particulièrement attractifs à destination de tous les publics, qu'il s'agisse de l'éducation des plus jeunes, de l'accompagnement des aînés, et dans tous les domaines : la solidarité, la sécurité des biens et des personnes, la participation citoyenne, la préservation de l'environnement et la biodiversité.

Nous sommes convaincus que ces budgets volontaristes et protecteurs contribueront au dynamisme et au bien-être de nos concitoyens et renforceront la position de Montereau en tant que ville à taille humaine, locomotive de notre territoire rural, solidement ancrée comme une des portes de Paris, prochaine capitale de la plus grande manifestation sportive internationale.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Maire.- Merci Monsieur Lemoine. Y a-t-il des interventions sur le budget principal et les autres budgets, puisque vous avez évoqué chacun des budgets ?

M. Jégo.- Je ne reprends pas ce que j'ai dit tout à l'heure sur nos chiffres et nos inquiétudes. Vous avez fait un deuxième service, donc je vais me permettre d'apporter quelques réponses à ce nouveau flot de mensonges que vous nous assénez ce soir.

M. Le Maire.- Changez un peu de chanson, Monsieur Jégo ! Variez aussi un peu les mots !

M. Jégo.- Je sais bien que le miroir que je vous renvoie vous est cruel, mais il faudra vous y habituer. Il faut vous habituer à ne pas avoir toujours raison et ne pas avoir que des gens qui viennent vous expliquer que vous êtes formidable, exceptionnel, et à souffrir la critique. Vous avez été quelqu'un qui ne supporte pas la critique. Il faut l'accepter. Moi je l'accepte quand vous me critiquez, quand vous dites : "*A l'époque où vous étiez Maire, vous n'avez pas fait ceci ou cela...*". J'en accepte l'augure. Acceptez aujourd'hui la critique.



Vous avez parlé d'insécurité. Vous allez chercher dans la Presse des chiffres. Vous évoquez le journal *Le Parisien*, un article dans *La République de Seine-et-Marne* écrit par le frère d'un de vos proches collaborateurs. Vous parlez de la neutralité de la Presse.

Je ne vais pas chercher dans la Presse les chiffres de l'insécurité. Je vais les chercher au ministère de l'Intérieur, qui dit : "*En 2023, à Montereau, les vols violents sans armes : + 50 %, les vols dans les véhicules : + 129 %, les vols sans violence contre des personnes : + 34 %, les vols d'accessoires sur véhicules : + 75 %, les cambriolages : + 20 %, les coups et blessures volontaires : + 53 %*".

Ce n'est pas la Presse ni des gens qui vous sont hostiles ou qui sont amis avec vous qui le disent. Ce sont les chiffres du ministère de l'Intérieur. Vous nous dites que c'est pire ailleurs, sans doute, mais vous êtes Maire de Montereau et non d'ailleurs.

D'ailleurs, avec tout l'investissement qui a été fait chez un de vos prédécesseurs pour des caméras, pour un Centre superviseur urbain, vous devez vous en souvenir puisque vous étiez mon collaborateur à l'époque, malheureusement je ne vous ai pas assez appris... Nous avons fait tomber de 80 % les actes de délinquance au début de l'installation des caméras sur ce sujet. 80 % les premières années ! Vous me direz que les pourcentages sont très élevés parce que les chiffres eux-mêmes peuvent être moins impressionnants. Enfin, les pourcentages sont les pourcentages sur cet aspect des choses.

Ne dites pas qu'à Montereau il ne se passe rien. Si d'ailleurs 70 % des Monterelais sont venus vous dire qu'il fallait mettre fin à cette funeste idée d'éteindre complètement les lumières après 01h00 du matin, c'est bien que c'était un support d'angoisse, d'inquiétude et de faits constatés, et pas d'une réalité. Sinon les Monterelais auraient approuvé votre vision très écologique consistant à épargner le rayonnement lumineux en pleine nuit.

C'est bien parce que leur sécurité était en jeu. Vous ne pouvez pas dire de telles choses. Vous dites qu'à notre époque c'était facile et que l'ANRU nous donnait 80 %. Effectivement, nous avons beaucoup construit à cette époque-là, mais vous, vous ne faites plus du tout ! On cherche les travaux de rénovation de la Ville Haute. Vous dites que les logements ne sont pas de la compétence de la Mairie. Merci Monsieur Chéron, je ne le savais pas, et j'ai bien fait de venir ce soir, parce que je viens d'apprendre quelque chose !

Mais vous nous dites dans la même phrase : "*On met 300 000 €*". Vous mettez 300 000 € pour quelque chose qui n'est pas de votre compétence. Dans cette salle de réunion ou dans d'autres vous réunissez des promoteurs et des promoteurs, à qui vous donnez des permis de construire. Le logement n'est pas de votre compétence ? Alors pourquoi lorsqu'il y a un problème dans un quartier c'est autour de vous que se réunissent les gens parce que vous accordez les permis de construire. C'est donc une forme de compétence.

Il ne se construit plus de logements sociaux en Ville Haute. Il n'y a plus de chantiers de construction de logements sociaux en Ville Haute. Il y a des listes d'attente gigantesques. Il n'y a pas un logement réhabilité. Les passoires thermiques, qui font que l'on crève de froid l'hiver et de chaud l'été, ne sont pas réglées.

Ce sont toutes vos promesses électorales qui ne sont pas tenues. L'aménagement du square Beaumarchais, etc. Ne nous faites pas croire que c'est simplement parce que l'ANRU a diminué ses subventions. Si vous vous comparez avec d'autres villes, allez lire les articles dans *Le Parisien*, *La République* ou *Challenge*, et vous verrez que des villes construisent des logements, font des travaux avec l'ANRU, et sont en chantier permanent.

Allez prendre des leçons chez les Maires qui font mieux que vous et n'allez pas toujours expliquer que c'est partout pareil et que vous, vous êtes formidable parce que cela ne se passe pas ailleurs.



J'ai apprécié la petite remarque sur la manifestation dont je suis le secrétaire général. Je ne vous croyais pas aussi inculte en matière économique. Je vous savais mauvais en matière de la gestion des fonds publics, mais une inculture économique à ce niveau-là, je n'imaginai pas l'abysse. Vous apprendrez qu'une entreprise peut faire des déficits, mais que c'est dans le temps qu'elle se juge. Elle a la confiance de ses actionnaires. Ne vous inquiétez pas pour cet événement-là. Il ne viendra pas chercher à la Ville de Montereau la moindre subvention. D'ailleurs, vous n'avez plus les moyens de subventionner les associations.

Je ne reviens pas sur l'extrême droite, qui semble vous déranger dans cette affaire. Vous expliquez, Monsieur Lemoine, que "tout va très bien Madame la marquise", que le Maire est formidable, que vous avez retissé la confiance avec les financeurs. Elle n'a jamais été perdue la confiance avec les financeurs ni de près ni de loin, sinon nous n'aurions pas fait dans les années où vous n'étiez pas là tout ce qui a été fait. Il n'y avait pas de confiance perdue avec les financeurs.

Vous nous avez expliqué à longueur de déclarations que le fait d'avoir un Vice-président de la Région et une conseillère départementale autour de cette table allait nous apporter des flux d'argent. Et là, vous nous dites que l'ANRU donne moins et que vous n'y arrivez pas. Il faut savoir ! Êtes-vous celui qui apporte des flux d'argent de la Région, de l'Europe, du monde, presque de la lune si l'on en croit Maxime Lemoine, béat devant vos œuvres ? Vous nous dites dans le même temps : *"Nous n'avons plus d'argent. Si on ne construit rien c'est parce que nous n'avons plus d'argent et si les travaux sont arrêtés c'est parce que nous n'avons plus d'argent"*.

Vous êtes pétri de contradictions. Vous êtes un homme tiraillé d'injonctions contradictoires. Vous dites des choses et vous faites le contraire. Dans tout votre discours, on ne peut pas vous croire sur ce sujet parce que la totalité de ce que vous dites est effectivement fondée sur une vision des choses, qui est une caricature du passé, et qui est malheureusement une mauvaise gestion. Je n'ai pas entendu le mot commerce dans votre présentation du budget et Dieu sait si la question des commerces est une question difficile.

Vous allez dire : "Concernant les commerces, vous êtes responsables parce qu'à une époque, il y a 20 ans, vous avez préféré Leclerc à Varennes qu'Auchan à Villeneuve-la-Guyard". Oui, j'assume d'avoir préféré, mais depuis sept ans qu'avez-vous fait pour le commerce ? Si ce n'est d'avoir créé un commerce municipal en déficit, dont nous assumons les déficits et les concurrents des derniers commerces de Montereau, qui de ce fait ne vont pas survivre.

Ce n'est pas un bon budget, je le redis. Celui-ci nous inquiète. Je le redis. Votre présentation des choses est partielle, partielle, caricaturale sur ce sujet. Les Monterelais ne sont pas dupes de tout cela. Allez lire dans les journaux que vous êtes le plus grand ou qu'il y a pire ailleurs, mais malheureusement ce que constatent les Monterelais c'est que cela ne va pas très bien dans notre Ville.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Albouy.- Monsieur le Maire, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ou du débat lié au Rapport d'Orientations Budgétaires. Les chiffres qui sont dans ce budget témoignent finalement des inquiétudes que nous avons déjà formulées à cette époque. Je sais que tout cela ne vous contrarie pas.

J'essaie de comprendre, en tout cas, votre logique politique, car quand on annonce des choses on essaie de les voir et de les percevoir dans la construction du budget.

D'abord, vous avez fait une consultation sur l'éclairage public. Nous reviendrons dessus tout à l'heure car c'est un point à l'ordre du jour. La première consultation c'est quand même assez peu de cas, car pour valider le formulaire, il fallait de toute façon admettre qu'il fallait éteindre la lumière d'une façon ou



d'une autre. Tout cela était dans un contexte où cela avait coûté 4 M€ à la Ville et que grâce à tous ces efforts nous allions avoir 500 000 € d'économies.

J'ai essayé de comprendre et de lire dans le vote du budget proposé ce soir où étaient les 4 M€. J'ai trouvé l'énergie et l'électricité : 2 948 650 €. On n'est pas du tout dans les 4 M€, à moins que vous ayez rajouté le chauffage urbain, ce qui ne fait pas 4 M€ non plus.

J'ai du mal à comprendre. J'ai aussi du mal à comprendre quels sont ces 500 000 € d'économies, puisque cette année, dans le budget 2024, vous proposez 1 529 000 €.

Il serait bien quand même -puisque vous avez beaucoup évoqué ce sujet avec les Monterelais selon lequel on payait 4 M€ d'éclairage public, somme totalement inconséquente- que vous puissiez nous dire concrètement combien coûte l'éclairage public depuis cinq ans. On ne va pas remonter à 20 ans, mais au moins depuis cinq ans, pour voir l'évolution, parce que là on n'y comprend rien. On a beau faire des règles de trois, on ne comprend rien à tous ces chiffres où vous avez essayé, quelque part, de manipuler le vote des Monterelais, qui n'était pas un vote anonyme le jour de la première consultation. C'était un sondage nominatif, puisque vous notiez les gens qui votaient et vous saviez qui allait voter à l'heure de l'enregistrement du vote.

Ensuite, il y a des choses qui m'interpellent dans ce budget. Vous avez évoqué dans le site Internet de la Ville -que vous connaissez très bien puisque vous faites partie, je pense, des rédacteurs- que le 21 octobre 2022, vous mettiez cap sur la sobriété et la solidarité.

Parmi toutes les bonnes résolutions que vous aviez proposées, il est prévu la dématérialisation de la communication et la réduction significative des frais d'affranchissement, la réduction des consommations de papier, l'utilisation en priorité des canaux numériques ou QR Codes. Cette année, on découvre sur la ligne 6236 "catalogue et imprimés", que l'on passe de 178 138 € à 233 454 €.

M. Jégo.- C'est l'argent qui manque aux associations !

M. Albouy.- Nous avons 31 % d'augmentation sur le prix "catalogue et imprimés", alors que vous disiez l'an dernier que vous aviez l'intention de dématérialiser la communication et donc de faire des réductions significatives des frais d'affranchissement et des réductions de consommation de papier. C'est curieux ! Les frais d'affranchissement restent peut-être raisonnables : 95 000 € au lieu de 105 000 €, mais cela interroge quand même.

Une autre ligne m'a aussi interrogé, puisque tous les ans nous avons le même Rapport d'Orientations Budgétaires et le même discours de Maxime Lemoine selon lequel *"chaque euro est un euro bien utilisé"*.

Sur les "frais d'actes et de contentieux", on passe de 12 000 € l'année dernière à 29 000 € cette année. Je ne sais pas qui vous envisagez d'attaquer. La minorité, vous l'avez attaquée à plusieurs reprises depuis trois ans avec de nombreux procès que vous avez tous perdus. J'espère quand même que derrière cette augmentation de plus de 100 %, ce n'est pas de nombreux procès que vous envisagez de mener envers la minorité quelques mois avant les élections.

Le budget Formation m'a aussi interpellé. Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises concernant les embauches de personnel que vous avez faites. Vous avez fait beaucoup d'embauches de personnel, mais aussi énormément d'embauches de personnel en contrat PEC, c'est-à-dire des personnes en insertion et qui méritent d'être en formation.

Alors que la masse salariale a augmenté en trois ans de 23 M€ à 29 M€, ce qui est considérable, la formation professionnelle, de mémoire, est de 100 000 €. Elle a diminué cette année de 10 %. Sur les



versements à des organismes de formation, on était à 112 000 € l'année dernière *versus* 100 000 € cette année, soit une diminution de + 10 %.

Vous ne cessez d'embaucher du personnel, qui mérite et qui a besoin de formations, et vous trouvez le moyen de baisser la Formation. Ce qui veut dire moins de formations pour ce personnel qui est en attente, mais aussi beaucoup moins de formations pour le personnel titulaire. Ce n'est pas comme cela que l'on respecte son personnel.

Ensuite, lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, vous avez évoqué votre courrier au 25 janvier à l'intention de l'Amicale des Maires, concernant l'entente intercommunale de transport, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Vous aviez fait des propositions notamment la reprise de la totalité du SITCOME, l'actif, le passif, la Maison de la mobilité, les emprunts en cours, le remboursement des annuités déjà payées par les communes. Là aussi, j'ai beau chercher dans ce budget quelque chose qui quand même du 25 janvier 2024 est, à mon avis, une de vos promesses de l'année, pour quelque chose qui doit se réaliser le plus tôt possible, en ce qui vous concerne, mais je ne retrouve rien dans budget.

Je ne sais pas si vous avez écrit en espérant que vos collègues vous disent non, mais en tout cas il est bien dommage, sur quelque chose qui va nécessiter évidemment beaucoup d'argent de la Ville de Montereau, que l'on n'ait pas le rendu dans ce budget, qui finalement ne reste pas sincère par rapport aux promesses que vous pouvez faire.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Quelques éléments de réponse simples et factuels. Pour rassurer tout d'abord Monsieur Jégo que, contrairement à d'autres lectures, je fais attention aux sources qui sont citées par les journalistes, en l'occurrence les sources sur l'insécurité qui sont citées par le journal de *La République de Seine-et-Marne*, que vous contestez par principe car il y aurait un lien de famille entre un excellent directeur de la Mairie de Montereau et l'un des journalistes de *La République de Seine-et-Marne*. En d'autres temps, cela ne vous gênait pas, y compris quand les agents en question étaient ensuite condamnés par la justice pour détournement de fonds publics. La référence évoquée par *La République de Seine-et-Marne* est très claire : ce sont les données du ministère de l'Intérieur.

M. Jégo.- Il recommence ses délires !

M. Le Maire.- Vous pouvez les consulter : <https://ssmsi...> Après, vous pouvez vouloir préférer la lecture partisane des journaux rédigés par vos anciens collaborateurs politiques, qui sont là pour détruire le moral des Monterelais. Je pense que la réalité des données du ministère de l'Intérieur, telles qu'elles sont relatées par la Presse libre et indépendante, qui a pignon sur rue, a peut-être plus de valeur.

Je suis désolé qu'après avoir été Député et Maire pendant quatre mandats vous confondiez les compétences logement et urbanisme. Évidemment que la Ville de Montereau a la compétence urbanisme et l'exerce. Évidemment, elle n'a pas la compétence logement qui est celle de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

M. Jégo.- C'est pourquoi elle a un cadre, Monsieur Ouardi qui est en charge du logement, parce qu'elle n'a pas la compétence. C'est formidable !

M. Le Maire.- Tout à fait, cela s'appelle du lien social.

M. Jégo.- Cela s'appelle s'occuper de ce qui ne vous regarde pas en nommant un cadre à des fonctions qui n'ont pas lieu d'être !



M. Le Maire.- S'il vous plaît ! Nous nous en occupons parce que, comme Monsieur le Président Albouy l'a très bien dit tout à l'heure, la Communauté de communes n'a pas souhaité l'exercer pleinement...

M. Albouy.- A votre demande, Monsieur le Maire !

M. Le Maire.- Écoutez-nous plus souvent Monsieur Albouy ! Nous vous avons aussi demandé de pouvoir récupérer la compétence logement, mais vous avez dit non. Vous avez dit : *"Nous allons conserver la compétence logement, mais nous ne l'exercerons pas"*. C'est votre stratégie !

M. Jégo.- Vous n'êtes pas compétent, mais vous dépensez 300 000 €, et vous mettez un cadre pour se charger de cela !

M. Le Maire.- Monsieur Jégo, souffrez à votre tour un peu de contradiction ! La stratégie de la Communauté de communes est de conserver les compétences et de ne pas les exercer. Effectivement, nous l'exerçons par substitution.

M. Jégo.- Non, puisque vous dites que vous ne l'avez pas.

M. Albouy.- C'est vous qui avez réclamé la compétence...

M. Le Maire.- Oui, nous avons réclamé la compétence, que vous ne nous avez pas rendue.

M. Albouy.- Assumez ! Il n'y a pas besoin de vous la rendre !

M. Le Maire.- Nous assumons la compétence logement à la place de la Communauté de communes.

M. Albouy.- Eh bien voilà ! Faites-le avec humilité, cela vous changera !

M. Le Maire.- Nous assumons la compétence logement à la place de la Communauté de communes...

M. Albouy.- Non, pas à la place !

M. Mebarki.- Je ne comprends pas, vous n'êtes jamais coupé quand vous parlez...

M. Le Maire.- S'il vous plaît, Monsieur Mebarki. Justement, montrons un peu plus de politesse. Nous exerçons donc avec des conséquences budgétaires, puisque nous sommes sur le budget de la Ville, la compétence logement à la place de la Communauté de communes. Nous évoquions tout à l'heure le protocole CGLLS : 3 M€ sur 10 ans. Cela a d'ailleurs été remarqué par la Chambre Régionale des Comptes, qui sur le protocole précédent avait noté que les 780 000 € financés par la Ville de Montereau auraient dû l'être par la Communauté de Communes du Pays de Montereau. Ce n'est pas la Ville de Montereau qui le dit, mais la Chambre Régionale des Comptes. Comme elle avait aussi noté que le transfert des emprunts de la SEM Sud Développement aurait dû être assumé par la Communauté de communes et non par la Ville de Montereau. Comme nous assumons aussi pour le compte du SIRMOTOM 260 000 € d'enlèvement des encombrants depuis que le SIRMOTOM a décidé de supprimer le ramassage gratuit des encombrants. Comme nous assumons le financement de l'organisation du Salon de l'emploi, alors que tous les Salons de l'emploi, dans tous les territoires, sont financés par les Interco, par les EPCI, qui ont la compétence du développement économique. Comme nous assumons d'ailleurs le financement de l'association École de la deuxième chance, alors que dans tous les territoires l'association de l'École de la deuxième chance est financée... Je vais terminer mon propos. Souffrez un peu plus longtemps, Monsieur Jégo.

M. Jégo.- Non, je ne souffre pas. Quand je vous vois vous enfoncer dans le mensonge, c'est très doux.



M. Le Maire.- Enfoncez-vous dans le silence pour l'instant. L'École de la deuxième chance de Seine-et-Marne est financée par les autres territoires. A Melun, elle ne l'est pas par la commune, mais par l'Agglomération. A Chelles, elle ne l'est pas par la commune, mais par l'Agglomération. A Meaux, elle ne l'est pas par la commune, mais par l'Agglomération. Ici, nous sommes dans un univers spécifique où les intercommunalités n'assument pas leurs compétences, et donc la Ville de Montereau doit se substituer sur le budget de la Ville de Montereau.

Monsieur Albouy vous cherchez les 4 M€ d'énergie dans le budget 2024. Autant Monsieur Jégo tout à l'heure avait de l'avance en parlant du budget au moment où nous observions le compte 2023, maintenant, Monsieur Albouy, vous cherchez dans le compte 2024 ce qui était dans le compte 2023 ! Nous avons dit qu'entre 2022 et 2023, effectivement, nous étions passés de 1 à 4 M€ sur nos factures d'énergie. Évidemment, en 2024, grâce à une révision à la baisse des coûts de l'énergie, la facture sera moins élevée, en tout cas c'est ce sur quoi nous comptons.

Sur la dématérialisation de la communication, Monsieur Albouy, nous avons dématérialisé, par exemple le Guide de rentrée qui avant était imprimé à des milliers d'exemplaires, des tonnes de papier. Aujourd'hui, nous en imprimons un petit nombre pour les personnes qui souhaitent avoir ce guide en main, et c'est bien normal, par exemple des personnes qui ne sont pas complètement connectées. Sinon, nous informons simplement les Monterelais à la rentrée du mois de septembre que le nouveau guide est en ligne avec les nouvelles informations, ce qui permet d'ailleurs de mettre ces informations à jour, tout au long de l'année, en fonction de ce que les uns et les autres peuvent nous remonter.

Voilà un exemple de dématérialisation. Nous avons aussi limité les timbrages postaux, par exemple en n'envoyant plus des milliers et des milliers d'invitations aux vœux du Maire par envoi postal, mais en diffusant simplement l'information dans les boîtes à lettres des habitants. Voilà quelques exemples.

M. Albouy.- Ce ne sont pas des milliers.

M. Le Maire.- Pour l'augmentation de la ligne "actes et contentieux" c'est une bonne nouvelle, Monsieur Albouy, parce que les contentieux qui nous sont faits par nos oppositions, dans cette ligne il y a les actes et les contentieux, et les publications pour les marchés publics. Cela veut dire qu'en 2024 nous allons répondre à vos vœux de faire plus de travaux et de chantiers. Pour ce faire, puisque nous respectons le Code des marchés publics, il faut publier. Nous sommes en train et nous allons publier un nombre important de marchés publics. C'est pourquoi cette ligne des "actes et contentieux", vous vous êtes focalisé sur les contentieux, il faut en faire vivre de temps en temps, mais nous, nous sommes plutôt actifs sur les actes.

Concernant la formation, je suis ravi que vous vous intéressiez aux ressources humaines. Évidemment, nous n'avons pas l'augmentation conséquente de la Communauté de communes en matière de ressources humaines puisque c'est + 21 % de charges liées aux dépenses de personnel que s'apprête à vivre la Communauté de communes dans une augmentation jamais vue.

Vous vous intéressez à la formation : 100 000 € c'est effectivement l'étiage que nous avons chaque année, avec peut-être pour un peu moins d'argent plus de formations.

Au lieu d'envoyer un, deux, trois agents en formation bien loin, avec des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, nous faisons venir ici des formateurs. Par exemple, dans le cadre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), cela coûte moins cher de faire venir un formateur pour former une dizaine ou plusieurs dizaines d'agents ici à Montereau que d'envoyer quelques agents pour un coût plus élevé et pour un bénéfice moins important puisque ce ne sont que quelques agents qui sont formés.

Merci pour vos interventions. Vous voulez un troisième service ?



M. Albouy.- Vous répondez à côté de la plaque sur tout.

M. Le Maire.- Monsieur Jégo, je ne vous ai pas encore donné la parole. Si vous la souhaitez, je vais vous la donner pour une intervention conclusive de votre part.

M. Jégo.- Courte et conclusive, je vous le promets. On ne se convaincra pas, nous l'avons bien compris.

J'interviens en tant que Président du SIRMOTOM, car il y a la petite musique qui court, tel le furet dans les rues, qui explique que le SIRMOTOM ne remplirait pas ses missions et que cela coûterait très cher à la Ville de Montereau.

J'ai fait des recherches et je suis allé chercher auprès des meilleurs juristes, des gens les plus intelligents, les plus puissants. Je voudrais vous lire un texte très court.

"Les encombrants sont des déchets qui du fait de leurs poids et de leurs volumes ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. Le SIRMOTOM étant le service de collecte des ordures ménagères. La loi n'établit pas la liste des encombrants, mais en pratique, il peut notamment s'agir des choses suivantes : des meubles, des tables, des chaises, des armoires, des matelas, des sommiers, des appareils de gros électroménager, etc.

Dans le cadre de ses compétences (je le répète trois fois), la commune de Montereau est amenée à effectuer des actions d'enlèvement des encombrants auprès de ses administrés".

C'est signé James Chéron. C'est donc bien vos compétences qui sont en jeu. Quand vous nettoyez les rues des villes, s'il y a des encombrants, vous nous expliquez qu'il y a des centaines de pneus dans les rues de Montereau. Je me promène dans les rues de Montereau ainsi que beaucoup d'élus, je n'ai jamais vu un pneu dans les rues de Montereau.

Le texte que je viens de citer est la convention que vous avez signée avec James Chéron, Président de Confluence Habitat, pour aller chercher les encombrants de Confluence Habitat. Convention d'ailleurs dans laquelle la Ville se fait rémunérer à un prix exorbitant du marché, puisque quand on regarde la rémunération à la tonne que vous ponctionnez sur le budget de Confluence Habitat pour le budget de la Mairie, c'est trois fois le prix de la tonne du marché. Si Confluence Habitat avait lancé un appel d'offres et qu'elle confiait ces encombrants à quelqu'un d'autre que la Mairie Montereau, elle paierait trois fois moins cher que ce qu'elle paye aujourd'hui. C'est un pur scandale. Mais arrêtez d'expliquer que c'est le SIRMOTOM qui a en charge les encombrants, puisque vous dites vous-même dans un texte juridique que la commune de Montereau dans le cadre de ses compétences est amenée à enlever les encombrants. Vous dites vous-même que les encombrants c'est tout ce qui n'est pas pris en charge par le service des ordures ménagères.

Effectivement, il y avait une habitude depuis des années et d'autres services de traitement des ordures ménagères ont cette habitude, qui était de faire passer quatre fois par an ce qu'on appelait "les monstres", qui allaient chercher les encombrants.

Vous savez que la loi a changé. Si vous ne le savez pas, il faut vous l'apprendre. A partir du moment où on ramassait ces encombrants dans les rues, on était obligé de les enfouir, ce qui est extrêmement coûteux et contre tout intérêt de la nature.

Le SIRMOTOM a mis en place un service, qui est double : d'abord des déchetteries gratuites à disposition des habitants. Nous sommes en train d'investir 5 M€ pour refaire la déchetterie de Montereau pour qu'elle soit parmi les plus modernes du Sud Seine-et-Marne. Elle sera ouverte en fin d'année. C'est gratuit pour les habitants.



Le deuxième service est effectivement un service d'enlèvement à domicile pour 5 €, qui permet, quand on est une petite grand-mère et qu'on ne peut pas descendre son réfrigérateur ou son canapé, d'avoir ce service. Cela convient absolument à tout le monde. Sur les 39 communes du SIRMOTOM, 38 nous adressent des félicitations. A Montereau vous semblez dire que c'est le contraire, que nous n'assumons pas nos compétences.

Monsieur le Maire, les compétences que vous assumez avec Confluence Habitat, qui est la collecte des encombrants, vous écrivez vous-même que de par la loi ce sont vos compétences. Alors ne venez pas... Une fois de plus, vous voyez que vous êtes pris à votre propre piège de dire des choses et leur contraire, de plaider pour taper sur ceux qui n'ont pas l'aune d'être vos "cire-pompes" en donnant des arguments, et sur la réalité juridique, vous faites d'autres choses.

Je redis pour que ce soit bien marqué dans le marbre : la collecte des encombrants n'est pas de la compétence des syndicats d'enlèvement des ordures ménagères. Il s'agit d'une compétence de la commune.

J'ajoute que j'ai eu l'occasion d'écrire, mais je n'ai pas la réponse aujourd'hui, pour vous dire que selon ce qui m'était rapporté, vous avez donné des consignes pour les employés communaux pour qu'ils saturent les bacs à ordures ménagères du SIRMOTOM, qui sont dans un certain nombre de rues de Montereau. Ces bacs étant saturés, cela vous permet dès le lendemain ou le surlendemain du jour où ils sont vidés par le SIRMOTOM d'expliquer que le SIRMOTOM ne fait pas son travail et que les rues sont sales de ce fait là.

Selon certains riverains qui semblent bien informés, il s'agirait d'employés communaux. Si c'est le cas et s'il y a des consignes données dans ce sens, c'est très grave. Je n'ai pas de preuves pour l'instant. J'attends avec impatience la réponse au courrier que j'ai fait sur cette question, car s'il s'avérait que ce soit un sabotage volontaire, évidemment cela changerait la donne et cela viendrait, une fois de plus, démontrer aux Montereais que lorsque vous parlez du SIRMOTOM vous dites tout et n'importe quoi, avec un seul objectif, il faut que vous le sachiez autour de cette table : si je n'étais pas Président du SIRMOTOM, et si Madame Zaïdi n'en était pas Directrice générale, ce serait le meilleur syndicat du monde.

Le Syndicat n'est accusé que parce que j'en suis à la tête et que Madame Zaïdi le dirige. D'ailleurs, à l'époque où vous l'avez dirigé, Monsieur Chéron, en augmentant au passage de 20 % la fiscalité, le Syndicat était formidable. Il menait exactement les mêmes politiques, mais aujourd'hui plus rien ne trouve grâce à vos yeux.

On ne va pas épiloguer. Pardon, mais arrêtez d'attaquer le SIRMOTOM ! Arrêtez ce pilonnage, car plus personne ne vous croit et que vous-même, vous écrivez le contraire de ce que vous dites.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Albouy.- Monsieur le Maire, je ne sais pas si c'est une qualité ou un défaut, mais vous avez un "culot" incroyable ! Nous expliquer que diminuer le budget de formation, alors que vous ne cessez pas d'augmenter la quantité d'agents, que vous ne cessez pas d'embaucher des personnes qui méritent des formations, et c'est très bien... Normalement, quand vous embauchez des contrats PEC, vous vous engagez avec l'Etat pour les former, les réinsérer dans la vie active après leur passage en Mairie. Vous, vous diminuez de 10 % le budget de Formation, et vous expliquez que c'est formidable !

M. Jégo.- C'est comme pour les associations : cela va aller beaucoup mieux !

M. Albouy.- 126 € de formation par agent. Je ne sais pas qui vous pouvez trouver. Vous pouvez faire de la rationalisation. De toute façon, et ce serait bien d'ailleurs, mais nous le verrons dans le bilan social, de voir le nombre d'agents de cette collectivité qui bénéficient de formations. Je pense que certains n'ont pas eu de formations depuis leur embauche.



Sur le catalogue et imprimés, *idem*, vous répondez complètement à côté de la plaque. Vous dites que vous avez dématérialisé. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, en même temps que vous dématérialisez les outils de communication de la Mairie, vous augmentez de 31 % ce budget de plus de 50 000 € cette année ? Quelle est l'explication ? Comptez-vous dématérialiser le 77 ? Je vois que mes voisins le jettent tous dans la poubelle collective des boîtes aux lettres. Peut-être que cela n'intéresse pas. Peut-être devriez-vous faire des *e-mails*, qui seraient peut-être mieux perçus par un certain nombre de Monterelais.

Il est sûr qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas à la fois nous dire que vous dématérialisez et que vous faites des économies de papier, et d'un autre côté augmenter de 31 % le catalogue et imprimés.

Peut-être allez-vous nous le confirmer : vous avez dématérialisé le guide municipal ; le programme de la salle Majestic, gérée par la société privée SPL, est-il pris en charge par la Mairie ou par la SPL ? J'ai des amis à Melun et à Sens qui l'ont reçu dans leur boîte aux lettres. Vous couvrez énormément cette communication pour des spectacles qui, malheureusement, n'ont pas toujours le succès qu'ils mériteraient en termes de fréquentation. La programmation est quand même bien faite. Nous avons un très bon PDG de ce théâtre. Il communique beaucoup, dans *Le Parisien*, bientôt sur tous les panneaux publicitaires autour de Montreuil. Ce programme est largement distribué...

M. Jégo.- Ce qui n'a rien à voir évidemment avec les articles de journaux !

M. Albouy.- Pouvez-vous nous confirmer que ce programme que vous distribuez est pris en charge par la SPL directement et non par la Ville et qu'il ne figure pas dans le budget 2024 ?

M. Le Maire.- Merci Monsieur Albouy. Pour ce qui est de l'augmentation de la ligne Communication, les services me disent qu'il s'agit d'une reventilation sur un certain nombre de fournitures qui figuraient avant sur la ligne Finances et qui aujourd'hui sont reventilées sur la ligne de la Communication. Il ne s'agit pas d'une augmentation pharaonique des frais de communication, mais d'une reventilation.

M. Jégo.- La reventilation a bon dos !

M. Le Maire.- Concernant la communication du Majestic, pardon, mais je vais vous renvoyer à la convention de Délégation de Service Public où tout est inscrit noir sur blanc sur qui fait quoi, qui finance quoi, ce qui est du ressort de la SPL, ce qui est du ressort de la commune, et qui fait quoi pour qui.

Je sais que vous avez un souci de principe sur la SPL Montreuil Porte de Paris. Je l'ai bien compris. Mais tout est noir sur blanc sur la convention de Délégation de Service Public que je vous invite à relire.

Quelques mots sur le SIRMOTOM, les déchets et les encombrants.

Premièrement, Monsieur Jégo, effectivement avant c'était mieux, puisqu'il y avait un service de collecte des encombrants gratuit. Vous l'avez supprimé. Maintenant, il est devenu payant.

M. Jégo.- C'est gratuit sur le trottoir.

M. Le Maire.- C'était mieux quand c'était gratuit que quand c'est payant. Avant, quand j'étais Président, lorsque l'on installait des points d'apport volontaire, le SIRMOTOM, conformément à sa convention prenait en charge les coûts du génie civil. C'est toujours dans la convention et dans la délibération, mais aujourd'hui vous dites à la Ville de Montreuil : "*On ne prend pas en charge le génie civil*".



M. Jégo.- Si vous vouliez anticiper le programme du SIRMOTOM, il fallait que vous payiez le génie civil. Si vous êtes patient, ce qui n'est pas votre cas, le génie civil sera pris en compte par le document. Là aussi, vous mentez. A chaque fois que vous ouvrez la bouche, vous assénez un mensonge !

M. Le Maire.- Si. Vous voulez que l'on paye, c'est-à-dire que l'on exerce à votre place. Si on vous attend, on remet cela aux calendes grecques.

M. Jégo.- Non, c'est l'année prochaine !

M. Le Maire.- Vous condamnez les habitants de Montereau à vivre dans une ville sale, avec comme objectif...

M. Jégo.- Si la ville est sale c'est la Propreté urbaine et non le SIRMOTOM, Monsieur le Maire !

M. Le Maire.- Bien sûr ! Et cela vous permet de dire : "c'est la faute du Maire de Montereau !".

M. Jégo.- Je ne dis rien, ce sont les habitants qui le disent !

M. Le Maire.- Nous allons revenir sur les compétences. Je pense qu'il y a deux problèmes, Monsieur Jégo.

Premièrement, cours de droit première année : il y a deux entités qui ont la clause de compétence, c'est l'Etat et la commune. Effectivement, dans le cadre de ses compétences, c'est-à-dire dans le cadre de sa compétence générale, la commune peut tout faire.

M. Jégo.- Cours de droit première année que vous n'avez pas fait !

Cela s'appelle se rattraper aux branches.

M. Le Maire.- Cela s'appelle faire du droit.

M. Jégo.- Bien sûr. Vous auriez bien dû ! Il ne fallait pas vous priver !

M. Le Maire.- Dans le cadre de la clause de compétence générale, la commune peut éventuellement faire ce que d'autres ne font pas, dans tous les domaines.

M. Jégo.- Y compris le logement ! Il y a un instant, vous nous expliquiez qu'il n'y avait pas la compétence logement. Vous êtes noyé dans vos mensonges. N'avancez pas !

M. Le Maire.- Vous êtes perdu, Monsieur Jégo. Vous n'assumez ni vos compétences ni vos choix politiques.

M. Jégo.- J'assume tout !

M. Le Maire.- La suite est grave parce que vous, Président d'un Syndicat intercommunal vous êtes lié par vos compétences. Vous avez le droit d'exercer les compétences qui vous ont été transférées ou confiées par l'EPCI. Ce qui ne vous a pas été confié, vous n'avez pas le droit de l'exercer. Et vous venez nous dire il y a un instant que votre Syndicat n'avait pas la compétence pour les encombrants.

M. Jégo.- C'est vous qui l'écrivez !

M. Le Maire.- C'est vous qui l'avez dit tout à l'heure.



M. Jégo.- C'est dans votre convention ! C'est vous qui l'écrivez. Monsieur l'élève de droit de première année, c'est vous qui l'écrivez dans une convention publique !

M. Le Maire.- Il n'y a plus de branches auxquelles vous raccrocher. Vous avez dit tout à l'heure que votre Syndicat n'avait pas la compétence de collecte des encombrants. Alors de quel droit l'exercez-vous ? En mettant en œuvre un service de collecte payant à domicile *via* un marché public, sans mise en concurrence, à 39 999 € pour l'un d'entre eux, puisque l'autre est quasiment le même, avec le même chef d'entreprise à la tête de deux entreprises différentes, mais c'est la justice qui dira si le Code des marchés publics est respecté...de quel droit le SIRMOTOM exerce-t-il une compétence de la collecte des encombrants, puisque vous venez de nous dire que le SIRMOTOM... ?

M. Jégo.- Est-ce que je peux vous répondre ?

M. Le Maire.- Non pas du tout.

M. Jégo.- Monsieur "je sais tout", mais je ne veux rien apprendre.

M. Le Maire.- Je terminerai sur ce que vous avez évoqué...

M. Jégo.- C'est très simple à expliquer.

M. Le Maire.- J'en terminerai sur ce que vous avez évoqué et qui ne correspond pas à la réalité, en disant que la convention au titre de la clause de compétence générale entre la Ville de Montereau et Confluence Habitat se faisait à des prix exorbitants.

M. Jégo.- Exact !

M. Le Maire.- Elle se fait au juste coût du service...

M. Jégo.- Trois fois plus que les prix du marché !

M. Le Maire.- Elle se fait au juste coût du service et à un prix moindre que votre prestataire, que vous avez choisi, sans mise en concurrence, à un euro, un centime ou 10 € -je ne sais plus- de la limite des seuils des marchés publics.

M. Jégo.- Racontez cela !

M. Le Maire.- Nous passons au vote...

M. Jégo.- Dommage, j'aurais bien voulu vous expliquer.

M. Le Maire.- ... sur le budget primitif pour lequel vous avez exprimé votre désaccord, sans formuler de propositions.

(Rire de M. Jégo)...

Sur le budget annexe Résidence Belle Feuille, y a-t-il des votes contre ? 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).
Qui s'abstient ? 0 voix.

Le budget annexe Résidence Belle Feuille est adopté.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** à la **MAJORITÉ** (7 contre : **M. ALBOUY, M. ANKAOUA** représenté par **M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI** représentée par **M. DEYDIER**)

Article 1 : D'approuver le Budget Primitif 2024 de la Résidence Belle Feuille tel qu'il lui a été présenté.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

N° D_38_2024 – Tarifs municipaux

En exercice : **35** Présents : **28** Votants : **35**

Il est nécessaire de prévoir la fixation des tarifs municipaux à compter de l'année 2024 et de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

La seule augmentation concerne la grille tarifaire des logements municipaux (ancien prix au m² = 6.78 euros nouveau prix au m² = 7,12 euros afin de tenir compte de l'inflation et de l'indice de révision des loyers.

VU l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.
VU l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 12 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi.- Il est nécessaire de fixer les tarifs municipaux 2024. A noter simplement une augmentation concernant la grille tarifaire des logements municipaux, le prix au mètre carré passant de 6,78 € à 7,12 €, afin de tenir compte de l'inflation et de l'indice de révision des loyers.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il des observations ?

M. Jégo.- Sur les tarifs municipaux, considérez-vous, Monsieur le Maire, qu'une personne âgée qui a un revenu de 905 € par mois est une personne riche ? Je ne le pense pas.

Pourtant, vous avez augmenté il y a un an et demi de 300 % le prix des repas à domicile des personnes. Vous aviez promis pendant votre campagne électorale que chaque personne âgée bénéficierait d'un service de repas à 1 €, ce qui semblait assez cohérent avec la misère sociale de notre ville et les difficultés d'un certain nombre de personnes âgées, d'autant plus que l'on peut imaginer qu'un certain nombre de personnes âgées ayant de gros moyens ne font pas appel aux services de repas à domicile de la Mairie. Elles trouvent d'autres solutions.

Vous avez augmenté, en fixant une grille que vous considérez comme juste. Si vous avez plus de 900 € vous payez 3 X 1 €, soit 300 % d'augmentation. Si vous avez 1 500 €, une fois que vous avez payé votre loyer et éventuellement quelques charges, même avec 1 500 €, vous payez 7 € de repas, ce qui est un prix particulièrement élevé.

Je ne voterai pas ces tarifs. Ce n'est pas une nouveauté de cette année. Je ne fais que rappeler ce qui était l'an passé. Vous auriez eu intérêt à tenir vos promesses électorales parce que c'est ce que vous avez fait pour conquérir l'électorat : l'assaut de démagogie, en expliquant que vous alliez mettre des repas à 1 €, la mise en place de ce dispositif pendant quelques mois, puis l'interruption brutale de ce dispositif, sans doute que vous n'aviez rien calculé et rien vu venir pour augmenter 2, 3, 4, 5, 6, 7 fois le prix pour un certain nombre de personnes...



Encore une fois, quand on a 1 500 € -puisque c'est la barre que vous avez mise pour payer plus de 7 €- on n'est pas riche, je trouve que c'est parfaitement abject.

Abject politiquement car quand on fait des promesses pour être élu, Mesdames et Messieurs de la majorité, on les tient. Et cela aurait coûté moins cher que certaines folies de dépenses de communication ou autres que d'aider les personnes âgées, et particulièrement abject parce que nous sommes dans un moment où les personnes âgées, pour un grand nombre d'entre elles, ne peuvent plus se nourrir au regard de l'inflation.

Je trouve que ce n'est pas une attitude sur ce sujet. Je tenais à le dire et à justifier pour quelle raison je ne voterai pas ces tarifs. N'expliquez pas que rien n'augmente. Vous avez mis un coup de massue aux anciens de Montereau, qui s'en souviennent et qui s'en souviendront.

Vous avez fait ce qu'il y a de pire en politique, c'est-à-dire des promesses que vous avez tenues pendant deux mois et que vous avez interrompues sans aucune raison. Ne venez pas m'expliquer qu'il y aurait quelques personnes âgées riches qui auraient profité du dispositif parce que les personnes âgées de Montereau qui ont des moyens, encore une fois, elles ne font pas appel à ce service.

Je vous incite à faire les économies voulues pour rediminuer et pour revenir à 1 €, ce qui me semble justifié au regard de ce qu'est la situation de nombreuses personnes âgées, qui ne peuvent plus se nourrir, qui dépendent des Restos du Cœur ou qui restent dans des situations personnelles absolument dramatiques. C'est la réalité de notre ville. Vous pouvez la nier, et expliquer à longueur de journaux qu'il faut faire des paillettes et du strass, mais la réalité de la ville, ne vous en déplaise, est une réalité sociale qui est extrêmement difficile.

M. Le Maire.- Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. La réalité Monsieur Jégo est que lorsque vous étiez Maire les tarifs s'étaient de 7 € le repas pour le moins cher à 18,80 €...

M. Jégo.- Il y avait moins de misère sociale qu'aujourd'hui !

M. Le Maire.- Évidemment !

M. Jégo.- Moi je n'ai pas fait la promesse pendant l'élection !

M. Le Maire.- Jusqu'au jour où vous étiez Maire il n'y avait pas de misère sociale dans la Ville, qui était déjà la plus pauvre de l'Ile-de-France, et depuis que je suis Maire c'est le cataclysme ! C'est tellement le cataclysme que votre grille tarifaire...

M. Jégo.- Je ne l'avais pas promis ! Vous avez promis des choses que vous n'avez pas tenues !

M. Le Maire.- Votre grille tarifaire, qui s'étalait de 7 à 18 € est aujourd'hui ramenée de 1 à 7 €.

M. Jégo.- Tout va très bien Madame la marquise !

M. Le Maire.- Si les plus modestes payaient 7 €, aujourd'hui c'est celui qui est le moins modeste qui paye 7 €. C'est tellement mieux, d'ailleurs, Monsieur Jégo, qu'avec cette nouvelle grille de tarifs, nous avons multiplié par six le nombre de bénéficiaires.

M. Jégo.- C'est le signe même que la misère sociale gagne la Ville ! Ce n'est pas à votre gloire !

M. Le Maire.- La grille tarifaire est plus adaptée à la réalité des moyens et des besoins de nos habitants. Quant aux promesses non tenues, Monsieur Jégo, là où vous êtes encore aux responsabilités, puisque même si vous êtes minoritaire à Montereau, vous tenez les rênes de la Communauté de communes, nous attendons toujours le parc Napoléon, créateur de milliers d'emplois,



la gare TGV... Vous qui êtes en charge des relations avec les entreprises aux côtés du Président Jean-Marie Albouy, tout cela devrait être arrivé depuis longtemps. Il ne faut pas non plus prendre nos électeurs et nos habitants pour des imbéciles.

Sur les tarifs municipaux, y a-t-il des avis contraires ? 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

➤ **D'appliquer** à compter de ce jour, les tarifs joints en annexe.

N° D_39_2024 – Organisation de la vie municipale - Indemnités des Elus

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-24-1-1 ;

Vu la délibération n°D_17_2020 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n° D_19_2020 du 3 juillet 2020 portant élection des Adjoints ;

Vu la délibération n° D_61_2020 du 10 juillet 2020 relative aux indemnités des élus ;

Vu la délibération n°D_02_2022 du 31 janvier 2022 relative à l'élection du 9^{ème} Adjoint au Maire ;

Vu la délibération n°D_116_2023 du 9 octobre 2023 relative aux indemnités des élus ;

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Considérant que, conformément à l'article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ;

Considérant que cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ;

Considérant que les indemnités allouées aux élus sont versées conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil municipal et de la Charte éthique ;

Mme Bourgeois-El Abidi.- Comme chaque année, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, vous est communiqué avant



l'examen du budget. Il vous est demandé, chers collègues, de prendre acte de la communication de cet état.

M. Le Maire.- Monsieur Jégo.

M. Jégo.- Un mot sur cet état. Je vous ai envoyé un courrier. Vous nous signalez comme n'ayant pas répondu, histoire de nous pointer du doigt. D'ailleurs, Jean-Marie Albouy n'aurait pas répondu non plus. Je vous ferai tenir demain le double du courrier, qui sans doute s'est perdu. Beaucoup de courriers se perdent. Naturellement, je vous ai répondu sur cette affaire.

Le tacle, si vous voulez que l'on fasse la grande liste des choses promises... D'abord, je n'ai jamais promis...

M. Le Maire.- Pardon, mais là ce n'est pas le sujet de la délibération...

M. Jégo.- J'ai la parole sur ce sujet...

M. Le Maire.- Je vous l'ai retirée, Monsieur Jégo, car ce n'est plus le sujet de la délibération.

M. Jégo.- Ce que j'allais dire allait vous gêner ! C'est pourquoi vous l'avez retiré.

M. Le Maire.- Non, c'est parce que cela commence à être un peu long. Sur le tableau des indemnités, Monsieur Albouy nous a fait parvenir...

M. Jégo.- On peut voter 45 M€ de budget en 5 minutes !

M. Le Maire.- Monsieur Albouy nous a fait parvenir son relevé d'indemnités. Il a été intégré au tableau qui a été mis sur table. Les données concernant Monsieur Albouy ont effectivement été reçues et insérées dans le tableau mis à jour sur table. Je suis désolé, mais nous n'avons pas reçu votre courrier, Monsieur Jégo.

M. Jégo.- Vous en aurez le double dès demain. Ce sont vos méthodes de faire des courriers post-datés ?

M. Le Maire.- Cela semble être la vôtre.

M. Jégo.- Le mien est enregistré.

M. Le Maire.- Nous n'avons pas reçu votre courrier malgré nos relances. Monsieur Albouy nous l'a transmis. Madame Bourgeois-El Abidi aussi.

M. Jégo.- J'ai le sentiment que vous me prêtez vos propres méthodes, c'est-à-dire de faire des courriers post-datés.

M. Le Maire.- C'est trop bien vous connaître vous-même, Monsieur Jégo. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? 0 voix.

Des Abstentions ? 0 voix.

C'est adopté.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

Article 1 : de prendre acte de la communication de l'état des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, tel que présenté en Annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N° D_40_2024 – Modification du tableau des effectifs

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 32

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n° D_181_2022 du conseil municipal du 5 décembre 2022 relative au recours à un orthophoniste vacataire

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024 ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024 ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois communaux nécessaires au fonctionnement des services.

Mme Bourgeois-El Abidi.- Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, tout d'abord en approuvant à compter du 1^{er} avril la création de cinq postes permanents :

- Un poste permanent d'orthophoniste à temps complet,
- Un poste permanent de chirurgien-dentiste à temps non complet,
- Un poste d'assistant dentaire à temps non complet,
- Un poste de directeur(trice) de la cuisine centrale municipale à temps complet,
- Un poste d'agent voirie à temps complet.

Il vous est également demandé d'approuver la revalorisation du taux horaire de l'orthophoniste vacataire dans le cadre du dispositif de réussite éducative en le fixant au montant brut de 50 €.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- Si nous votons contre, vous allez expliquer que nous sommes contre les médecins et que quand on vote contre les tarifs on est contre les tarifs. C'est votre vision de la démocratie. On peut être contre l'application des choses, mais pas contre les recrutements médicaux.



Pour ma part, je voterai contre, car je pense que la dérive d'embauche à tout-va du personnel communal, qui fait que nous sommes une des villes qui avons le plus d'agents par rapport à la population et le moins de services en face, ne va pas bien.

Naturellement, je tiens à dire et que ce soit écrit que s'agissant des personnels de santé on ne peut pas appliquer ce raisonnement. C'est un raisonnement d'ensemble que je tiens à critiquer par mon vote négatif.

M. Le Maire.- Donc il faut embaucher sans embaucher et créer des services alors qu'il y en a trop ! Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? 4 voix (M. Jégo et M. Ankaoua, M. Deydier et Mme Zaïdi).

Y a-t-il des abstentions ? 3 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, Mme Pinto Janeiro).

M. Jégo.- Vous voyez que chacun exerce sa liberté de voter, contrairement à vos affirmations de tout à l'heure !

M. Le Maire.- Je suis cela avec attention. La délibération est adoptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (4 contre : M. DEYDIER, M. JEGO, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER - 3 abstentions : M. ALBOUY - Mme DA FONSECA - Mme PINTO JANEIRO)

Article 1 : d'approuver la création de 5 postes permanents à compter du 1^{er} avril 2024 pour le bon fonctionnement des services, selon les modalités suivantes :

DIRECTION DES SOLIDARITES

Centre municipal de santé POM3

- Un poste permanent d'orthophoniste à temps complet par semaine ouvert au grade de masseur-kinésithérapeute et orthophoniste (catégorie A - filière médico-sociale) suite à l'évolution des besoins du service.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Elaborer un diagnostic, prévenir, évaluer et prendre en charge des personnes susceptibles de présenter des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, et des autres activités cognitives, et des fonctions oro-myo-faciales
 - Dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale
 - Proposer une éducation thérapeutique des patients et de leur entourage
 - Organiser et coordonner les soins
 - Réaliser un bilan orthophonique et évaluer le diagnostic orthophonique
-
- Un poste permanent de chirurgien-dentiste à temps non complet 18h30 par semaine ouvert au grade médecin territorial de 1^{re} classe (catégorie A - filière médico-sociale) suite à l'évolution des besoins du service.



L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Examiner la santé de la cavité buccale et diagnostiquer les infections, maladies, malformation des dents, mâchoires
- Utiliser des appareils radiographiques mis à disposition pour établir un diagnostic
- Effectuer des soins dentaires (obturations, dévitalisations, extractions des dents....) et les prothèses dentaires (couronnes à bridges, appareils, prothèses sur implants)
- Prescrire des médicaments et des antibiotiques
- Effectuer le nettoyage dentaire et les visites de contrôle périodiques
- Eduquer le patient à une hygiène dentaire correcte
- Mise à jour des données informatiques du dossier patient
- Respecter les normes hygiéniques et sanitaires comme les procédures de stérilisation des instruments et la désinfection du cabinet
- Respecter le port de la tenue vestimentaire (blouse, masque, gants, visière, dosimètre...)
- Participer aux réunions interdisciplinaires
- Participer aux dispositifs de prévention du CMS
- Accompagner la démarche qualité
- Participer ponctuellement à des actions de prévention en lien avec le service des actions de santé publique
- Un poste d'assistante dentaire à temps non complet 20h00 par semaine ouvert au grade d'auxiliaire de soin principal de 2^{ème} classe (catégorie C - filière médico-sociale) suite à l'évolution des besoins du service.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Accueillir les patients et gérer les rendez-vous, suivi des dossiers
- Préparer l'ensemble des instruments, matériaux et matériels nécessaires à l'intervention du praticien
- Nettoyer, stériliser et ranger le matériel
- Gérer les stocks et les commandes de matériels et de produits dentaires
- Assurer l'assistance technique auprès du praticien
- Participer à la mise en place d'actions de prévention
- Réaliser des tâches administratives nécessaires à la bonne marche du cabinet
- Editer et suivre les devis, factures et prises en charge
- Encaissements selon les procédures établies
- Assurer le suivi administratif avec les correspondants et laboratoire de prothèse

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- Un poste de directeur-trice de la cuisine centrale municipale à temps complet ouvert au grade de technicien territorial (catégorie B – filière technique) pour permettre le recrutement d'un contractuel en contrat à durée indéterminée et pérenniser ce poste correspondant à un besoin permanent.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :



Préparer dans la phase de préfiguration la mise en œuvre opérationnelle, réglementaire, humaine, financière, technique et administrative du service :

- Superviser et contrôler la production et la distribution, garantir la qualité et la sécurité alimentaire dans une démarche éco responsable
- Organiser la production, la livraison et la distribution des repas en liaison chaude et en liaison froide
- Élaborer les menus en conformité avec les spécificités diététiques et les exigences de la loi Egalim
- Évaluer la qualité de la prestation et adapter aux besoins/attentes dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité du service public
- Superviser la gestion des incidents.
- Réaliser des prestations liées aux manifestations, festivités et cérémonies
- Développer une stratégie d'achats des produits dans le respect des circuits-courts et en lien avec les organismes identifiés (centrale d'achat de la Région,)
- Veiller au respect du cadre réglementaire et des normes sanitaires et des réglementations en vigueur
- Rédiger et actualiser les documents d'agrément sanitaires, les procédures, et assurer les échanges avec les organismes de contrôle
- Sécuriser le travail des agents et adapter les missions aux contraintes réglementaires.
- Mener une démarche éco-responsable dans l'ensemble de l'activité du service
- Garantir une gestion limitant le gaspillage alimentaire, favorisant la réduction et le tri des déchets, maîtrisant la consommation d'eau et d'énergie
- Négocier avec les prestataires, intégrer les produits de proximité issus de l'agriculture biologique, soutenir les filières locales d'approvisionnement
- Développer une activité avec une forte densité d'insertion par l'activité économique

Encadrer et coordonner l'activité en veillant à la bonne organisation technique, administrative du service :

Gestion des ressources humaines :

- Anticiper les enjeux et besoins, en termes d'organisation du travail et adapter les moyens humains
- Développer un projet d'organisation centrée sur l'insertion par l'activité économique
- Assurer l'encadrement des agents, la gestion administrative et animer les équipes
- Assurer une bonne communication et la coopération au sein du service
- Veiller à l'application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
- Assurer la veille technique et réglementaire
- Développer des outils de suivi et d'évaluation
- Elaborer des procédures et des notes de services
- Développer l'utilisation de logiciel de centrale d'achat

Gestion budgétaire et comptable :

- Etablir et suivre le budget de fonctionnement et d'investissements
- Assurer la mise en œuvre des bons de commande et des factures



- Elaborer les contrats et marchés de prestations de service en lien avec le service des marchés publics et suivre leur exécution
- Superviser les opérations comptables et les inventaires/stocks des matériels et produits
- Effectuer les analyses financières par la tenue de tableaux de bords

Programmation et gestion des équipements :

- Piloter un programme de gestion et d'entretien de la cuisine centrale et des équipements
- Organiser et coordonner les opérations de maintenance en lien avec les services concernés
- Assurer le renouvellement des équipements, proposer les investissements nécessaires, les améliorations d'installation et rechercher avec le service « recherche de financement »
- Piloter le projet de création d'un restaurant municipal

Assurer la communication avec les différents partenaires :

- Maintenir une communication régulière avec les différents partenaires et équipes pour lesquels sont produits les repas, leur apporter conseils et assistance pour gérer au mieux la production et la distribution des repas
- Assurer la préparation, l'assistance technique et le suivi de la commission des menus.
- Développer des actions de promotion et de sensibilisation en matière d'éducation au goût et à la nutrition
- Conseiller la direction générale, les élus et être l'interlocuteur des services ressources de la ville
- Contribuer à un collectif de responsables de service dans une dynamique transversale et coopérative
- Entretenir des contacts dans un réseau professionnel d'information
- Participer aux travaux des responsables de service
- Participer aux éventuelles stratégies d'évolution statutaire du service à terme
- Participer à la réflexion autour du projet de requalification de la Halle Rustic, au projet de création d'une école « cuisine mode d'emploi » et plus globalement aux orientations stratégiques locales

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Centre Technique Municipal

- Un poste permanent d'agent de voirie à temps complet ouvert au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C – filière technique) afin de pérenniser un poste correspondant à un besoin permanent.

L'agent affecté à cet emploi aura pour missions principales :

- Transport de matériels
- Entretien des chaussées : bitume (enrobé à froid, chaud), ciment
- Balisage sur voies de circulation
- Pose de miroir routier
- Accrochage des panneaux rue
- Sceller des plots + croix de saint André et bancs
- Déneigement ou salage sur les voies communales
- Déménagement
- Installation de bardage et podium (manifestation)



Ces postes ont vocation à être occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels conformément au code général de la fonction publique sur la base des articles suivants :

Article L332-8 :

- 1° pour absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 2° lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Article L332-14 : pour des besoins de continuité de service afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Article 332-12 : lorsque l'autorité territoriale propose un nouveau contrat sur le fondement de l'article L. 332-8 à un agent contractuel territorial lié par un contrat indéterminé à une collectivité ou l'un des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, une personne morale relevant de l'article L. 3 ou de l'article L. 5 pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, le contrat peut être conclu pour une durée indéterminée.

Les agents recrutés percevront une rémunération correspondant à leur grade et le régime indemnitaire dans la limite des plafonds délibérés pour les agents titulaires. La rémunération afférente à l'indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Article 2 : D'approuver la revalorisation du taux horaire de l'orthophoniste vacataire dans le cadre du dispositif de Réussite éducative et de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 50.00 €.

Article 3 : D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs permanents à compter du 1^{er} avril 2024 tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune

N° D_41_2024 – Renouvellement de la convention relative à l'organisation des concours et des examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour 2024

En exercice : **35** Présents : **28** Votants : **35**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2024 soumis par le Centre de Gestion de Seine et Marne,

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024,



Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024,

Considérant le besoin de conventionner avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'organisation des concours et des examens professionnels.

Mme Bourgeois-El Abidi.- Il est proposé d'approuver le renouvellement de cette convention pour l'année 2024, moyennant une participation financière de la commune. C'est la même convention que nous renouvelons chaque année.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

Article 1 : d'approuver le projet de convention relative à l'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2024, tel que joint à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes en découlant.

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Commune.

N° D_42_2024 – Accord relatif à l'organisation du service minimum en cas de grève

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 34

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L114-1 à L114-10,

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024,

Considérant que dans toute collectivité ou établissement public, l'autorité territoriale et les organisations syndicales disposant d'au moins un siège dans les instances consultatives de la collectivité (CAP, CCP, CST) peuvent engager des négociations en vue d'un accord visant à assurer la continuité dans certains services publics :

- La collecte et le traitement des déchets ménagers ;
- Le transport public des personnes ;
- L'aide aux personnes âgées et handicapées ;
- L'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
- L'accueil périscolaire ;
- La restauration collective et scolaire.



Qu'il s'agit des services dont l'interruption en cas de grève des agents participant directement à leur exécution contreviendrait au respect de l'ordre public notamment à la salubrité publique et aux besoins essentiels des usagers de ces services.

Que cet accord permet, afin de garantir la continuité des services publics concernés et d'éviter les perturbations dans leurs fonctionnements :

- De déterminer les fonctions et le nombre d'agents indispensables pour leur maintien,
- D'établir les conditions dans lesquelles l'organisation du travail sera adaptée,
- De préciser les affectations des agents présents.

Considérant que la Municipalité et les syndicats ont élaboré un accord relatif à l'organisation du service minimum en cas de grève, présenté au Comité Social Territorial en date du 15 mars 2024.

Mme Bourgeois-El Abidi.- Dans le but d'assurer la continuité dans le service public, la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a permis à la municipalité et aux syndicats d'élaborer un accord relatif à l'organisation du service minimum en cas de grève, qui a été présenté au Comité Social Territorial du 15 mars dernier, qui l'a approuvé à l'unanimité.

L'objectif naturellement est d'éviter au maximum les perturbations dans le fonctionnement de certains services identifiés pour lesquels nous avons considéré important de garantir la continuité.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? 1 voix (M. Albouy).

C'est adopté à l'unanimité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (1 abstention : M. ALBOUY)

Article 1 : d'approuver l'accord relatif à l'organisation du service minimum en cas de grève, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'exécution de la présente délibération.

N° D_43_2024 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 au contrat de concession de mobilier urbain, de supports digitaux de l'information municipale et d'affiche publicitaire de la ville de Montereau-Fault-Yonne

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,



- Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 1121-3,
- Vu la délibération n° D_197_2022 du Conseil municipal en date du 5 décembre 2022
- Vu la délibération n° D_86_2023 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2023
- Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public du 12 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la 1^{ère} Commission en date du 11 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la 3^{ème} Commission en date du 14 mars 2024,

Par une délibération du 5 décembre 2022, le Conseil municipal s'est prononcé sur le principe de la concession de service pour l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains pour la diffusion d'informations municipales et d'affichage publicitaire.

Par une délibération du 3 juillet 2023, le Conseil municipal s'est prononcé sur le choix du Concessionnaire et a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat de concession de mobilier urbain avec la société GIRODMEDIAS.

Afin de permettre le renouvellement et l'exploitation des abris-voyageurs, la Commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE souhaite modifier le périmètre initial du contrat de concession de service conclu avec la société GIRODMEDIAS.

M. Reguig.- Par délibération du 5 décembre 2022 et une autre du 3 juillet 2023, le Conseil municipal s'est prononcé sur le choix du concessionnaire et a autorisé Monsieur le Maire à signer un contrat de concession de mobilier urbain avec la société GIRODMEDIAS.

Afin de permettre le renouvellement et l'exploitation des abris-voyageurs, la Commune souhaite modifier le périmètre initial du contrat de concession de service conclu avec la société GIRODMEDIAS. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de concession de mobilier urbain.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Albouy.- Monsieur le Maire, je suis votre politique avec beaucoup d'intérêt, surtout vos promesses. Là aussi je reprends ce que vous avez écrit sur le site Internet de la Ville de Montereau, qui est toujours disponible puisque je l'ai imprimé tout à l'heure, sur le cap sur la sobriété et la solidarité -cela date du 21 octobre 2022. Vous évoquiez la lutte contre la pollution visuelle avec le futur règlement local de publicité, qui est en cours.

Vous aviez d'ailleurs fait en mars un communiqué de presse où il était indiqué : "Le règlement local de publicité doit interdire ou limiter la surface des panneaux publicitaires pour réduire la pollution lumineuse et visuelle".

Vous êtes en train de rédiger un règlement local de publicité qui doit interdire ou limiter la surface des panneaux publicitaires pour réduire la pollution lumineuse et visuelle.

Quelle a été la surprise de beaucoup de Monterelais suite au choix qui a été le vôtre de prendre la société GIRODMEDIAS, de se voir tartinés de panneaux lumineux toute la Ville de Montereau ! Certains ne sont pas encore allumés. D'ailleurs, dans un document municipal, vous nous avez expliqué que ce serait éteint la nuit et que les panneaux lumineux ne fonctionneront que le jour. Il est vrai que c'est très efficace d'allumer la journée et d'éteindre la nuit !



En tout cas, vous avez une débauche de moyens. Il ne s'agit pas de remplacer les panneaux publicitaires qui existaient avec la société précédente, de mémoire PUBLI ESSOR.

Là, vous avez rajouté beaucoup de panneaux. Et pas des panneaux avec des affichages imprimés, mais des panneaux lumineux, les mêmes que vous souhaitiez et que vous souhaitez interdire dans votre règlement local de publicité, qui devrait être conclu à la fin de l'année.

M. Jégo.- C'est comme les encombrants du SIRMOTOM !

M. Albouy.- C'est quand même incroyable ! Vous expliquez à tout le monde que vous allez réduire les panneaux lumineux dans Montereau et celle qui devrait montrer l'exemple, c'est-à-dire la Ville de Montereau, tartine toute la Ville avec des panneaux lumineux à tous les carrefours giratoires, qui sont pour le moins dangereux parce qu'ils seront éclairés et l'attention des gens ne sera plus concernée par la sécurité routière, mais par la publicité -peut-être la publicité du Majestic...

C'est quand même incroyable ! Comment pouvez-vous écrire sur le site Internet de la Ville et dans vos communications que vous allez interdire ou limiter la surface des panneaux alors que vous, vous ne cessez au nom de la Ville de les multiplier ?

Il faudra m'expliquer cette capacité. Il est vrai qu'aujourd'hui de plus en plus les gens ont des mots de vocabulaire, des phrases toutes faites, et puis il y a la réalité des faits, qui est différente. Ici, vous êtes l'exemple total. Vous auriez pu montrer l'exemple et diminuer le nombre de mobiliers urbains. Au contraire, vous l'avez augmenté et vous avez en plus décidé de mettre partout des panneaux lumineux, qui éclairent la Ville en pleine journée. Vous êtes fabuleux !

M. Le Maire.- Merci. Je le prends comme un compliment. Y a-t-il d'autres observations ?

M. Jégo.- Effectivement, je rejoins les propos de Jean-Marie. Pourquoi avoir dit que vous vouliez lutter contre la publicité lumineuse et en créer vous-même ? J'ai bien compris. La société GIRODMEDIAS de Lons-le-Saunier est une société bien connue pour offrir aux villes en période préélectorale de nombreuses faces pour communiquer sur le formidable bilan des collectivités, mais en échange de ce cadeau gratuit on bourre de publicité les communes.

Là, en matière d'esthétique, ce que vous avez installé est monstrueux. Je sais bien que les goûts et les couleurs peuvent se discuter, mais écoutez les Monterelais sur ce que vous avez installé, ne serait-ce qu'au carrefour des caves Saint-Nicolas. C'est absolument laid et inefficace sur ce sujet.

Je sais bien que c'est un *deal*. Vous l'avez expliqué. Cela ne vous coûte rien. Vous allez pouvoir communiquer sur votre grandeur, votre béatitude, et Maxime Lemoine va pouvoir passer des messages pour dire combien le Maire de Montereau est infailible sur tous les sujets, mais en échange la société vend de la publicité à mort, alors qu'au contraire dans les villes, il faut faire régresser la publicité. Il faut faire sortir les panneaux publicitaires plutôt que d'en ajouter. C'est un choix politique. Il faut que les Monterelais le sachent. C'est à la veille des élections. Dans 23 mois, il y aura des élections. Vous allez mettre des affiches partout à votre gloire sur ces panneaux.

Je pense que ce n'était pas raisonnable de sombrer dans cette logique d'une entreprise qui ne cherche qu'à vendre ses façades publicitaires. On avait un accord avec PUBLI ESSOR qu'on avait essayé de rendre raisonnable sur ce sujet et là, vous avez enfoncé toutes les portes de l'irraisonnable.

Vous ne vous en rendez pas compte, mes chers collègues, mais écoutez les Monterelais. Je pense que cela fera partie des éléments très négatifs de votre bilan, que d'avoir ainsi défigurés la Ville.

M. Le Maire.- Effectivement, il y avait un contrat avec PUBLI ESSOR, qui datait du mandat d'Alain Drèze, mais qui n'avait jamais été reconduit dans les normes juridiques.



M. Jégo.- Oh mon Dieu, comme c'est grave ! Oh ce n'est pas bien ! Une fessée à l'ancien Maire et à son Directeur de cabinet !

M. Le Maire.- N'en faites pas tant.

M. Jégo.- Une fessée à son directeur de cabinet, le grand juriste !

M. Le Maire.- Je vais rassurer, Monsieur Albouy, qui visiblement a raté l'épisode quand nous avons passé le contrat de concession en Conseil municipal. Il n'y a pas, contrairement à ce que vous avez dit, tous les anciens panneaux qui restent et plein de nouveaux panneaux qui s'ajoutent. Tous les anciens panneaux disparaissent et de nouveaux panneaux arrivent.

M. Jégo.- Plus nombreux !

M. Le Maire.- PULI ESSOR ne va pas continuer à exploiter ces panneaux. Ils seront enlevés.

M. Jégo.- Il te prend pour un imbécile. Il est formidable !

M. Le Maire.- Merci ! Ils seront remplacés par les panneaux de GIRODMEDIAS dans le cadre de ce nouveau contrat de concession.

M. Albouy.- Évidemment ! Nous ne sommes pas stupides.

M. Le Maire.- Vous avez dit tout à l'heure que ce serait une addition.

M. Albouy.- Vous en avez ajouté !

M. Le Maire.- Écoutez-moi, Monsieur Albouy.

M. Jégo.- Le professeur parle : silence !

M. Le Maire.- La surface diminue de 26 m².

M. Jégo.- Oh là là !

M. Le Maire.- Il y a donc une diminution de la surface de publicité des panneaux de publicité locale, c'est-à-dire publique, associative et commerciale, puisque d'un coup vous vous mettez à être contre ce principe de publicité sur ces panneaux, qui vient tout simplement faire en sorte que cela ne coûte aucun euro à la Ville de Montereau.

M. Jégo.- Il y a bien quelqu'un qui paie !

M. Le Maire.- Que n'auriez-vous dit si nous avions nous-mêmes acheté et exploité ? Vous auriez dit que c'était stupide puisque des entreprises peuvent le faire gratuitement, en se finançant avec de la communication, qui d'ailleurs fait du bien à nos entreprises, à nos artisans, à nos commerces locaux, qui de fait ont des surfaces de publicité...

M. Jégo.- C'est l'excès qui est nuisible.

M. Le Maire.- Il y a tellement d'excès qu'il y aura une diminution des mètres carrés. Donc l'excès vient par la diminution. C'est la réalité qui peut évidemment vous gêner.



Quant aux caves Saint-Nicolas, il y a un bandeau, car de nombreuses associations nous demandent de mettre des calicots, et au lieu de produire en masse des calicots et des bâches plastiques, qui sont fixes, car une fois que vous avez une bâche plastique, vous consommez du plastique et de l'encre, pendant 15 jours vous avez une seule bâche.

Ce calicot numérique va permettre à plus d'associations de pouvoir bénéficier d'un affichage, tout en limitant la consommation du plastique à travers les bâches. C'est à la fois plus écologique et plus efficace.

M. Jégo.- Nous verrons le taux d'accidentologie.

M. Le Maire.- Vous disiez que les associations devaient être plus supportées. Il y avait déjà de la lecture et il y en aura toujours. Il n'y a pas de raison que cela génère plus d'accidents.

Nous avons bien compris, Monsieur Jégo, depuis le début du Conseil, depuis plusieurs mois, depuis le début du mandat, que votre stratégie est de dire que c'est le chaos. C'est peut-être le chaos dans certains pans extérieurs à la Municipalité dans vos vies, mais ce n'est pas le cas ici.

M. Jégo.- C'est le chaos dans votre tête ce soir !

M. Le Maire.- Je mets cet avenant aux voix.

Qui est contre ? 7 voix (M. Albouy, Mme Da Fonseca, M. Deydier et Mme Zaïdi, M. Jégo et M. Ankaoua, Mme Pinto Janeiro).

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est adopté.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité (7 contre : M. ALBOUY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- D'approuver le projet d'avenant n°1 au contrat de concession de mobilier urbain, de supports digitaux de l'information municipale et d'affiche publicitaire de la ville de Montereau-Fault-Yonne, tel qu'annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer cet avenant.

N° D_44_2024 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancienne usine Bernier et réaffectation en centre des Arts numériques de la Ville de Montereau-Fault-Yonne

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 34

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,



- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024,
- Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission en date du 14 mars 2024,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancienne usine Bernier et réaffectation en centre des Arts numériques de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Cette procédure sera décomposée en 11 lots comme suit :

- Lot 1 : Installations de chantier/Base vie/Curage/Gros œuvre/Façades/ Murs durs
- Lot 2 : Désamiantage
- Lot 3 : Charpente/Couverture/Étanchéité
- Lot 4 : Menuiseries extérieures/Métallerie/Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 5 : Cloisons/Doublages/Plafonds suspendus
- Lot 6 : Menuiseries intérieures
- Lot 7 : Revêtements de sols
- Lot 8 : Peinture/Signalétique
- Lot 9 : Chauffage/Ventilation/Plomberie
- Lot 10 : Électricité CFO-CFA/Alarme/Caméra/Contrôle d'accès/SSI
- Lot 11 : Rideaux

Le montant global estimatif est de 3 300 000 € HT.

M. Reguig.- Cette procédure sera décomposée en 11 lots, comme vous avez pu le lire, pour un montant global estimatif de 3,3 M€.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Monsieur Jégo, puis Monsieur Albouy.

M. Jégo.- J'étais le Maire qui a proposé à la Ville d'acheter ce patrimoine, et je ne peux que me réjouir que 7 ans après votre arrivée aux affaires vous envisagiez de lancer un marché public pour rénover ce bâtiment.

En revanche, je suis très interrogatif, d'abord sur l'étude d'impact de ce projet puisque nous n'en avons aucune. On ne sait pas quel sera le coût de gestion de cet équipement autour des arts numériques. Je n'ai pas bien compris quel était le contexte. Je pense que si c'est comme la SPL et que cela crée des gouffres financiers qu'il faudra combler, il faut quand même se poser des questions.

Dans ce moment de misère et de difficultés sociales, je pense que les habitants ont plus besoin de services au quotidien pour les aider et les soutenir, notamment les mamans seules, les personnes seules. Le drame que je rappelais au début du Conseil municipal montre combien le drame de la solitude peut entraîner des malheurs. Ils auraient plus besoin de services de cette nature qu'un projet d'art numérique, qui me semble décalé avec la période.

Que vous rénoviez le bâtiment, je m'en réjouis, et je voterai pour la rénovation du bâtiment. S'il n'est pas trop tard, j'aimerais quand même que l'on réfléchisse à sa destination et que l'on ait une destination plus sociale, moins élitiste, moins "bobo" parisienne et que l'on prenne en compte ce qu'attendent les habitants au quotidien.



Il y a un magnifique théâtre avec une programmation. Pour la culture, il se passe beaucoup de choses. Je ne suis pas sûr que la culture numérique apporte à manger à ceux qui n'en ont pas, ou un soutien psychologique aux mamans seules ou aux personnes âgées seules à Montereau.

Voilà ma réflexion, mais je voterai pour la rénovation de ce bâtiment car il était temps de s'y mettre.

M. Le Maire.- Merci. Monsieur Albouy.

M. Albouy.- Monsieur le Maire, je vous ai déjà interpellé au moment où nous faisons la délibération concernant la brasserie en salle Rustic, notamment l'évolution de cette salle, puisque vous allez commencer dans quelques semaines la production d'alcool dans cette salle municipale.

Vous avez dans votre projet l'idée de faire une halle de marché, d'y mettre des restaurants. Se posera quand même la coexistence des activités actuelles, des associations, qui peuvent organiser des manifestations, dont beaucoup d'entre elles avaient été orientées vers le Majestic pendant sa construction, une fois son ouverture, mais force est de constater que beaucoup d'entre elles restent salle Rustic.

La salle Rustic va donc évoluer avec vos *desiderata*. Cette Halle Bernier, qui aurait pu être une salle à la fois d'exposition et de réunions de manifestations associatives, sera occupée par ce centre des arts numériques. Beaucoup d'associations se posent la question de savoir où elles pourront organiser des manifestations pour les Monterelais, car s'il y a de moins en moins de salles qui permettent de les accueillir, cela posera question à un moment donné sur l'organisation et l'animation de notre Ville.

M. Le Maire.- Merci. Cette Halle a été achetée par la Ville de Montereau en 2008. Je suis content que vous trouviez que la Municipalité ait été trop lente en 4 ans, en consultant, en concevant, en finançant un projet. Je rappelle qu'elle a été achetée en 2008. Je ne suis devenu Maire qu'en 2017, avec une majorité avec laquelle je peux travailler en confiance et en construction, depuis 4 ans à peine.

(Rire de M. Jégo)...

M. Jégo.- Majorité qui l'a élu quand même ! Pauvre garçon !

M. Le Maire.- Je ne doute pas, Monsieur Jégo, que c'est un oubli de l'Histoire.

M. Jégo.- Oui bien sûr, que vous réécrivez à votre sauce !

M. Le Maire.- Vous dites que ce sera élitiste et "bobo" parisien, après avoir dit que vous n'aviez pas bien compris ce que ce serait. Vous ne savez pas trop, mais déjà vous mettez dans une case.

M. Jégo.- Personne ne sait ce que c'est !

M. Le Maire.- Personne ne sait ce que c'est, mais c'est "bobo" parisien, élitiste et il ne faut pas le faire à Montereau...

M. Jégo.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Le Maire.- Si votre stratégie est de dire qu'à Montereau c'est la misère, on va rester dans la misère et enfermer les miséreux dans des projets de misère, pour bien les maintenir dans la misère, cela nous rappelle un peu quelque gestion communiste par le passé. Ce n'est pas exactement ce que nous voulons faire. Nous voulons amener le meilleur à Montereau. Nous voulons que celles et ceux qui peut-être ne vont pas à Paris puissent ici nourrir leur âme, se cultiver, pour que la solitude que vous évoquiez tout à l'heure, pour qu'une forme de misère sociale, qui existe évidemment ici, pas



simplement à Montereau, mais dans des zones à la fois très populaires et aussi très rurales, pour que les habitants de notre territoire puissent trouver ici le meilleur.

Après avoir décrié le Majestic, encore aujourd'hui d'ailleurs, que les salles étaient vides lors des spectacles, alors que chacun sait qu'ils jouent à guichet fermé, avec des réservations qui, si elles ne sont pas prises des mois à l'avance, ne peuvent plus se faire...

M. Jégo.- Ce n'est pas ce que nous avons dit.

M. Le Maire.- Montereau a une vocation culturelle. Elle a aussi vocation à permettre à ses habitants, notamment aux plus jeunes, de découvrir ce que sont les sciences, la technique, la technologie, le numérique, la robotique, pour développer des appétences, se construire dans le monde du XXI^e siècle.

M. Jégo.- Dans les lycées de la Région, avec des plafonds qui leur tombent sur la tête !

M. Le Maire.- Voilà ! Noyez le poisson ! Se dire que demain, leur avenir n'est peut-être pas simplement dans la misère dans laquelle on les enfermerait, mais dans la création du monde dans lequel ils aspirent à vivre.

M. Jégo.- Beau parleur !

M. Le Maire.- Je suis très fier que la Ville de Montereau devienne un épicerie culturelle du sud de notre Région, à la fois dans les arts vivants, sur la scène du Majestic, demain dans les arts numériques dans la Halle Bernier.

Puisque l'art dans notre pays c'est aussi la culture du terroir et du territoire, dans la Halle Rustic que nous rénovons pour en faire une Halle gastronomique avec, pardon, Jean-Marie Albouy, non pas une brasserie, mais un brasseur. C'est un peu différent. Il fabriquera effectivement de l'alcool, puisque la bière c'est de l'alcool, mais pas seulement, puisqu'il fabriquera aussi de la limonade.

C'est préfiguratif d'une Halle gourmande, qui continuera après ces travaux à accueillir des associations, comme vous l'avez dit. Le Majestic est à disposition des associations. Certaines s'en sont emparées pour y créer des événements, des spectacles de danse, de musique et autres. D'autres ont préféré rester à la Halle Rustic, par exemple pour aller danser. D'autres encore préfèrent se reporter à la Halle Nodet ou au prieuré Saint-Martin ou dans d'autres lieux.

Nous continuons à travailler avec toutes les associations pour que demain chacune puisse avoir le lieu d'accueil de ses activités.

J'espère que vous serez rassurés, mais je pense que ce ne sera pas le cas, puisque par définition tout ce que nous faisons est suspect.

En tout cas, croyez que nous sommes ici très engagés parce que la culture construit les femmes, les hommes, les enfants, et la société. Nous croyons à une société de l'émancipation, du bonheur, du partage, de la création et à une société moderne. C'est ce que nous construisons avec notamment la Halle Bernier et ce centre des arts numériques, qui fait déjà, avant même les aménagements, rayonner la Ville de Montereau au travers des artistes en résidence, alors que le lieu n'est pas encore figé, qui à la fois attire, partage avec la communauté locale et font rayonner Montereau dans le monde entier. C'est cela la réalité...

M. Jégo.- Dans le monde entier !

M. Le Maire.- Évidemment. Vous dites qu'il faudrait rénover, mais surtout prenons le temps de réfléchir à un autre projet parce que votre objectif, encore une fois, est de dire dans deux ans : *"Regardez, je*



vous l'avais bien dit : ils n'ont rien fait". Eh bien pardon, mais vous allez souffrir un peu que nous fassions. Nous allons faire des travaux dans la Halle Bernier...

M. Jégo.- 23 mois : tic-tac, tic-tac...

M. Le Maire.- Ah ! Nous avons tic-tac tic-tac sur les réseaux sociaux, Monsieur Jégo, c'est bien !

M. Jégo.- Je lis les réseaux sociaux comme tout le monde...

M. Le Maire.- Les comptes anonymes et les comptes gérés par vos prestataires à des marchés sans mise en concurrence...

M. Jégo.- Chante beau merle !

M. Le Maire.- Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? 1 voix (Mme Pinto Janeiro).

C'est adopté.

M. Albouy.- Par qui Monsieur le Maire ?

M. Le Maire.- Par tous ceux qui n'ont voté ni contre ni se sont abstenus.

M. Albouy.- Quand on vote contre, vous dites que c'est l'opposition. Là, on n'est pas l'opposition ? On est des gens bien !

M. Le Maire.- L'opposition est divisée, Monsieur Albouy. J'en suis navré.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (1 abstention : Mme PINTO JANEIRO)

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :

Réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancienne usine Bernier et réaffectation en centre des Arts numériques de la ville de Montereau-Fault-Yonne

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les marchés à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° D_45_2024 – Rentrée des Associations 2024 - Attribution de récompenses pour la Cérémonie des Champions

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Chaque année la ville de Montereau organise la « Cérémonie des Champions » à l'occasion de la Rentrée des Associations le samedi 7 septembre 2024.

Cet évènement permet de valoriser les sportifs Monterelais méritants de l'année.



Les sportifs mis à l'honneur se verront attribuer une carte cadeau d'une valeur de 50 euros pour un budget global de 1 150 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modalités de récompenses.

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 12 mars 2024.

M. Reguig.- Chaque année, à l'occasion de la Rentrée des Associations de septembre, la Municipalité organise la "Cérémonie des Champions", afin de mettre à l'honneur les sportifs Monterelais méritants de l'année.

La Municipalité a décidé de récompenser les futurs lauréats de l'édition 2024 en leur offrant une carte cadeau d'une valeur de 50 € chacun pour un budget global de 1 150 €.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- Je ne reviendrai pas sur les 240 000 € que vous avez supprimés aux associations. C'est très généreux de donner 1 000 € de bons d'achat aux associations de Montereau.

Je ne reviendrai pas sur votre formidable envolée lyrique sur la culture. Je la partage. Je suis celui qui a voulu que Montereau se dote d'un théâtre. Donc, je ne peux pas être contre la culture. Je dis simplement : point trop n'en faut, et que quand il y a une telle difficulté sociale, les associations méritent d'être aidées parce qu'elles sont en première ligne. Sans les associations sportives, culturelles, à but social, il y aurait beaucoup de difficultés.

Vous disiez tout à l'heure que vous aviez, par exemple, de grandes difficultés à construire et faire financer un village des associations. Vous aviez dans la Halle Bernier le moyen de faire un village des associations qui aurait rendu des services. La vie associative est aussi noble que la vie culturelle.

J'ai entendu votre envolée et je la partage, mais quand vous n'avez pas à manger, que vous avez des parents qui ne peuvent pas payer leur loyer, que vous avez des mamans seules qui laissent leurs enfants seuls une longue partie de la journée, le grand discours de James Chéron, Maire de Montereau, sur la culture qui épanouit et qui enrichit, il passe un peu au-dessus des attentes du quotidien.

Enfin, arrêtez d'essayer de faire croire à vos propres fantasmes que nous serions uniquement critiques et que quand cela va bien nous ne voterions pas. Honnêtement, faites le bilan de toutes les délibérations depuis le début de votre mandature et vous verrez que nous avons voté beaucoup plus de délibérations que nous n'en avons refusé.

C'est un peu facile d'expliquer que nous sommes la minorité affreuse, qui ne parle que du chaos et qui veut tout détruire, alors que nous votons une grande majorité de ce que vous faites.

Nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre d'orientations. Sur la Halle Bernier, nous aurions préféré quelque chose de plus ouvert sur la vie associative et sur les attentes sociales. Vous avez fait un autre choix. C'est le vôtre.

De toute façon, cela n'existera pas dans 23 mois. Le temps des marchés et des travaux... C'est de l'agitation, tout comme votre Halle gourmande. Vous vous agitez. Vous faites croire, histoire de faire quelque début de chantier avant vos échéances, mais vous aurez perdu neuf années, puisque vous êtes Maire depuis neuf années. Vous aurez fait perdre sur un certain nombre de sujets neuf années à la Ville. Il faudra que vous en assumiez, pour une fois, les conséquences personnelles, et que vous arrêtiez d'expliquer que c'est toujours la faute des autres. Vous avez un double talent : celui d'avoir une



capacité d'expliquer que vous n'y êtes jamais pour rien et d'accuser vos adversaires de vos propres turpitudes.

Eh bien, je pense que les Monterelais commencent à comprendre la réalité des choses. C'est tout.

Arrêtez de caricaturer l'opposition et de vous obséder. Nous ne sommes rien. Nous sommes très peu d'élus. Vous nous avez accordé généreusement un local de 7 m² pour nous réunir. 7 m², Mesdames et Messieurs !

Nous sommes 8 élus de la minorité et nous avons un local de 7 m² pour accueillir les Monterelais, alors que nous représentons 48 % des habitants. C'est formidable ! C'est exceptionnel ! On va nous expliquer qu'il faut faire de l'art numérique sur des milliers de mètres carrés.

Je pense que la démocratie c'est aussi important que la culture et que vous auriez pu vous honorer en donnant au moins 10 ou 12 m² à la minorité. Nous allons nous débrouiller autrement. On va montrer aux Monterelais comment vous traitez votre opposition. Comment vous êtes capables de donner 7 m² pour 48 % des voix et pour 8 élus, qui ne peuvent même pas se réunir dans la salle que vous leur avez attribué, et comment, par ailleurs, tout semble aller très bien dans le meilleur des mondes et où la culture va sauver Montoreau.

Je crois, malheureusement, qu'aujourd'hui la culture est sans doute un des éléments, mais qu'il va falloir faire beaucoup plus d'efforts que vous n'en avez faits en 9 ans pour sauver Montoreau.

M. Le Maire.- J'ai bien compris. La culture oui, mais pas trop. Ici, nous essayons de travailler l'équilibre en nourrissant à la fois le corps et l'esprit. Je vous rappelle que nous maintenons naturellement notre soutien à la fois au CCAS et aux associations caritatives.

M. Jégo.- Maintenir est la moindre des choses !

M. Le Maire.- Nous avons d'ailleurs augmenté ce soutien lors de la période de la plus forte inflation pour pouvoir soutenir les Monterelais. Nous n'opposerons jamais la nourriture du corps et celle de l'esprit.

M. Jégo.- Nous non plus !

M. Le Maire.- Quant au village associatif, si vous voulez le faire à la Halle Bernier, je ne sais pas pourquoi vous ne l'avez pas fait, puisque je vous rappelle encore une fois que c'est vous qui l'avez achetée et que c'était en 2008. C'est à peu près à la même période que vous avez posé la première pierre d'un village associatif. C'était à Surville. Et après avoir versé quelques seaux de béton, le chantier s'est arrêté, car rien n'avait été préparé. C'était là aussi en 2008.

Le village associatif, nous le construirons au cœur de Surville, là où il y en a besoin pour que les associations...

M. Jégo.- En 23 mois, vous ferez ce que vous n'avez pas fait en 7 ans !

M. Le Maire.- En 23 mois, nous ferons ce que vous n'avez pas fait entre 2008 et 2017, puisque vous aviez eu, entre cette première pierre du village associatif et le moment de la transmission du fauteuil de Maire, neuf longues années. Et vous avez mis 4 seaux de béton sur un terrain abandonné ! Voilà la réalité de votre village associatif à Surville !

Alors oui, rendez-vous à la fin du mandat pour voir où en est le chantier, terminé ou pratiquement terminé, avec un équipement hautement exigeant en matière environnementale, puisque nous partons sur une construction bioclimatique pour un service rendu aux associations de notre commune.



Je mets aux voix ? Je suis passé au vote, Monsieur Albouy.

M. Albouy.- Monsieur le Maire, je demande la parole pour la première fois...

M. Le Maire.- Il fallait la demander avant.

Y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

M. Albouy.- Monsieur Chéron, Directeur de Cabinet depuis 2008, qui a travaillé pour Monsieur Jégo, qui a été élu en 2014...

M. Le Maire.- Merci de refaire mon CV. Je le connais.

M. Albouy.- Vous expliquez tout ce que Monsieur Jégo n'a pas fait depuis 2008. Vous deviez rudement souffrir dans votre bureau !

M. Le Maire.- Il y est arrivé !

M. Albouy.- En tant qu'élu aussi, vous deviez rudement souffrir. C'est bizarre. On ne vous a jamais entendu dans aucune réunion. Jamais !

M. Le Maire.- Allez, respirez ! Calmez-vous !

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** les modalités de récompenses des sportifs méritants lors de la Cérémonie des Champions édition 2024 pour un budget global de 1 150€.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits sont prévus au budget.

N° D_46_2024 – Dispositif Aquapass : partenariat tarifaire pour l'accès à la Piscine des Rougeaux des communes de Cannes Ecluse, Noisy Rudignon, La Grande Paroisse, Saint-Germain-Laval, La Brosse Montceaux, Esmans, Salins, Valence-en-Brie, Barbey, Montmachoux, La Tombe, Laval-en-Brie, Courcelles-en-Bassée, Chatenay-sur-Seine

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

La ville propose le dispositif Aquapass aux communes volontaires.

Une convention est établie pour une durée d'un an renouvelable avec les communes, permettant ainsi de faire bénéficier leurs administrés de l'accès à l'équipement nautique, au même tarif que les Monterelais.

Les communes de Cannes-Ecluse, Noisy Rudignon, La Grande Paroisse, Saint-Germain-Laval, La Brosse Montceaux, Esmans, Salins, Valence-en-Brie, Barbey, Montmachoux, La Tombe, Laval-en-



Brie, Courcelles-en-Bassée souhaitent à nouveau bénéficier du dispositif Aquapass pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

La commune de Chatenay-sur-Seine a également manifesté le souhait de pouvoir bénéficier de ce dispositif à compter de cette année.

Pendant toute la durée de la convention, la ville de Montereau facturera aux communes la différence de prix par habitant, entre le tarif Monterelais et le tarif extérieur pour l'accès à la Piscine des Rougeaux, sur la base des entrées effectivement comptabilisées.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.
Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 12 mars 2024.

M. Reguig.- Il s'agit du renouvellement de la convention du dispositif Aquapass avec les communes de Cannes-Ecluse, Noisy Rudignon, La Grande Paroisse, Saint-Germain-Laval, La Brosse Montceaux, Esmans, Salins, Valence-en-Brie, Barbey, Montmachoux, La Tombe, Laval-en-Brie, Courcelles-en-Bassée.

Une nouvelle commune, Châtenay-sur-Seine, rejoint le dispositif cette année.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- Je me réjouis que le Maire qui n'a jamais rien fait ait construit une très belle piscine et qu'il ait inventé un dispositif Aquapass permettant aux habitants des communes d'y accéder.

Juste un mot car je sens que vous n'êtes pas bien. Vous êtes dans l'exagération.

D'ailleurs, on ne va pas pousser les choses trop loin, pour ne pas être désagréable avec vous. Vous ne pouvez pas ignorer, parce que vous étiez payé pour le savoir -vous vous êtes emporté : quelques seaux... Je me voyais arriver avec quelques seaux à verser dans un terrain vague !- que le village associatif de 2008 avait fait l'objet d'une procédure longue, qui a eu une défaillance d'entreprise qui a été condamnée par la justice. D'ailleurs, la Ville de Montereau a touché de l'argent en dédommagement.

Quand vous aurez construit autant que moi de bâtiments publics -on en est loin et il faudrait que vous soyez Maire au moins 45 ans pour y arriver- vous verrez que de temps en temps il y a des aléas et des impondérables, qui font que vous tombez sur des gens qui ne réalisent pas les travaux comme il faut.

Ce n'était ni une impréparation de mon Directeur de Cabinet, qui avait fait un travail formidable, car il était lui-même totalement formidable, ni un mauvais travail de la Mairie.

Effectivement, je pense que la réflexion aurait pu être poussée pour savoir si cette Halle n'aurait pas pu accueillir ce village des associations.

Vous nous dites que dans les 23 mois qui viennent, il va y en avoir un formidable. Je me réjouis. Il ne faut pas penser que je me réjouirai de vos échecs. Si vous teniez vos promesses électorales et si votre programme merveilleux, qui a fait rêver beaucoup de personnes, était appliqué, je serais le premier à m'en réjouir. Et sans doute que j'aurais moins d'énergie à mettre dans la critique.

M. Le Maire.- L'équipe municipale est là jusqu'en 2026, Monsieur Jégo.

M. Jégo.- On verra.

M. Le Maire.- Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.



Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat tarifaire avec les villes de :
- Cannes-Ecluse,
 - Noisy Rudignon,
 - La Grande Paroisse,
 - Saint-Germain-Laval,
 - La Brosse Montceaux,
 - Esmans,
 - Salins,
 - Valence-en-Brie,
 - Barbey,
 - Montmachoux,
 - La Tombe,
 - Laval-en-Brie,
 - Courcelles-en-Bassée,
 - Chatenay-sur-Seine.

N° D_47_2024 – Subvention exceptionnelle à l'association Club 130

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

L'association Club 130, a pour objectif d'organiser le samedi 11 mai 2024 un gala de boxe thaï au complexe omnisport Jean Allasseur pour mettre en avant les jeunes compétiteurs Monterelais et qui sera conclu par un combat pro WBC Muaythaï France.

Afin de permettre la réalisation de ce gala, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 11 mars 2024.

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 12 mars 2024.

M. Reguig.- L'association Club 130 a pour objectif d'organiser un gala de boxe thaï le samedi 11 mai 2024 au complexe omnisport Jean Allasseur pour mettre en avant les jeunes compétiteurs Monterelais et qui sera conclu par un combat de boxe pro WBC Muaythaï.

Afin de permettre la réalisation de ce gala, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.



Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **DE VERSER** à l'association Club 130 une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € dès confirmation de la bonne réalisation de cet évènement.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits sont inscrits au budget 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

N° D_48_2024 – Contrat de ville 2024-2030

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Le contrat de ville signé en 2015 et la deuxième convention de renouvellement urbain signée le 28/06/2022 ont permis d'initier et d'accompagner de nombreuses actions de politique publique à Surville destinées à garantir à tous un accès aux services publics favorisant l'équité entre tous et l'élévation personnelle ainsi que professionnelle. Cette offre locale et l'apport de nouveaux services ont contribué au changement et à la transformation de Surville et au nouveau souffle constaté depuis 2017.

Suite au travail de diagnostic engagé par la ville et les partenaires, les objectifs du contrat de ville ont été renouvelés, en fonction des besoins actuels du territoire et en réponse au cahier des charges de l'agence nationale de la cohésion des territoires. Ce contrat a été ainsi conçu au plus près des besoins des habitants suite à la phase de concertation initiée par la collectivité ainsi que l'Etat (commission Mechmache du 19 juin 2024, conseil de quartier du 13 janvier 2024, journées inter-échanges partenaires territoriaux) et ce parallèlement à la refonte de la géographie prioritaire. Cette phase contractuelle dont il convient d'adopter les axes prioritaires sera suivie d'engagements opérationnels et financiers. Plusieurs conventions thématiques devront y être annexées dont les conventions Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB).

La ville s'engage sur trois axes recoupant plusieurs stratégies territoriales dont le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) ainsi que le pacte des solidarités et la convention territoriale globale (CAF).

Axe N°1 : L'éducation jusqu'à l'insertion durable vers l'emploi

- Poursuivre le travail engagé en matière de réussite éducative
- Créer des alliances éducatives en mobilisant les parents
- Eviter le décrochage social et scolaire aux périodes charnières du parcours des jeunes
- Aider les jeunes à accéder plus facilement à un emploi
- Atteindre un taux d'emploi identique à celui de la ville (48,4 % en 2022)
- Lever les freins périphériques à l'emploi



Axe N°2 : L'accès aux soins pour tous et pour toutes

- Créer un conseil local de santé mentale
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels
- Faire du contrat local de santé un espace de ressources en santé
- Améliorer l'accès aux soins
- Renforcer la prévention et le dépistage
- Renforcer la prévention et le parcours de santé

Axe N°3 : Amélioration du cadre de vie, Surville, quartier sûr, durable et résilient

- Favoriser la mixité d'usage dans le quartier de Surville et les porosités entre quartiers de la ville
- Développer, intensifier l'offre de transports
- Développer l'habitat mixte
- Valoriser les équipements du quartier

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 12 mars 2024.

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 14 mars 2024.

M. Belek.- Le contrat de ville signé en 2015 et la deuxième convention de renouvellement urbain signée en 2022 ont permis d'initier et d'accompagner de nombreuses actions de politique publique à Surville destinées à garantir à tous un accès aux services publics.

Suite au travail de diagnostic engagé par la Ville et les partenaires, les objectifs du contrat de ville ont été renouvelés, et surtout réévalués avec la phase de concertation initiée par la collectivité, ainsi que l'Etat, avec notamment la Commission Mechemache en juin 2024, le conseil de quartier du 13 janvier 2024, ainsi que les journées inter-échanges partenaires territoriaux.

Cette phase contractuelle, dont il convient d'adopter les axes prioritaires, sera suivie d'engagements opérationnels et financiers.

Les axes sont notamment :

- L'éducation jusqu'à l'insertion durable vers l'emploi
- L'accès aux soins pour tous et pour toutes
- L'amélioration du cadre de vie, Surville : quartier sûr, durable et résilient

Il est demandé au Conseil municipal de valider les axes du contrat de ville 2024-2030.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Albouy.- Je m'interroge sur la création d'un conseil local de santé mentale, mais peut-être que Monsieur Belek pourra me répondre. Je pense qu'il s'agit là de la santé mentale des Monterelais.

Quelle est l'idée et l'objectif poursuivi par ce conseil local de la santé mentale de nos concitoyens, et de nous-mêmes, car on en fait partie ?

M. Le Maire.- Le contrat local de santé a relevé qu'il y avait un sujet -pour le coup à l'échelle du pays-, qui traite plutôt mal les questions de santé mentale. Il y a des soucis sur notre territoire. Comme nous essayons d'être actifs et que l'idée n'est pas de constater qu'il y a des problèmes, mais plutôt d'aller chercher des solutions, il est proposé par l'ensemble des partenaires du contrat de ville de pouvoir travailler dans le cadre d'un tel conseil local de santé mentale -c'est un format qui existe et que nous n'inventons pas- pour mieux accompagner les familles, qui peuvent être concernées.



Je rappelle que nous avons mis en place, conjointement avec l'hôpital, une maison des Ados pour accompagner les jeunes de notre territoire, et pas simplement ceux de Montreuil, qui peuvent se retrouver en souffrance mentale.

Nous avons conventionné avec des IME pour accueillir des jeunes scolarisés et accueillis dans des IME en milieu du travail, dans nos services municipaux.

Nous avons déjà pris un certain nombre d'initiatives pour travailler plus loin les questions d'inclusion. Le conseil local de santé mentale qu'il est proposé de créer permettra d'aller plus loin dans cette réflexion et surtout d'associer tous les partenaires pour être plus performant.

S'il n'y a pas d'autre question, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De valider les axes du contrat de ville 2024 – 2030 ci-après :

Axe N°1 : L'éducation jusqu'à l'insertion durable vers l'emploi

- Poursuivre le travail engagé en matière de réussite éducative
- Créer des alliances éducatives en mobilisant les parents
- Eviter le décrochage social et scolaire aux périodes charnières du parcours des jeunes
- Aider les jeunes à accéder plus facilement à un emploi
- Atteindre un taux d'emploi identique à celui de la ville (48,4 % en 2022)
- Lever les freins périphériques à l'emploi

Axe N°2 : L'accès aux soins pour tous et pour toutes

- Créer un conseil local de santé mentale
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels
- Faire du contrat local de santé un espace de ressources en santé
- Améliorer l'accès aux soins
- Renforcer la prévention et le dépistage
- Renforcer la prévention et le parcours de santé

Axe N°3 : Amélioration du cadre de vie, Surville, quartier sûr, durable et résilient

- Favoriser la mixité d'usage dans le quartier de Surville et les porosités entre quartiers de la ville
 - Développer, intensifier l'offre de transports
 - Développer l'habitat mixte
 - Valoriser les équipements du quartier
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous les actes et documents relatifs aux effets ci-dessus



N° D_49_2024 – Brigade Cynophile de la Police Municipale

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

La Ville de Montereau-fault-Yonne par l'intermédiaire de sa police municipale travaille activement pour lutter contre les atteintes à la tranquillité publique.

La nature des faits, le profil des mis en cause, les circonstances, font que les interventions de la police municipale ont convaincu la municipalité de doter les équipes de la police municipale d'une équipe cynophile permettant de contribuer à conférer aux policiers municipaux un moyen supplémentaire en termes de prévention/dissuasion sur l'espace public. Plus globalement une brigade cynophile est autorisée à intervenir sur les tâches et missions relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Le dispositif consiste à continuer à former spécifiquement un ou plusieurs policiers municipaux déjà en fonction ou en voie de recrutement au sein de la Police Municipale, nommés maitre-chien sur la foi de l'attestation de réussite à la formation correspondant à la spécialité cynophile.

Le ou les chiens de patrouille sont acquis par la collectivité et hébergés par le maitre-chien, à son domicile personnel, dans les conditions prévues par la convention ad hoc conclue entre la collectivité et le policier municipal.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-2,
- Le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L.511-1, L.511-5-2 et R.511-34-1 du code de la sécurité intérieure,
- La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés
- Le décret n° 2022-210 du 18 février 2022 relatif aux brigades cynophiles et modifiant le livre V du code de la sécurité intérieure,
- La convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'état signée par M. le Préfet de Seine-et-Marne, M. le Maire de Montereau- Fault-Yonne ainsi que M. le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Fontainebleau le 21 mai 2021.
- L'avis du Comité Social Territorial (C.S.T.)
- Le projet de convention relative à la brigade cynophile annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT :

- Que la Ville de Montereau-fault-Yonne, en application des lois et règlements en vigueur, a pour objectif à ce que les Monterelais et plus largement toutes les personnes qui viennent à Montereau puissent profiter d'une ville tranquille et apaisée, marquée par la sécurisation des événements publics, qu'ils soient festifs, culturels ou sportifs, le tout dans une démarche de prévention afin de pacifier durablement l'espace public,
- Que la Ville de Montereau remplit les conditions requises par la loi pour créer une brigade cynophile en disposant d'une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité étatiques,



- Qu'il convient qu'une convention soit signée entre la Ville de Montereau et l'agent, policier municipal et qualifié comme maître-chien pour déterminer les modalités de son indemnisation dans le cadre de l'hébergement de l'animal, propriété de la Ville,

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 14 mars 2024.

M. Asfaux.- La Ville de Montereau-Fault-Yonne par l'intermédiaire de sa Police Municipale travaille activement pour lutter contre les atteintes à la tranquillité publique.

La nature des faits, le profil des mis en cause, les circonstances, font que les interventions de la Police Municipale ont convaincu la municipalité de doter les équipes de la police municipale d'une équipe cynophile permettant de contribuer à conférer aux policiers municipaux un moyen supplémentaire en termes de prévention/dissuasion sur l'espace public.

Plus globalement, une brigade cynophile est autorisée à intervenir sur les tâches et missions relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

Le dispositif consiste à continuer à former spécifiquement un ou plusieurs policiers municipaux déjà en fonction ou en voie de recrutement au sein de la Police Municipale, nommés maître-chien sur la foi de l'attestation de réussite à la formation correspondant à la spécialité cynophile.

Le ou les chiens de patrouille sont acquis par la collectivité et hébergés par le maître-chien, à son domicile personnel, dans les conditions prévues par la convention *ad hoc* conclue entre la collectivité et le policier municipal.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- Puisque nous parlons de Police Municipale et plus largement, je vous ai écrit, Monsieur le Maire, pour solliciter de votre part une enquête, pour comprendre ce qui s'était passé la semaine dernière avec ce terrible drame de cette dame qui s'est jetée par la fenêtre du 12^e étage. Je voudrais surtout comprendre pourquoi son corps est resté au pied de l'immeuble pendant presque 3 heures, sans même qu'un drap vienne le cacher de la vision de tous.

Je n'accuse personne. Je pense que l'on partage tous le côté abominable de cette situation. Il est nécessaire qu'une enquête soit menée pour savoir ce qui a dysfonctionné et pourquoi il n'y a pas eu ce réflexe humain de cacher ce corps à la vue de tous, et essayer de faire en sorte que cela ne se reproduise pas.

Encore une fois, je n'accuse personne, mais cette délibération me donne l'occasion de rappeler qu'il serait bien qu'à froid, tranquillement, et sans esprit de polémique, on puisse regarder ce qui s'est passé.

M. Le Maire.- Lorsque j'aurai reçu votre courrier, j'y répondrai avec le plus grand soin.

Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- DE CONFIRMER la création et la pérennité d'une brigade cynophile au sein de la police municipale,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée entre la collectivité et le maître-chien.

N° D_50_2024 – Approbation des horaires de l'éclairage public suite à la consultation citoyenne du 2 mars 2024, après transformation des lampes SODIUM en LED

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Les crises successives depuis 2020 et principalement celle énergétique apparue dès 2022 ont engendré une réinterrogation budgétaire sans précédent pour les collectivités territoriales.

La Ville de Montereau-fault-Yonne comme l'ensemble des communes a subi de plein fouet les effets de l'inflation et l'augmentation exponentielles des charges tels que le coût de l'électricité.

En 2023, le coût du megawatt a été multiplié par 4,5 par rapport à celui de 2022 passant de 62,88 € HT du megawatt en 2022 à 537,27 € HT du megawatt en 2023 (hors amortisseur de l'Etat)

À consommation équivalente, les factures énergétiques auraient été multipliées par 4,5 entre 2022 et 2023 soit une augmentation potentielle de 3,5 millions d'euros supportée par le budget municipal et les contributions fiscales des seuls Monterelais alors que les dispositifs tels que l'éclairage public sont utiles aussi pour celles et ceux résidant hors de Montereau.

La ville de Montereau assume son rôle de centralité.

Face à ces dépenses imprévues subies, nombre de collectivités territoriales ont fait le choix :

- de réduire voire fermer des services publics
- d'augmenter les taux des impôts et/ou les tarifs des services municipaux
- de réduire ou reporter les projets d'investissement

Dès octobre 2022 et en responsabilité, la Municipalité a décidé d'instaurer un plan de sobriété énergétique, écologique, économique et de solidarité préservant le pouvoir d'achat des Monterelais dans la trajectoire du plan de sobriété présenté par le gouvernement le 6 octobre 2022 visant à réduire de 10 % en 2 ans la consommation énergétique sur le territoire national.

L'initiative de la Municipalité s'est appuyée sur plusieurs mesures dont :

- Organiser une consultation publique sur les plages horaires de l'éclairage public
- Mettre en œuvre la conversion progressive au LED de l'éclairage public débuté dès 2018 par le Maire James CHERON alors qu'aucun travaux n'avait été mené par les présentes mandatures pour transformer l'éclairage sodium pourtant coûteux et énergivore.



- 0% d'augmentation de la part municipale des impôts locaux.
- 0% d'augmentation des tarifs municipaux (restauration scolaire, portage des repas à domicile, APPS...)
- Maintien de toutes les opérations d'accompagnement éducatif des jeunes (classes découvertes, séjours au ski, Vacances intelligentes, Coup de pouce Clé, Réussite Après l'École...)

Ces engagements ont été tenus.

La consultation citoyenne a été menée du 21 au 26 novembre 2022. Fort de la préconisation citoyenne et après un débat avec l'AGORA le 26 novembre de la même année, le Conseil Municipal réuni le 5 décembre 2022 a validé la réduction de l'éclairage public comme suit :

- l'éclairage public est allumé 30 minutes plus tard
- l'éclairage public est éteint 30 minutes plus tôt
- l'intensité lumineuse des éclairages LED réduite de 50% au moins
- 2/3 des points lumineux au sodium sont éteints
- lancement d'une phase d'expérimentation pour l'extinction totale de l'éclairage en cœur de nuit de 0h30 à 5h.

Par ailleurs, la Municipalité s'est engagée à mobiliser les partenaires financeurs pour poursuivre la conversion des 75% de points lumineux sodium en LED (25% ont été réalisés à partir de 2018) et à consulter à nouveau les Monterelais après la mise en œuvre de la transformation.

Le Maire a obtenu de l'Etat, de la Région et de la Banque des Territoires les financements nécessaires pour réaliser en moins d'un an la transformation totale de l'éclairage public en LED, technologie moderne moins coûteuse et moins énergivore, soit 2343 points lumineux et 54 armoires électriques pour un coût de 2,3 millions d'euros TTC.

Dès la notification du marché de travaux et conformément à l'engagement de la Municipalité, la promesse a de nouveau été tenue.

Une nouvelle consultation citoyenne a été organisée le 2 mars 2024 dans deux sites publics de la ville (Maison Pour Tous et Salle Rustic) de 8h à 20h et les Monterelais (toute personne inscrite sur les listes électorales de Montereau et tout habitant majeur non inscrit sur les listes électorales mais justifiant de son domicile réel ou fiscal à Montereau) ont été invités à se prononcer sur deux options :

Après conversion de l'éclairage public en LED, maintien d'un cœur de nuit noire entre 00h30 et 05h30

Après conversion de l'éclairage public en LED, allumage de l'éclairage public toute la nuit.

Les Monterelais ont choisi à 69,42% d'allumer l'éclairage public converti en LED toute la nuit.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le plan de sobriété énergétique, écologique, économique et de solidarité de Montereau-fault-Yonne,

Vu la consultation citoyenne qui s'est tenu du 21 au 26 novembre 2022,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 décembre 2022,

Vu la consultation citoyenne du 2 mars 2024,

Considérant la mise en œuvre des travaux de transformation de l'éclairage public Sodium en LED,

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission en date du 14 mars 2024.



Madame Ivakhoff aurait simplement confirmé notre engagement à entériner le résultat de cette consultation citoyenne.

Y a-t-il des observations ?

M. Jégo.- Au nom du groupe de la minorité, nous souhaitons que l'avis des Monterelais soit pris en compte immédiatement. Je sais que vous avez pris la précaution de dire : *"Si vous êtes d'accord pour rallumer, ce ne sera qu'après les travaux de changement en LED, etc."* J'entends tout cela.

Dans l'état actuel de l'éclairage et compte tenu des chiffres que j'évoquais tout à l'heure, qui sont incontestables de l'explosion de la délinquance en 2023, il est indispensable de rallumer immédiatement en nuit profonde avec les lampes à sodium, telles qu'elles sont.

De toute façon, vous en avez coupé une sur trois, voire une sur quatre. Cela permet de faire un peu d'économie et d'offrir ce minimum. Le temps du lancement du marché de la réalisation des travaux, on risque d'avoir une année d'actes délictueux extrêmement importants. Les Monterelais ne comprendraient pas que vous leur ayez demandé leur avis et qu'ils doivent attendre des mois et des mois avant de rallumer.

Nous voterons contre ce calendrier. Nous vous demandons, nous vous sollicitons, nous vous supplions d'essayer de faire en sorte d'écouter et de ne pas penser qu'il ne se passe rien et de rallumer les lumières en nuit profonde. Les LED viendront quand elles viendront pour alléger la facture. Sur les 55 M€ de budget que nous avons trouvés, la Ville peut gratter les quelques dizaines de milliers d'euros ou même les quelques centaines de milliers d'euros nécessaires pour que la nuit les Monterelais, qui l'ont demandé à 70 %, aient de la lumière dans leur rue dès maintenant.

M. Le Maire.- Merci. Monsieur Deydier.

M. Deydier.- Monsieur le Maire, vos services ont-ils réalisé d'autres études en matière d'éclairage public ? Certaines petites communes ont fait le choix d'éteindre l'éclairage public la nuit, mais d'utiliser des systèmes de détecteurs de présence, d'allumage en fonction d'autres paramètres.

Avoir une décision globale sur l'ensemble de la commune ne fonctionne peut-être pas partout de la même façon, et que nous pourrions laisser certaines rues très passantes éclairées, à proximité de la gare ou autres, et d'autres avec un système qui permettrait d'éteindre l'éclairage public, avec un détecteur de présence qui s'allumerait au moment d'un passage.

Je ne sais pas ce que vos services ont pu faire comme étude là-dessus.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas.

Cette hypothèse a été envisagée et travaillée. Il s'avère que nous sommes dans une commune où il y a beaucoup de circulation, y compris la nuit. Le tissu industriel de la Ville est dense. Un certain nombre d'entreprises travaillent en 3x8, par exemple. La gare est desservie jusque fort tard le soir. Le dernier train arrive à 1 h 45. Le premier repart un peu après 5 h 00. Il y a une activité assez intense.

M. Jégo.- Cela justifie que l'on éteigne !

(Rire de M. Jégo)...

M. Le Maire.- De fait, tous les conseils ont été donnés, selon lesquels les systèmes de détection seraient sans arrêt allumés ou éteints, au gré des passages. Ce n'est pas approprié.



Pour répondre à Monsieur Jégo, contrairement à vous, puisque vous dites que les Monterelais ne comprendraient pas, je crois qu'ils ont un cerveau, qu'ils s'en servent, qu'ils ne sont pas stupides, et qu'ils comprennent très bien.

Ils comprennent notamment que les travaux de conversion démarrent au mois de mars, et qu'au fur et à mesure des conversions des rues, qui prennent en fonction des secteurs un, trois ou huit jours, les points lumineux et les candélabres seront rallumés par petits secteurs. Il y a 2 343 points lumineux à changer, reliés à 54 armoires.

Je crois que les Monterelais l'ont très bien compris. D'autant plus qu'à l'approche de l'été, le sujet se fait moins prégnant dans le cœur de nuit, quand il y a un peu moins de monde, que les circulations se font plutôt en véhicule.

M. Jégo.- L'été à 1 h 00 du matin il fait jour !

M. Le Maire.- Les horaires de fin de journée retrouveront en plus les conditions de circulation du jour. En tout cas, l'allumage sera rééclairé au fur et à mesure de la conversion. J'exprime ma grande satisfaction de cette consultation citoyenne.

M. Jégo.- C'est l'essentiel !

M. Le Maire.- Premièrement, elle montre que nous avons respecté notre engagement en tant que municipalité.

M. Jégo.- C'est la première fois que vous respectez un engagement !

M. Le Maire.- C'est la première fois que la Ville de Montereau procède à des consultations citoyennes. Je crois que c'est important. Nous l'avons fait deux fois sur ce sujet.

La première fois, c'était sur une consultation différente. Quand on fait les sondages, on parle du quanti et du quali. On avait fait un quali pour qualifier les personnes qui viendraient participer, etc. Nous avons pris l'engagement de revenir après une phase d'expérimentation sur l'éclairage, puisque les Monterelais avaient préconisé d'éteindre en cœur de nuit, pour les raisons que l'on connaît tous.

Premièrement, nous avons tenu l'engagement de consulter. Deuxièmement, de revenir sur une deuxième consultation dans ce cadre-là.

Je trouve que les Monterelais font preuve d'une grande maturité, qui doit nous incliner à recommencer ce genre d'expérience. Je pense à des services publics qui sont très importants et réclamés par les habitants de Montereau, qui ne sont pas toujours correctement mis en œuvre.

Nous réfléchissons s'il pourrait être opportun de réorganiser des consultations citoyennes. Nous décidons de rétablir l'éclairage en cœur de nuit. Nous pourrions interroger les Monterelais pour savoir s'ils souhaitent rétablir le ramassage gratuit des encombrants, par exemple.

(Rire de M. Jégo)...

Nous accélérons la transformation des éclairages sodium en LED. Nous pourrions demander aux Monterelais s'ils souhaitent accélérer la rénovation des rues et le remplacement des canalisations, parce que là aussi il y a beaucoup de demandes qui nous remontent.

Les Monterelais comprenant bien que ce n'est pas la Mairie qui est responsable de l'état délabré des rues, de la puanteur qui remonte des canalisations non entretenues, mais ils savent au moins qu'ils peuvent trouver une oreille attentive auprès de la Municipalité.



Peut-être que nous regarderons, dans le cadre d'une prochaine consultation citoyenne, à associer les habitants à ces décisions importantes, pour qu'ensuite, comme nous le faisons aujourd'hui, les assemblées délibérantes des collectivités concernées puissent prendre les bonnes décisions.

Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- DE PRENDRE ACTE de l'expression citoyenne des Monterealais.
- DE CONFIRMER l'allumage de l'éclairage public la nuit au fur et mesure de l'adaptation des armoires électriques et la transformation des points lumineux en LED.
- DE PRENDRE ACTE de la transformation totale de l'éclairage public en LED après les premières mesures débutées en 2018.

N° D_51_2024 – Ombrières photovoltaïques sur le parking gare de Montereau : approbation du pacte d'associés et des statuts - Modification de la délibération n° D_17_2024

En exercice : **35** Présents : **28** Votants : **35**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dont son article L2253-1 ;
- Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu le projet de statuts annexé ;
- Vu la délibération n° D_17_2024 du 29 janvier 2024
- Vu le pacte d'actionnaires annexé ;
- Vu l'avis favorable de la 1^{ère} Commission en date du 11 mars 2024
- Vu l'avis favorable de la 3^{ème} Commission en date du 14 mars 2024
- Vu l'avis favorable de la 4^{ème} Commission en date du 14 mars 2024
- Vu la nécessité de corriger l'erreur de plume apparue dans la délibération sus visée, les autres éléments demeurent inchangés,

Monsieur le Maire expose au Conseil,

Dans le cadre de son projet de mandature et de sa volonté de participer activement à la transition écologie et à la préservation de l'environnement, la municipalité a engagé plusieurs initiatives dont l'engagement d'un plan solaire favorisant le développement du photovoltaïque sur le territoire. Cette action contribue d'ailleurs à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Pays de Montereau.

La ville de Montereau et la CCPM ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrières sur les parkings de la gare à Montereau. Après l'étude des quatre propositions reçues, la ville de Montereau et la CCPM ont retenu la proposition de la société TRINA SOLAR FRANCE SYSTEM (TSFS) pour 27 354 m² de surface mise à disposition et 3,3 Mwc de puissance installée.



Considérant la possibilité offerte aux collectivités territoriales et leur groupement de participer au capital de sociétés de développement par le Code Général des Collectivités Territoriales, la CCPM, la Commune de Montereau-Fault-Yonne et la société TSFS travaillent à la création de la société par actions simplifiées qui portera le projet, à savoir la rédaction des statuts et du pacte d'actionnaires de ladite société qui sera dénommée « Pays de Montereau Solar ».

Caractéristiques générales de la société :

- Actionnariat : la CCPM, la Commune de Montereau-Fault-Yonne et TSFS.
- Siège : 39 Rue du Languedoc – 31000 Toulouse
- Objet : le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale solaire en ombrières sur la commune de Montereau-Fault-Yonne et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
 - o Capital social de la société : 3 000 euros
 - o 450 euros seront souscrits par la Communauté de Communes du Pays de Montereau, représentant 450 actions d'une valeur nominale de 1 euros, soit 15 % du capital social.
 - o 450 euros seront souscrits par la Commune de Montereau-Fault-Yonne, représentant 450 actions d'une valeur nominale de 1 euros, soit 15 % du capital social.
 - o 2100 euros seront souscrits par TSFS, représentant 2100 actions d'une valeur nominale de 1 euros, soit 70 % du capital social.Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales.
- Gouvernance :
 - o La société est administrée par une assemblée générale avec comité stratégique ;
 - o Le Comité Stratégique comprend quatre (4) personnes dont le Président avec 1 représentant de la ville de Montereau-Fault-Yonne ;
 - o L'Assemblée Générale est composée d'un représentant par actionnaire dont 1 représentant de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Il est prévu le versement de compte courant d'associé pour un pourcentage de 15 % du montant à investir en fond propre.

L'approbation du montant et des conditions d'octroi des CCA feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Il convient par ailleurs de désigner les représentants de la ville de Montereau siégeant au sein des instances de décision de ladite société.

M. Stutz.- Cette délibération modifie la délibération n° D_17_2024 concernant l'erreur de plume : "D'autoriser Monsieur le Maire (et non Monsieur le Président) ou son représentant à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération". Le reste de la délibération demeure inchangé.

M. Le Maire.- Nous avons tellement fait de copier-coller que nous avons oublié de modifier ce qu'il fallait.

Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- Une remarque de l'étudiant en première année de droit : je pense que cette société commune aurait mieux fait d'avoir son siège à Montereau, car en cas de conflit il faudra aller plaider à Toulouse, mais c'est ainsi.

Pour une fois, je voulais vous faire un compliment. Je trouve que la consultation, en tout cas celle pour le rétablissement, a été parfaitement organisée, dans des conditions tout à fait remarquables.



Vous ouvrez en disant : "*On en fera d'autres*". Je vous suggère de faire une consultation pour savoir si les habitants sont impatients de voir rouvrir le second tunnel de la gare, qui faisait partie des promesses de la majorité. De faire une consultation pour savoir si les Monterelais, au regard de la misère des personnes âgées, sont d'accord pour rétablir les repas à 1 €, qui faisaient partie des promesses de la Municipalité.

Dans un petit groupe de travail, on pourrait se mettre d'accord sur une série de consultations très intéressantes, pour savoir quel serait l'avis des Monterelais sur toute une série de sujets, mettant chacun devant ses responsabilités.

Pour ce qui est des encombrants, je ne reviens pas sur notre long débat. J'ai lu dans la Convention que vous aviez signée, que ce n'était pas la responsabilité de ceux qui faisaient la collecte des ordures ménagères.

Le service que nous avons mis en place, qui va chercher à domicile, ne fait pas la collecte sur le trottoir, parce que ce n'est pas sa responsabilité -comme vous l'écrivez-, mais à l'intérieur des appartements. Ce sont effectivement des déchets qui peuvent être qualifiés de ménagers puisqu'ils sortent des appartements.

Faisons ces consultations. On n'interroge jamais assez les habitants. Si vous souhaitez ouvrir cet aspect, ouvrons-le ensemble, avec quelque chose d'assez large. Vous verrez que nous avons plein d'idées et je suis sûr que les Monterelais vous apporteront plein de réponses aux questions que nous vous suggérons.

M. Le Maire.- Merci pour cette démonstration de brasse coulée. Si le siège social est à Toulouse, c'est ainsi. L'entreprise a été choisie par la Communauté de communes et nous nous y associons.

M. Jégo.- Nous aurions pu demander que le siège de cette société dédiée soit à Montreuil.

M. Le Maire.- Il y a un conseiller communautaire en charge des entreprises, que ne l'eussiez-vous demandé !

M. Jégo.- Je n'ai pas toujours été entendu. Comme vous à la Région, je ne suis pas toujours entendu.

M. Albouy.- Vous mettez les gens en cause, mais vous ne leur permettez pas après de s'exprimer !

M. Le Maire.- Il n'y a aucune mise en cause.

M. Albouy.- A l'instant !

M. Le Maire.- Je rappelle juste que l'entreprise n'a pas été choisie par la Ville de Montreuil. C'est factuel. Ce n'est pas une mise en cause.

M. Albouy.- Elle a été choisie par la Ville de Montreuil, ici même, au sein du Conseil municipal ! Nous l'avons choisie tous ensemble. Pourquoi racontez-vous n'importe quoi ? Vous avez vraiment des problèmes !

M. Le Maire.- Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la création de la Société par actions simplifiées « Pays de Montereau Solar » ;
- D'APPROUVER les statuts de la Société Pays de Montereau Solar ;
- D'APPROUVER le pacte d'actionnaires ;
- D'AUTORISER la ville de Montereau en tant que personne morale à souscrire une prise de participation au capital de ladite société de projet de 450 euros, versés intégralement avant l'immatriculation de la Société. La dépense en résultant sera imputée au budget principal de l'exercice 2024 ;
- D'APPROUVER la désignation de deux représentants de la ville de Montereau et de les doter de tous pouvoirs à cet effet :
 - A l'assemblée générale des actionnaires : Mme Mélanie MAIROT
 - Au comité stratégique : Mme Mélanie MAIROT
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à l'exécution de cette délibération.

N° D_52_2024 – Classement dans le domaine public communal du Chemin de la Fontaine des Rougeaux

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Le Chemin de la Fontaine des Rougeaux, voirie inscrite dans le domaine privé de la commune, vient de faire l'objet d'un réaménagement complet par la commune elle-même, en accord avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Montereau en vue de sa rétrocession ultérieure dans le domaine public communal et sa reprise en gestion par la CCPM dont c'est la compétence depuis 2003.

La voirie concernée représente un linéaire de 165 mètres.

Aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Il convient maintenant de procéder au classement de cette voie dans le domaine public communal afin de permettre son transfert de gestion à la CCPM.

L'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie concernée. En conséquence, ce transfert de domanialité est dispensé d'enquête publique.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2,
VU le Code rural,
Vu l'ordonnance 59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités territoriales,



VU le décret n°89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la voirie routière et autorisant le classement des voies prononcé par le conseil municipal sans enquête publique préalable,

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 14 mars 2024.

Considérant la nécessité d'intégrer cette voirie dans le domaine public communal,

M. Stutz.- Le Chemin de la Fontaine des Rougeaux, voirie inscrite dans le domaine privé de la commune, vient de faire l'objet d'un réaménagement complet par la commune elle-même, en accord avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, en vue de sa rétrocession ultérieure dans le domaine public communal et sa reprise en gestion par la CCPM, dont c'est la compétence depuis 2003.

Il est proposé au Conseil municipal de transférer le Chemin de la Fontaine des Rougeaux dans le domaine public communal en vue de son transfert de gestion à la CCPM.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE l'UNANIMITÉ :

- De transférer le Chemin de la Fontaine des Rougeaux dans le domaine public communal en vue de son transfert de gestion à la CCPM.
- De préciser que ce transfert de domanialité n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie concernée et qu'en conséquence, ce transfert de domanialité est dispensé d'enquête publique.
- De préciser que cette voie sera intégrée au recensement de la voirie publique communale pour un linéaire de 165 mètres.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° D_53_2024 – Patrimoine communal : cession à l'euro symbolique de la parcelle AI 84 située 6 square Lamartine 77130 Montereau à Confluence Habitat

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 34

Confluence Habitat s'est engagé depuis 2011 dans une démarche de vente d'une partie de son patrimoine, dont la zone pavillonnaire située square Lamartine.

A l'occasion de la mise en vente du pavillon situé 6 square Lamartine, il a été constaté que la parcelle AI 84 attenante au dit pavillon et utilisée comme jardin privatif (clôturé) depuis plus de 50 ans par les



locataires successifs du pavillon, appartenait en fait à la ville de Montereau. Cette parcelle n'a pas d'accès à la voie publique.

Cette occupation continue et ininterrompue nécessite une régularisation administrative avant la cession du pavillon.

Par courrier en date du 13 février 2024, Confluence Habitat sollicite l'acquisition de ce bien à l'euro symbolique.

La surface de la parcelle à céder représente une surface de 506 m².

S'agissant d'une régularisation foncière, le montant de la transaction est proposé à l'euro symbolique, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Cette affaire sera confiée à Maître ARTIS-RABEREAU, Notaire à Montereau.

Compte-tenu des conditions financières de la cession envisagée, l'avis du Service des Domaines n'a pas besoin d'être sollicité.

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 14 mars 2024.

M. Stutz.- Confluence Habitat s'est engagé depuis 2011 dans une démarche de vente d'une partie de son patrimoine, dont la zone pavillonnaire située square Lamartine.

A l'occasion de la mise en vente du pavillon situé 6 square Lamartine, il a été constaté que la parcelle AI 84 attenante audit pavillon et utilisée comme jardin privatif depuis plus de 50 ans par les locataires successifs, appartenait en fait à la Ville de Montereau. Cette parcelle n'a pas d'accès à la voie publique.

Cette occupation continue et ininterrompue nécessite une régularisation administrative avant la cession du pavillon.

Confluence Habitat sollicite l'acquisition de ce bien à l'euro symbolique.

Il est proposé au Conseil municipal :

De céder à Confluence Habitat la parcelle cadastrale AI 84, d'une surface de 506 m².

De préciser que s'agissant d'une régularisation foncière, cette cession est consentie à l'euro symbolique, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? 1 voix (M. Albouy).

C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (1 abstention : M. ALBOUY)

- De céder à Confluence Habitat la parcelle cadastrale AI 84 situé 6 square Lamartine, d'une surface de 506 m² (sous réserve du document d'arpentage si ce dernier s'avère nécessaire).



- De préciser que s'agissant d'une régularisation foncière, cette cession est consentie à l'euro symbolique, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- De confier cette affaire à l'étude de Maître ARTIS-RABEREAU, Notaire à Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° D_54_2024 – Création d'une chambre funéraire 4 route de Provins : avis du Conseil Municipal

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Par courrier en date du 22 janvier 2024, Monsieur le Sous-Préfet de Provins sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'une chambre funéraire situé 4 route de Provins et porté par la société FUNECAP Ile-de-France.

Le projet prévoit une extension du bâtiment existant permettant d'adjoindre une chambre funéraire pour créer un complexe funéraire.

La création ou l'extension d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet.

Conformément aux termes de l'article 2223-74 du Code général des collectivités locales, le Préfet consulte le Conseil Municipal qui se prononce dans un délai de 2 mois, et recueille l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ledit projet.

Il est proposé de délivrer un avis favorable dans le cadre de ce dossier.

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 14 mars 2024.

M. Stutz.- Par courrier en date du 22 janvier 2024, Monsieur le Sous-Préfet de Provins sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de création d'une chambre funéraire situé 4 route de Provins et porté par la société FUNECAP Ile-de-France.

Le projet prévoit une extension du bâtiment existant permettant d'adjoindre une chambre funéraire pour créer un complexe funéraire.

La création ou l'extension d'une chambre funéraire est autorisée par le Préfet.

Il est proposé au Conseil municipal de délivrer un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire 4 route de Provins à Montereau, porté par la Société FUNECAP Ile-de-France.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.



Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- De délivrer un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire 4 route de Provins à Montereau 77130 porté par la Société FUNECAP Ile-de-France.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° D_55_2024 – Acquisition des parcelles cadastrales AL 290, 411, 419p, 422p, 425p, 426p, 428p, 430p, 471, 473, 475p, 476 et 479p à la SNCF Réseau pour l'aménagement d'une piste cyclable Route de Laval

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

La Communauté de Communes du Pays de Montereau a prévu l'aménagement d'une piste cyclable Route de Laval à Montereau. A l'occasion des études techniques préalables, il est apparu que certaines parcelles privées se trouvaient en partie ou en totalité incluses dans l'aménagement de la voirie existante (voie et accotements) réalisé depuis de très nombreuses années.

A la demande de la CCPM, il convient d'engager une régularisation foncière auprès des propriétaires identifiés afin que la ville de Montereau puisse se rendre propriétaire des emprises foncières concernées à classer à la suite dans le domaine public communal. Cette opération foncière constitue le préalable obligatoire à l'aménagement de la piste cyclable par la CCPM.

Des courriers ont été adressés par la ville de Montereau aux dits propriétaires pour solliciter une acquisition des emprises concernées.

Par courrier en date du 09 février 2024, SNCF Immobilier a donné son accord à la cession envisagée par SNCF Réseau, propriétaire des parcelles concernées, au profit de la commune.

L'emprise foncière à acquérir par la commune représente une surface d'environ 2 500 m² (sous réserve des Documents d'Arpentage) prise en totalité ou en partie sur les parcelles cadastrales AL 290, 411, 419p, 422p, 425p, 426p, 428p, 430p, 471, 473, 475p, 476 et 479p.

Le montant de la transaction a été fixé à 422 € HT sur la base de l'avis du Service des Domaines établi le 1^{er} février 2024 à la demande de la SNCF. La cession par la SNCF est soumise aux conditions suspensives classiques (purge des droits de priorité et déclassement du domaine public SNCF le cas échéant).

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Cette affaire sera confiée à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.

VU l'avis du Service des Domaines en date du 1^{er} février 2024,

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 14 mars 2024,



M. Stutz.- La CCPM a prévu l'aménagement d'une piste cyclable Route de Laval à Montreuil. A l'occasion des études techniques préalables, il est apparu que certaines parcelles privées se trouvaient en partie ou en totalité incluses dans l'aménagement de la voirie existante réalisé depuis de très nombreuses années.

Il convient d'engager une régularisation foncière auprès des propriétaires identifiés afin que la Ville puisse se rendre propriétaire des emprises foncières concernées à classer à la suite dans le domaine public communal.

Cette opération foncière constitue le préalable obligatoire à l'aménagement de la piste cyclable par la CCPM.

Des courriers ont été adressés par la Ville aux propriétaires pour solliciter une acquisition des emprises concernées.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'autoriser l'acquisition par la Ville de Montreuil auprès de SNCF Réseau, des parcelles cadastrales, indiquées dans le cahier, pour une surface de 2 500 m² environ, frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.

M. Le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- Une remarque, puisque nous évoquons SNCF Réseau et que vous avez fait allusion tout à l'heure à ce que vous avez qualifié d'une promesse de ma part, qui était d'essayer d'obtenir un jour une gare TGV sur la ligne TGV au niveau de Marolles. Cela n'a jamais été promesse. C'était un engagement d'essayer.

Je regrette que vous ayez abandonné cette idée, car même si cela pouvait prendre beaucoup de temps, 10, 15, 20 ans, c'était l'avenir de la commune.

Je rappelle que lorsque l'on se trouve à la gare SNCF actuelle de Marolles, gare technique, nous sommes à 30 minutes de Paris. Pouvoir desservir peut-être un jour dans 10, 15, ou 20 ans... mais quand on est Maire on ne travaille pas pour sa réélection, Monsieur Chéron, mais pour l'avenir, pour l'intérêt général, pour la génération qui suit.

Je trouve qu'il est dommage que vous ayez d'abord caricaturé cette perspective, parce qu'il y a beaucoup d'autres collectivités en France qui ont pu obtenir des gares en pleine campagne, simplement parce qu'une volonté politique s'est poursuivie sans discontinuité.

On pourrait se retrouver sur ce type de combat. Je profite de cette délibération sur la SNCF pour dire qu'il serait peut-être intelligent de reprendre cette idée. Je rappelle que Guillaume Pepy avait donné son accord pour qu'une étude soit faite.

C'est votre arrivée aux affaires, et le fait que vous ayez balayé d'un trait de main cette idée, en disant : *"C'est une idée ridicule de ce pauvre garçon"*, qui a fait que la SNCF évidemment n'a pas fait cette étude. Vous vous seriez honoré de laisser au moins faire l'étude. On ne sait jamais ce qui aurait pu en sortir. Si cela avait été intéressant pour le secteur de Montreuil, cela valait pour tous les musées digitaux du monde.

M. Le Maire.- Votre façon de réécrire l'histoire est incroyable !

M. Jégo.- J'ai un maître en la matière !



M. Le Maire.- Monsieur Jégo, pour votre information, je ne suis ni Maire de Marolles ni Président de la Communauté de communes, et je n'ai aucune compétence ni à commander ni à faire interrompre une étude, qui concerne une question de développement économique sur le territoire d'une commune, qui n'est pas celle de Montereau. C'est pour le coup votre responsabilité.

M. Jégo.- Bien sûr, et vous n'avez aucune influence à la Région, qui est en dialogue permanent avec la SNCF ! C'est bien connu !

M. Le Maire.- Vous ne pouvez pas toujours expliquer que c'est la faute des autres. Ce n'est pas un engagement d'essayer. Vous avez expliqué que vous obtiendriez une gare TGV à Marolles...

M. Jégo.- Non. Je n'ai jamais expliqué cela. J'ai la vidéo et je vous l'enverrai !

M. Le Maire.- Très bien. D'ailleurs, nous avons une jolie vidéo de votre engagement à faire construire, à aménager une gare TGV à Marolles-sur-Seine !

M. Jégo.- Je l'ai aussi. Cela traquera votre mensonge.

M. Le Maire.- Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser l'acquisition par la ville de Montereau auprès d'SNCF Réseau, des parcelles cadastrales AL 290, 411, 419p, 422p, 425p, 426p, 428p, 430p, 471, 473, 475p, 476 et 479p (surface : 2 500 m² environ, sous réserve des Documents d'Arpentage), frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.
- De préciser que le montant de la transaction a été fixé à 422 € HT sur la base de l'avis du Service des Domaines établi le 1^{er} février 2024 à la demande de la SNCF. La cession par la SNCF est soumise aux conditions suspensives classiques (purge des droits de priorité et déclassement du domaine public SNCF le cas échéant).
- De confier cette affaire à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° D_56_2024 – Acquisition à la Société TECHNOGRAVURA France d'un ensemble immobilier à usage industriel situé 3 rue de la Maison Garnier 77130 MONTEREAU (Parc d'Entreprises des Ormeaux) en vue d'y installer une école de production

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 32

Depuis plusieurs années, la ville de Montereau poursuit sa volonté de diffuser le savoir et renforcer l'insertion professionnelle des jeunes de la ville et des alentours : Campus numérique, Digitale



Académie, Université pour tous, pérennité du dispositif « Ecole de la Deuxième Chance 77 », Campus Energie DURable, et aujourd'hui une école de production.

Ce projet, voté lors du conseil municipal du 3 juillet 2023, est porté en commun avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, la Fédération nationale des écoles de production et des entreprises locales. Il vise à préparer l'ouverture d'un établissement qui dispensera des formations diplômantes aux métiers techniques et industriels, et en particulier à la chaudronnerie.

Une opportunité immobilière a été identifiée pour accueillir cet établissement. Il s'agit du site industriel de la Société TECHNOGRAVURA France situé 3 rue de la Maison Garnier (Parc d'Entreprises des Ormeaux).

Description : parcelle cadastrale AD 267, surface : 4 968 m². Site clos avec portail automatique, stationnements.

Entrepôt indépendant de 972 m², bureaux environ 162 m² avec sanitaires, réfectoire et vestiaires.

Le montant de la transaction est fixé à 650 000 €, frais d'agence inclus, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis du Service des Domaines en date du 13 décembre 2023.

Le montant de l'acquisition se décompose comme suit :

- Achat du site : 600 000 € dus à la Société TECHNOGRAVURA France,
- Frais d'agence : 50 000 € dus à l'agence GHT IMMO 78 rue de Reims 94700 MAISONS-ALFORT.

Cette acquisition est conditionnée à l'obtention de l'ensemble des autorisations en vue d'installer une école de production (changement de destination du site industriel en école de production), notamment celle de la DRIEAT concernant le traitement des pollutions identifiées par les diagnostics techniques établis par le vendeur.

Cette affaire sera confiée à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.

VU l'avis du Service des Domaines en date du 15 décembre 2023,

VU l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 12 mars 2024.

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 14 mars 2024.

M. Dervillez.- Ce projet d'école de production, voté lors du Conseil municipal du 3 juillet 2023, est porté en commun avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, la Fédération nationale des écoles de production et des entreprises locales. Il vise à préparer l'ouverture d'un établissement qui dispensera des formations diplômantes aux métiers techniques et industriels, et en particulier à la chaudronnerie.

Une opportunité immobilière a été identifiée pour accueillir cet établissement. Il s'agit du site industriel de la Société TECHNOGRAVURA France situé 3 rue de la Maison Garnier.

Le montant de la transaction est fixé à 650 000 €, frais d'agence inclus, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis du Service des Domaines en date du 13 décembre 2023.

Cette acquisition est conditionnée à l'obtention de l'ensemble des autorisations en vue d'installer une école de production, notamment celle de la DRIEAT concernant le traitement des pollutions identifiées par les diagnostics techniques établis par le vendeur.

Il convient d'autoriser l'acquisition de ce bien aux prix et conditions suspensives évoquées précédemment.



M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. Jégo.- On ne peut que se réjouir de cette idée, mais c'est une zone qui est très polluée. On n'est pas allé très loin dans le conseil pour se dire que peut-être cette école de production aurait pu prendre lieu dans une ancienne usine en centre-ville, dont on a parlé tout à l'heure, en l'occurrence l'usine Bernier.

Vous avez un bâtiment propriété de la Ville, dont on sait qu'il n'est pas pollué, qu'il n'est pas sujet à pollution. On aurait économisé 650 000 €, plus les travaux de remise en état et de dépollution. On est sur un projet de 1,5 ou 2 M€ au bas mot, alors qu'un bâtiment existait.

Il n'y a pas besoin d'aller très loin pour se dire que l'on aurait pu réfléchir à une rationalisation de cet équipement, plutôt que cette fuite en avant consistant à se gonfler comme un paon sur les questions culturelles et à être à côté de la plaque.

Là, vous êtes dans la plaque. La formation c'est ce qu'attendent les Monterelais. La formation en centre-ville c'est encore plus pratique, et dans une ancienne usine qui est déjà propriété de la Ville, cela me semblait rationnel.

M. Le Maire.- Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas.

En une demi-heure, la Halle Bernier est passée d'une salle pour les associations à une école de production. Rendez-vous dans une demi-heure pour la troisième proposition !

Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? 3 voix (M. Deydier et Mme Zaïdi, Mme Pinto Janeiro).
C'est adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ 3 abstentions : Mme PINTO JANEIRO, M. DEYDIER, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)

- De procéder à l'acquisition auprès de la Société TECHNOGRAVURA FRANCE (3 rue de la Maison Garnier 77130 MONTEREAU) de l'ensemble immobilier à vocation industrielle situé 3 rue de la Maison Garnier – Parc d'Entreprises des Ormeaux (parcelle cadastrale AD 267 : surface 4 968 m²) en vue d'y installer une école de production.
- De préciser que le montant de la transaction est fixé 650 000 €, frais d'agence inclus, frais de notaire à la charge de l'acquéreur, conformément à l'avis du service des Domaines. Le montant de l'acquisition se décompose comme suit : prix principal : 600 000 € et frais d'Agence : 50 000 € (agence GHT IMMO 78 rue de Reims 94700 MAISONS-ALFORT).
- De préciser que cette acquisition est conditionnée à l'obtention de l'ensemble des autorisations en vue d'installer une école de production (changement de destination du site), notamment celle de la DRIEAT concernant le traitement des pollutions identifiées par les diagnostics techniques établis par le vendeur.
- De préciser que cette acquisition est inscrite au budget des activités économiques de la commune : ligne 2115.
- De confier cette affaire à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.



- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

N° D_57_2024 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

En exercice : 35 Présents : 28 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Ce marché aura une durée ferme de 3 ans ½ à compter du 1^{er} juillet 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le montant global estimatif est de 210 000 € HT sur la durée totale du marché.

M. Reguig.- Ce marché aura une durée de 3,5 ans à compter du 1^{er} juillet 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2027, pour un montant global estimatif est de 210 000 € HT.

M. Le Maire.- Des questions ?

M. Jégo.- Je ne relève pas votre humour sur le fait...

M. Le Maire.- Alors ne relevez pas !

M. Jégo.- Je vais parler de la délibération.

M. Le Maire.- Allez-y sur la délibération.

M. Jégo.- Il y a 42 sujets à l'ordre du jour. Si vous ne supportez pas que l'on parle, il faut en inscrire moins.

Dans le même conseil, vous expliquez que l'on n'a rien à proposer au budget, mais quand on fait des propositions, on propose trop de choses !

Je vous laisse avec vos contradictions. Je redis qu'il n'est pas juridiquement correct vis-à-vis des élus d'avoir des délibérations qui arrivent à 16 h 00 pour être votées au Conseil municipal à 22 h 00.

Je suppose que ce marché de renouvellement d'énergie n'a pas été découvert ce matin. Il n'y avait pas une telle incapacité à le prévoir qu'il ne pouvait pas être dans le cahier du Conseil.



S'il était possible de respecter tous les élus autour de cette table... Ce n'est pas une mince affaire, puisque cela va engager de l'argent municipal. Vous me direz que l'on y reviendra lorsque la Commission d'appel d'offres aura ouvert les offres.

Si vous pouviez avoir pour consigne que des questions importantes, qui ont des conséquences financières, ne soient pas apportées l'après-midi pour le soir, tout le monde s'en porterait mieux.

M. Le Maire.- Merci. Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, vous certainement pas. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée et peut-être un bon appétit. A très vite !

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :

Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour les besoins de la ville de Montereau-Fault-Yonne

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le marché à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

QUESTIONS ORALES ÉVENTUELLES

NÉANT

La séance est levée à 22 H 46.



ANNEXES